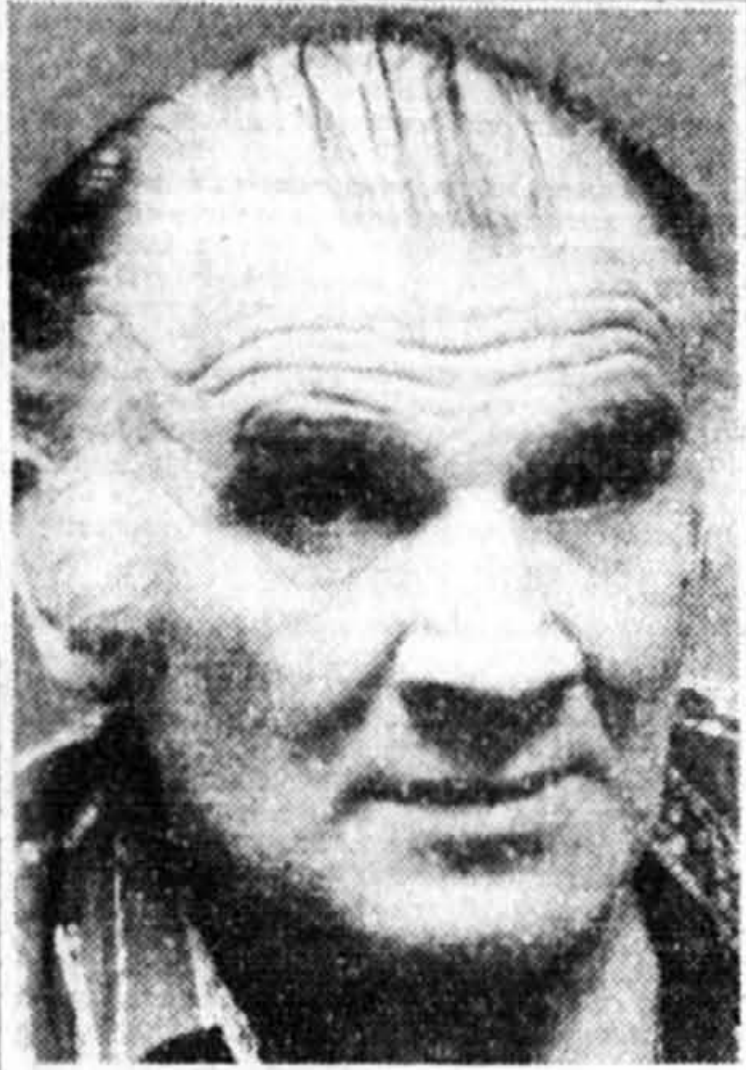


AUJOURD'HUI



L'AGRESSIVITÉ DES USAGERS DE LA CTCUM MONTE EN FLÈCHE 190 chauffeurs d'autobus agressés en douze mois

Les transports en commun deviennent de moins en moins sûrs, non seulement pour les usagers mais aussi pour

FRANÇOIS BERGER

les employés de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal (CTCUM).

Quelque 190 chauffeurs d'autobus de la Commission de transport ont en effet été attaqués et blessés sérieusement par des usagers à bord de leur véhicule, au cours des 12 derniers mois (avril 1983 à mars 1984), selon des rapports de la CTCUM et de la Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST).

Cela signifie qu'un peu plus de 6 p. cent

des 3 000 chauffeurs d'autobus de la CTCUM sont victimes d'une agression grave de la part des usagers au cours de leur quart de travail, à un moment ou un autre de l'année.

Agressions au couteau, coups de poing, coups de pied... qui obligent le chauffeur blessé à arrêter de travailler pendant un certain temps et à recevoir des prestations

de la CSST (le nombre moyen de jours de travail perdus pour cause d'accident — ce qui inclut les agressions — est de 90 chez les chauffeurs de la CTCUM).

Une étude réalisée à la CTCUM entre mai et octobre 1983 a dénombré 59 cas d'altercations qui ont résulté en des blessures parmi les chauffeurs d'autobus. Le total voir **CHAUFFEURS** en A 2

• **NIEMIEC**

Après avoir subi, hier matin, une opération ordonnée par la Cour supérieure du Québec, le réfugié polonais Jan Niemiec devra demeurer une dizaine de jours encore à l'hôpital Notre-Dame.

page A 3

• **IRRÉGULARITÉS**

En vertu d'une entente particulière avec des hauts fonctionnaires, les quinze cadres supérieurs du service de l'inspection du ministère des Transports du Québec utilisent les automobiles du service à des fins personnelles.

page A 2

• **REÉR**

Le propriétaire d'une maison, qu'elle soit hypothéquée ou non, peut améliorer de 15 à 20 p. cent le rendement de ses économies placées dans un régime enregistré d'épargne-retraite (REÉR).

page B 1

• **DIVORCE**

La plupart des Canadiens favorisent un amendement à la Loi du divorce qui ferait de la rupture de fait du lien matrimonial, après un an de séparation, une raison suffisante pour accorder le divorce.

page A 12

• **L'AUTOMOBILE**

Lors d'un essai comparatif effectué en Allemagne et opposant quatre voitures compactes, la Mazda 626 devance la Mercedes 190, la Honda Accord et la Volvo 360.

page C 1

• **FRANCO-AMÉRICAINS**

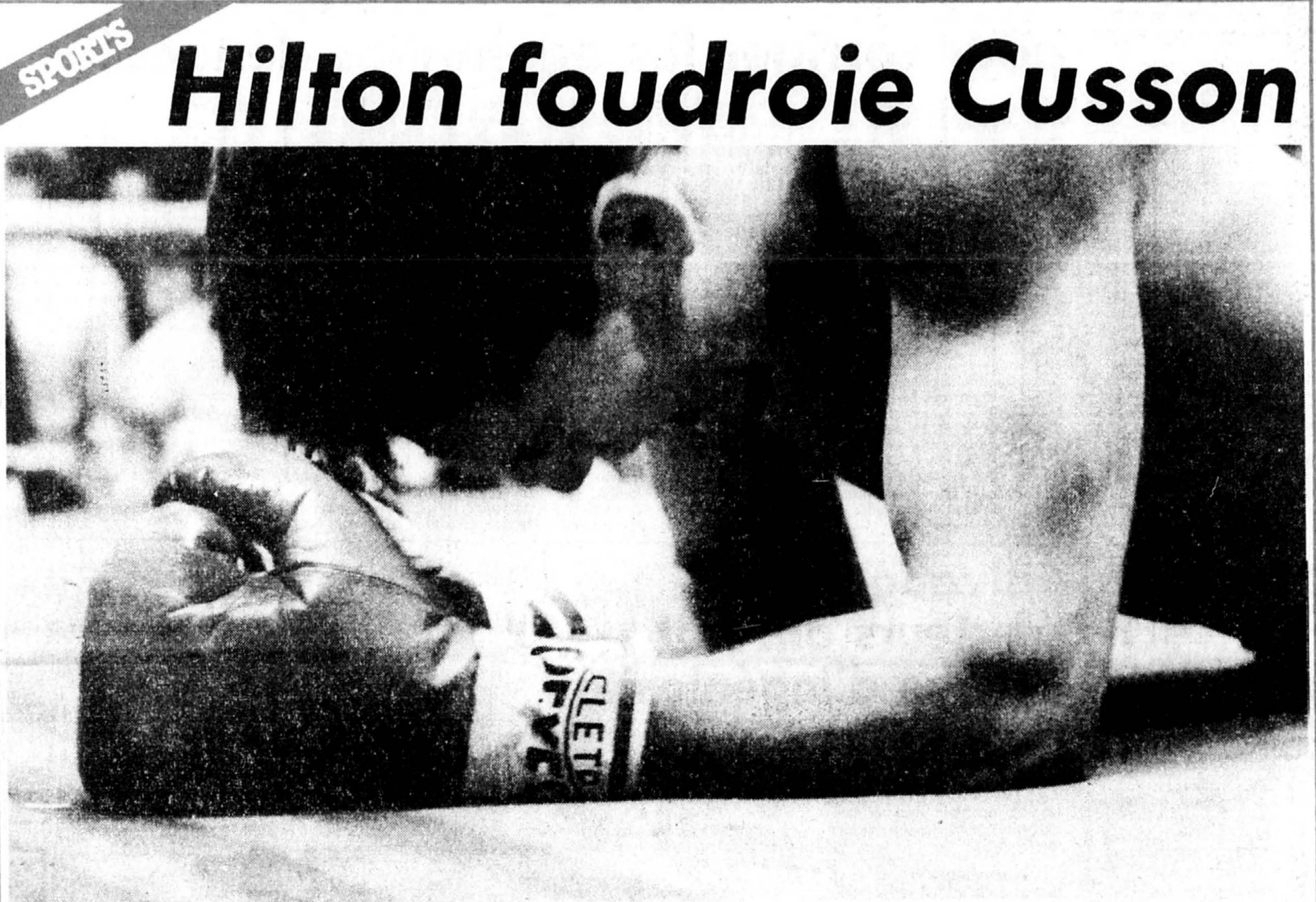
Le gouvernement a été mis en garde, en 1982, par le consul des États-Unis à Québec contre toute forme d'activisme dans ses relations avec la communauté franco-américaine de la Nouvelle-Angleterre.

page A 10

• **SOVERAINETÉ**

Les militants péquistes des 17 comtés de la région de Montréal-Centre insistent pour que la prochaine campagne électorale porte sur la question de la souveraineté.

page A 5



SPORTS

Hilton foudroie Cusson

photo Robert Mailloux et Armand Trotter, LA PRESSE

Une foule record de 19 807 personnes acclame le nouveau champion

Une droite percutante de Dave Hilton à 29 secondes seulement du début du combat d'hier soir a expédié Mario Cusson au tapis pour le compte et la foule record de 19 807 spectateurs réunie au Forum a sur le champ acclamé un nouveau champion des mi-moyens. Bataillant pour le titre continental de la W.B.C., Alex Hilton a vaincu, dans un autre combat, Deano

Clavet part K.-O.T à 1:36 du huitième round. Clavet, un technicien, a bien paru, mais la puissance des coups de Hilton a fait la différence. Remo DiCarlo a pour, sa part, défendu avec succès son titre canadien des poids légers contre Gaétan Hart en remportant une victoire par décision unanime au terme de 12 rounds.

pages 2 à 6

AU LENDEMAIN DU CONGRÈS DES LIBÉRAUX DE L'ONTARIO Chrétien semble le plus populaire mais Turner ferait un meilleur chef

TORONTO — M. Jean Chrétien a remporté haut la main le concours de popularité en fin de semaine au congrès

MAURICE JANNARD
envoyé spécial de LA PRESSE

des libéraux ontariens qui s'est tenu à Toronto, mais M. John Turner est perçu comme celui qui ferait le meilleur chef.

Tel est le commentaire qui est revenu le

plus souvent chez les nombreux délégués de l'Ontario interrogés par LA PRESSE au lendemain du débat entre les six candidats libéraux. La question a été posée aux seuls militants qui n'avaient pas encore appuyé un candidat.

« C'est évident, Chrétien a été le plus populaire auprès des délégués », a déclaré M. Bud Cockerton, vice-président de l'asso-

ciation libérale de Mississauga South.

« Mais, il est trop tôt dans la campagne pour dire si cet accueil en Ontario pour M. Chrétien va se traduire en votes au congrès de juin », a ajouté M. Cockerton.

Durant son discours de samedi, le ministre de l'Énergie a reçu deux longues ovations de la part des 2 000 participants, contre une seule et très courte pour John Turner. L'humour du ministre francophone a ravi l'auditoire.

Une déléguée de Sarnia, Mme Barbara Petersen, a affirmé pour sa part: « Chrétien, par sa passion, a suscité le plus d'émotion chez les militants ». Elle s'est dite désappointée par John Turner. L'ex-ministre des Finances lui est apparu hésitant dans certaines réponses et trop froid en général. Mme Petersen attribue ce comportement au fait que M. Turner a été trop d'années à l'extérieur de la politique.

voir **CHRÉTIEN** en A 2

Autres informations en page A 4

FORTE PARTICIPATION DES ÉLECTEURS La confusion marque les élections au Salvador

(d'après AFP, AP, UPI et Reuter) — Une forte participation des électeurs salvadoriens a marqué l'élection présidentielle d'hier en dépit d'une organisation plus que défaillante et de l'impressionnante démonstration de force, la veille, des guérilleros.

Ces derniers ont notamment tendu une embuscade entre Tecoluca et San Vicente, dans le

centre du pays, minant une route principale et privant d'électricité les deux tiers du pays. Le bilan de l'embuscade est de 32 morts et 37 blessés. Ces pertes sont les plus lourdes subies par l'armée régulière en un seul accrochage depuis le début de l'année.

De source militaire, on indique que les soldats qui appartenaient à la cinquième brigade d'infan-

terie ont été attaqués et abattus par un commando de quelque 70 hommes du Front de libération nationale Farabundo Martí.

Sortis dès les premières heures de la matinée, les électeurs de la capitale et des grandes villes de l'intérieur ont dû faire preuve d'ingéniosité et de ténacité pour trouver les urnes leur correspondant en l'absence de transports collectifs et en raison

de changements de dernière minute décidés par le conseil national des élections.

Malgré la coupure d'électricité qui affecte également la capitale depuis samedi soir, malgré l'absence de transports en commun, malgré les échos des affrontements qui ont rythmé la nuit de samedi à dimanche dans les régions de San Miguel, San

voir **SALVADOR** en A 2

LE FRANÇAIS
SE NOIE DANS
LE MARÉCHAGE
MANITOBAÏN

DON'T WORRY
WE'LL BE BACK
NEXT YEAR.



SOMMAIRE

Annonces classées.....	C 10 à C 15
Arts et spectacles.....	B 5 à B 7, B 8 à B 10, B 11
— Horaires.....	B 7
Centenaire.....	A 8
Décès, naissances, etc.....	B 4
Économie.....	B 1 à B 3
Éditorial.....	A 6
Êtes-vous observateur?.....	C 12
FEUILLETON.....	C 11
Horoscope.....	C 12
L'auto.....	C 1 à C 9
Le monde.....	A 15
Loterie - résultats.....	A 5
Météo.....	A 2
Mots croisés.....	C 13
« Mot mystère ».....	C 14
Quoi faire aujourd'hui.....	B 8, B 9
Tribune libre.....	A 7

TARLOID SPORTS

Bandes dessinées.....	12, 13
Mots croisés.....	18

Découverte d'irrégularités dans l'utilisation de voitures du ministère des Transports

En vertu d'une entente particulière avec des haut fonctionnaires, entente qui a par la suite été approuvée par le Conseil du Trésor, les quinze cadres supérieurs du service de l'inspection du ministère des Transports du Québec utilisent les automobiles du service à des fins personnelles. Ils camouflent cette pratique en présentant de faux rapports d'activités.

ANDRÉ CÉDILOT

Dans un document confidentiel, le directeur du service de l'inspection, Roger Bussièrès, montre même à ses hommes comment rédiger les rapports concernant l'usage de ces véhicules afin de respecter les normes établies et, par ricochet, justifier cette pratique auprès du sous-ministre des Transports, M. Pierre Michaud.

La Loi sur la fonction publique, qui édicte les normes d'éthique et de discipline des fonctionnaires provinciaux, défend « d'utiliser ou de s'approprier, à des fins personnelles » des biens qui sont la propriété du gouvernement. De telles fautes, écrit lui-même le sous-ministre Michaud dans un communiqué daté du 6 août 82, sont passibles de sanctions disciplinaires.

D'un autre côté, une directive interne du service de l'inspection stipule que « les véhicules mis à la disposition des officiers (qui sont les seuls à pouvoir les conduire) doivent servir surtout à faire la navette entre le domicile et le bureau. Sauf exception, seuls les employés du ministère sont autorisés à monter à bord. Dans l'esprit de l'entente secrète mentionnée plus haut, et rappelée par le directeur Bussièrès, le véhicule ne doit donc pas servir à des activités sociales et sportives... »

Filature

Or, des opérations de filature auxquelles ont participé des surveillants routiers du ministère des Transports et, à une oc-

casion le reporter de LA PRESSE, ont plutôt montré que des officiers du service de l'inspection se déplaçaient avec leurs familles dans les autos du service, notamment pour visiter parents et amis ou encore pour faire des courses dans les magasins. Encore une fois, ils justifient leurs déplacements ces jours-là, en inscrivant dans leur rapport qu'ils étaient « en disponibilité ».

Une étude poussée des rapports présentés par l'un de ces cadres durant une période de sept mois, en 1982, tend à démontrer que l'auto du service a servi à son usage personnel durant 43,6 p. cent des 10 657 kilomètres parcourus. Il arrive aussi régulièrement, surtout les week-end, que les employés cadres du service d'inspection invoquent des tâches de surveil-

lance du personnel pour justifier l'utilisation des véhicules alors qu'il n'y a souvent personne de service!

En dépit des multiples dénonciations de la Fraternité des agents de la paix du ministère des transports du Québec (affiliée à l'époque au Syndicat des agents de la paix de la fonction publique) et d'employés du service de l'inspection depuis 1978, la situation n'a pas tellement changé. Les autorités ont tout au plus incité les officiers à se montrer plus discrets et à éviter les abus. « Je ne tolérerai plus qu'on utilise les véhicules pour des voyages de longues distances, qui se répèteraient à hautes fréquences... », recommande le directeur Roger Bussièrès, dans une lettre coiffée des mots « personnel et confidentiel » qu'il a expédiée à tous

ses officiers supérieurs, le 14 septembre 1982.

Faux rapports

Les officiers du service de l'inspection font régulièrement de faux rapports non seulement pour justifier leurs déplacements en automobile, mais aussi pour rendre compte de leurs activités. Ainsi, un officier commandant de la région de Montréal a déjà demandé et obtenu la permission de s'absenter du travail pendant deux jours... quatre jours après avoir effectivement pris les dits congés!

Qui plus est, le même officier indique dans un rapport mensuel avoir parcouru 343 kilomètres durant ces deux journées de congé, en précisant, comme c'est habituellement le cas, qu'il était « en disponibilité ».

À tour de rôle, en 1980, trois officiers de la région de Mont-

réal ont travaillé presque jour et nuit pendant une semaine complète, présentant des feuilles de 64, 112 et 128 heures de surtemps (dans ce dernier cas, la compilation s'est faite sur une période de huit jours). Ces périodes de surtemps, il importe de le préciser, s'ajoutent à la semaine normale de travail, qui est de 40 heures...!

Justification

Dans le milieu, on dit que ce surtemps pour le moins abusif avait été effectué pour justifier l'utilisation des véhicules auprès du sous-ministre Michaud qui, on le devine aisément, commençait à demander des comptes à la suite des pressions du syndicat.

Des documents officiels montrent qu'un officier s'est carrément placé en situation de con-

flit d'intérêts en demandant à au moins onze reprises des permis d'immatriculation de location au nom d'un transporteur ontarien qui avait été pris en flagrant délit d'infraction. Un autre officier a aussi été mis en demeure de ne plus participer, ni organiser de tournois de golf pour une firme privée de transport...!

On peut aussi s'inquiéter du fait que la direction du service de l'inspection planifie un an à l'avance toutes ses opérations de surveillance et de vérifications des routiers. Toutes ces informations sont contenues dans un document qu'elle distribue à plusieurs employés. Cette façon de procéder comporte assurément des risques. Ainsi, il suffirait qu'un seul transporteur prenne connaissance de ces renseignements pour mettre en péril le succès des opérations.

Irrégularités

Saisis de toutes ces irrégularités, les députés Jean-Pierre Charbonneau et Pierre Marois ont multiplié les démarches pour obtenir des explications du ministère des Transports, mais sans trop de succès: le 18 avril dernier, des policiers de Longueuil effectuaient une série de perquisitions au domicile et au local du président du syndicat ainsi que d'un autre officier syndical, à Beloeil, pour y saisir des rapports présumément volés deux ans plus tôt au bureau du service de l'inspection de Longueuil. Aucune accusation n'a été portée et les documents, qui traitaient justement de l'utilisation des véhicules du service, ont été remis au syndicat.

L'automne dernier, l'attachée politique du ministre des Transports, Martine Savard, informait verbalement le syndicat « qu'une enquête interne avait permis de trouver réponses à tout, et qu'on entendait apporter les correctifs qui s'imposent concernant l'utilisation des véhicules à des fins personnelles... » Le détail de l'enquête n'a jamais été communiqué au syndicat, encore moins rendu public.

Toutes les mesures ont été prises pour corriger les anomalies dénoncées

Le sous-ministre des Transports, Pierre Michaud, assure que toutes les mesures ont été prises pour corriger les anomalies dénoncées par le syndicat. « On a trouvé des réponses raisonnables à tout », a-t-il dit. Invoquant le caractère confidentiel des documents, il a toutefois refusé de remettre à LA PRESSE copie du rapport de l'enquête interne qui s'est terminée le 4 mai 1983.

D'après le haut fonctionnaire, les dérogations mises au jour étaient dues essentiellement à une mauvaise interprétation de certaines directives administratives. On a surtout invité le directeur du service de l'inspection, M. Roger Bussièrès, à exercer un contrôle plus sévère sur l'utilisation des véhicules du service. Il a aussi fallu redéfinir, préciser certaines procédures, directives ou pratiques à l'intérieur du service.

Interrogé à son tour, le responsable du service des enquêtes internes au ministère des Transports a tenu sensiblement les mêmes propos que le sous-ministre Michaud. Dans son rapport, il exprime toutefois l'avis que la directive concernant l'utilisation des véhicules au service de l'inspection est trop floue, trop vague et, par conséquent, ouvre la porte à toutes les interprétations.

Aucune accusation

L'enquête, a ajouté le fonctionnaire, n'a donné lieu à aucune accusation criminelle, ni sanction disciplinaire. « Tous les cas qui nous ont été soumis ont fait l'objet d'une enquête. Certaines allégations étaient sans fondement; dans la plupart des cas, on avait attendu trop longtemps avant de porter plainte », a expliqué M. Jean Lévesque.

L'utilisation des autos est une

compensation pour le temps de disponibilité des officiers-cadres du service de l'inspection. Cette entente, sanctionnée par le Conseil du trésor en 1980, permet d'économiser \$150 000 par année en surtemps, a déclaré le sous-ministre Michaud. Des officiers de la Sûreté du Québec et des employés d'autres services gouvernementaux profitent de ce même privilège, précise-t-on au ministère des Transports.

D'après Jean Lévesque, les contremaîtres de la voirie disposent également d'une camionnette, mais il leur est strictement défendu de les utiliser à des fins personnelles. « Elles servent seulement pour répondre à des appels d'urgence », a expliqué le fonctionnaire.

Rapports

Pour ce qui est de la façon dont les officiers rédigent les rapports qui lui sont soumis pour justifier l'utilisation des

véhicules, M. Michaud, nous réfère au directeur Bussièrès. Or, ce dernier a carrément refusé de répondre à la moindre question qu'a voulu lui poser le journaliste de LA PRESSE. Il nous a plutôt référé au service des communications de la SQ qui, a-t-il dit, est le seul porte-parole autorisé depuis que le ministère des transports lui a cédé les pouvoirs sur la surveillance de l'ensemble du transport routier au Québec, le 1er mars.

Le président du syndicat, Jean Waltzing, se plaint de n'avoir jamais eu les résultats de l'enquête. Il s'agit selon lui d'une opération de camouflage. Avec hésitation (car il craint qu'on s'en prenne à ses membres s'il parle trop fort), il se demande si ce n'est pas toute cette mauvaise administration de la direction de l'inspection qui a conduit à l'intégration à la SQ.

CHRÉTIEN

SUITE DE LA PAGE A 1

Turner aura une période d'ajustement avant qu'il ne retrouve tous ses moyens. Il devrait avoir le temps de s'ajuster, il reste 90 jours. Toutefois, la déléguée de Sarnia croit que l'attitude réservée de l'avocat torontois plait davantage aux libéraux de l'Ontario. « Cette allure projetée davantage une image de chef ».

Nathalie Vigneault, de Sudbury, est convaincue que la bataille se fera entre Chrétien et Turner. « La lutte entre les deux durera jusqu'au dernier jour », a-t-elle souligné.

M. Rhéal Lemieux, du comté d'Ottawa-Vanier, pense que le ministre John Roberts a eu la meilleure performance samedi. « C'est lui qui a le plus de contenu dans son programme », a dit M. Lemieux. Puis, il a ajouté: « Malheureusement, Roberts n'a pas la machine du parti derrière lui ».

Ces délégués ont également été interrogés sur la question linguistique. Croyaient-ils que le discours de M. Turner mettrait fin à la controverse qu'il a lui-même créée au moment de l'annonce de sa candidature?

M. Cockerton et Mme Petersen estiment que oui, du moins en Ontario. « Seuls ceux qui veulent que la controverse continue vont poser des questions », a soutenu la déléguée de Sarnia.

Selon Mlle Vigneault, par contre, l'histoire n'est pas close et elle veut demander d'autres explications. « La position de Turner est loin d'être claire encore ».

Rhéal Lemieux pense lui aussi qu'on cessera d'entendre parler de cette affaire. « Les dirigeants du parti ont forcé Turner à reculer ».

Le délégué d'Ottawa-Vanier a conclu: « Le parti veut avoir une position unie sur les langues pour passer aux priorités de la campagne, l'économie et les emplois ».

Salvador: les électeurs ont fait preuve d'ingéniosité

SUITE DE LA PAGE A 1

Vicente et Morzan (dans l'est du pays), et Chalatenango (dans le nord), les citoyens se sont massivement mobilisés pour ces élections présidentielles dès 7 h hier matin.

Dans les cantons ruraux, la situation a été nettement plus difficile en raison de nombreux affrontements entre l'armée et les guérilleros qui ont interdit tout déplacement de la population tandis que le conseil central des élections s'est refusé à envoyer le matériel électoral dans des localités pratiquement contrôlées par la guérilla.

En dépit de l'effet de masse provoqué par la concentration, notamment dans les grandes villes, des bureaux de vote, la participation aura été importante, quelles qu'en soient les motivations profondes. L'obligation légale de voter, la crainte de ne pouvoir au lendemain de l'élection présenter une carte d'identité frappée de la mention « a voté » ont certainement joué.

Mais beaucoup de gens, dans les files d'attente, ont manifesté qu'ils venaient voter parce qu'ils voulaient « que ça change ». M. Masochisme, comme le disent certains avec un petit sourire, ou conviction profonde que cette élection est « la plus importante de l'histoire du Salvador » comme l'a affirmé le président Alvaro Magaña.

Dès l'ouverture des bureaux de vote hier matin, la lutte entre les huit candidats à la présidence s'était déjà réduite à un affrontement entre les deux

principales personnalités de cette élection: Roberto d'Aubuisson, un extrémiste de droite qui a promis d'écraser par la force la guérilla, et Jose Napoleon Duarte qui a plutôt choisi la voie de la négociation.

Le Canada est l'un des 28 pays qui supervise cette élection ouverte de surcroît par un bon millier de journalistes étrangers.

Si aucun des candidats n'obtient la majorité au premier tour, il y aura un second tour dans un mois pour déterminer qui l'emportera des deux candidats les mieux placés.

Le scrutin s'est clos hier à 16 h ou 18 h locales selon que les lieux de vote disposaient ou non d'électricité. Les résultats de l'élection ne seront pas connus avant au moins 48 heures.



La police salvadorienne tente de repousser la foule pour libérer une porte du stade national de San Salvador, bloquée par des électeurs anxieux de voter. Les premières heures de cette journée nationale d'élections ont été marquées par des délais de plus de trois heures et par un désordre généralisé. (téléphoto UPI)

CHAUFFEURS

SUITE DE LA PAGE A 1

des cas d'accidents de travail pendant cette période de six mois a été de 378, incluant des chutes, entorses, etc.

Ainsi, 15,6 p. cent des accidents de travail déclarés à la CSST par les chauffeurs d'autobus constituent des agressions. Celles-ci viennent au quatrième rang parmi les causes d'arrêt de travail, après les pertes d'équilibre (dans les marches par exemple), les maux de dos et les blessures attribuables aux trous dans la chaussée.

De toutes les couleurs

Les chauffeurs d'autobus en voient de toutes les couleurs!

Ainsi, le chauffeur Joseph Charest a été tailladé à la joue gauche par un passager (portant un couteau) qui lui reprochait d'attendre trop longtemps avant de repartir du métro Longueuil, sur la ligne no 73, le 13 mars. Les 30 autres passagers n'ont pas osé réagir.

Un autre chauffeur, M. Denis Lord, s'est fait fracasser la mâchoire par un jeune homme qui s'entêtait à fumer dans le véhicule malgré les avertissements répétés du chauffeur, sur la ligne no 18, le 4 mars.

D'autres ont écopé d'épaules cassées, de mains fracturées et autres blessures lors d'altercations. Des chauffeurs se font même étrangler par des usagers qui s'en prennent à leur cravate (le port de la cravate n'est plus obligatoire depuis un an à la CTCUM).

Les cas répertoriés par la CTCUM et la CSST ne comprennent pas les altercations moins

graves du genre « tapes sur la gueule », coups de sacoches, injures, insultes et autres grossièretés.

Recrudescence

La violence faite aux chauffeurs, sans parler des changeurs du métro souvent victimes de hold-up, semble être en recrudescence depuis deux ans, signale M. Michel Fontaine, représentant syndical de la Fraternité des chauffeurs, des changeurs et des opérateurs de la CTCUM.

Selon les chiffres de la CSST, le nombre de cas d'accidents de travail de toutes sortes (incluant les agressions) a progressé de 30 p. cent en 1982 et de 21 p. cent en 1981 chez les chauffeurs d'autobus de la CTCUM (on peut présumer que les cas d'agression sont aussi en hausse).

Un rapport interne de la Commission de transport, daté de mai 1983 et faisant suite à une enquête « sur le terrain » réalisée par des instructeurs ayant pris la place des chauffeurs réguliers au volant des autobus sur les circuits les plus achalandés, fait également écho à cette montée de la violence: les usagers paraissent « plus exigeants, plus tendus et plus agressifs » qu'en 1981 au cours d'un exercice similaire, dit le rapport.

MM. Pierre Dupuis et Maurice Vézina, représentants syndicaux, notent à ce sujet que les nombreux conflits de travail qui ont perturbé le service des transports en commun à Montréal n'ont certainement pas aidé à améliorer l'image que les usagers ont des chauffeurs.

Le rapport de mai 1983 de la CTCUM indique, par ailleurs, que les voyageurs non-conformes (qui ne paient pas leur pas-

sage, paient partiellement ou exhibent des cartes autobus-métro sans photo, etc.) représentent environ 25 p. cent de la clientèle des autobus. Sur certains circuits, la délinquance des usagers au niveau de la perception du tarif dépasse même les 50 p. cent, dit le rapport, qui qualifie la chose de « problème de taille ».

Le soir et les jeunes

La perception du tarif est un des motifs majeurs d'altercations entre usagers et chauffeurs: « Si j'en laisse passer un sans payer, les autres passagers seront tentés de faire de même », remarque M. Paul Ducape, chauffeur.

L'autre principal motif pouvant conduire à une agression est le temps d'attente des autobus. À la direction de la CTCUM, on admet que le temps d'attente sur certains circuits est maintenant plus long qu'il y a deux ans et que le nombre d'autobus est parfois réduit: « On a simplement décidé de respecter les normes » (c'est-à-dire le temps d'attente entre deux autobus), commente le pdg de la CTCUM, M. Lawrence Hannigan.

Les autres motifs d'agression vont du « gars saoul » à la bande de jeunes écoliers qui font du tapage à la sortie de l'école.

La majorité des agressions graves (qui entraînent un arrêt de travail du chauffeur) se produisent le soir, surtout les vendredis et samedis, et souvent en bout de ligne où un temps d'arrêt de quelques minutes précède le départ de l'autobus dans l'autre sens du circuit. Les chauffeurs

sont unanimes à identifier leurs agresseurs comme étant surtout des jeunes qui agissent au moins à deux.

Et certaines circuits semblent pires que d'autres. De dire M. Paul Ducape: « La ligne no 17, qui va de la Place d'Armes au métro Namur, était tellement dure avant que le métro ne se rende jusqu'à Ville Saint-Laurent que des chauffeurs préféraient se déclarer « malades » plutôt que de faire le dernier trajet du samedi soir ».

Pas de problème?

« Les altercations ne constituent pas un problème majeur pour la CTCUM », a déclaré à LA PRESSE M. Lawrence Hannigan, en ajoutant qu'une étude ergonomique (portant sur les conditions de travail) est en cours. « Les agressions contre les chauffeurs sont d'abord un problème de criminalité », a-t-il ajouté en rappelant que le chauffeur est le seul maître à bord de son véhicule.

« Les pertes dans la perception du tarif ne sont pas considérables », a d'autre part précisé M. Hannigan.

Sur la question du temps d'attente, le président de la CTCUM souligne que « c'est toujours trop long quand on attend ». La Commission de transport a toutefois mis en marche un projet destiné à faire mieux connaître au public le système de transport en commun: on commence à distribuer, graduellement, les horaires des quelque 150 lignes d'autobus de la Commission. En connaissant mieux les heures de passage des autobus, les usagers se montreront peut-être moins agressifs...

LA MÉTÉO

DATE: Lundi 26 mars 1984
AUJOURD'HUI: Min.: -6 Max.: 3
ENSOLEILLÉ
DEMAIN: BEAU TEMPS

Québec	Min.	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	-15	-3	Ensoleillé
Outaouais	-6	3	Ensoleillé
Laurentides	-16	-3	Ensoleillé
Cantons de l'Est	-6	3	Ensoleillé
Matricie	-16	-5	Nuageux
Québec	-14	-3	Ciel varia.
La-Saint-Jean	-16	-5	Nuageux
Richmond	-9	-5	Nuageux
Gaspésie	-9	-5	Nuageux
Bois-Corbeau	-13	-5	Nuageux
Sept-Îles	-13	-5	Nuageux

États-Unis

	Min.	Max.	N.-Orléans	Min.	Max.
Boston	10	15	13	22	
Buffalo	7	11	8	11	
Chicago	-2	8	5	12	20
Miami	18	28	Washington	8	14
New York	2	9	Dallas	10	20

les capitales

	Min.	Max.	Min.	Max.	
Amsterdam	1	9	Madrid	7	14
Athènes	9	18	Moscou	-3	0
Acapulco	22	32	Mexico	8	28
Berlin	2	7	Oslo	-7	-1
Bruxelles	0	8	Paris	5	10
Buenos Aires	19	27	Rome	3	18
Copenhague	0	3	Séoul	-4	-2
Genève	3	14	Stockholm	-4	2
Hong Kong	17	18	Taipei	3	14
Le Caire	11	23	Trinidad	26	31
Lisbonne	11	16	Vienne	-2	9
Londres	5	8			

Six morts accidentelles

■ Au moins six personnes sont mortes de façon accidentelle au Québec au cours du week-end.

Trois adolescents ont perdu la vie dans la nuit de samedi à Mascouche. L'auto dans laquelle ils prenaient place avec deux autres jeunes, est tombée dans la rivière Saint-Jean-Baptiste. Les victimes sont Chantal Beaudry, 16 ans, de Pointe-aux-Trembles, Stéphane Picotte, 18 ans, et Gilles Bleau, 16 ans, tous deux de Rivière-des-Prairies. Les deux autres adolescents ont réussi à se dégager sains et saufs du véhicule.

Marcel Filion, 33 ans, de Repentigny, est décédé vendredi soir après qu'il eut heurté un pilier de ciment alors qu'il conduisait son automobile sur la route 640, près de Saint-Eustache.

Un jeune garçon de 10 ans, Pascal Leduc, a trouvé la mort sur la route 132 près de Valleyfield. Il a été heurté par une automobile alors qu'il se promenait à bicyclette.

Par ailleurs, un homme de 58 ans, Léo Maisonneuve, a péri brûlé hier matin dans l'incendie de son garage rattaché à sa résidence, à Aylmer dans l'Outaouais. On a retrouvé son corps dans son automobile.

Alliance Blindé: reprise des délibérations

■ TROIS-RIVIERES (PC) — C'est ce matin que reprennent au palais de justice de Trois-Rivières les délibérations des onze jurés au procès de Marcel Boucher, Carol Daigle et Claude Millette, accusés du vol de \$1,5 million commis le 29 décembre 1981 à la succursale trifluorée de la compagnie Alliance Blindé.

Les jurés avaient demandé samedi matin l'ajournement de leurs délibérations à aujourd'hui, le temps nécessaire pour permettre à certaines personnes indisposées par une grippe de prendre du repos.

10 000 enfants indiens vendus comme esclaves

■ NEW DELHI (AP) — Plus de 10 000 enfants et adolescents de moins de 16 ans de l'Utter Pradesh ont été « exportés » et vendus comme esclaves ou prostitués pour un prix compris entre 1 000 et 2 000 roupies (entre \$125 et \$250), a révélé hier le Times of India.

Citant des sources « dignes de foi », le quotidien ajoute que la vente d'enfants, pratique ancienne, « est maintenant un trafic bien organisé, avec ses propres prévisions de l'offre et de la demande et de fixation des prix ».

Une douzaine d'organisations opèrent dans cet État qui borde le Népal, chacune dans une zone bien déterminée. L'an dernier, des mineurs ont ainsi été vendus dans l'Andhra Pradesh, le Karnataka, le Kerala, le Madhya Pradesh, le Gujarat, le Rajasthan, le Mamarashtra et le Pendja.

Un incendie fait 500 morts au Brésil

■ CUBATAO, Brésil (AFP) — Plus de 500 personnes, pour la plupart des enfants, ont péri dans un incendie qui a détruit le 25 février dernier le bidonville de Sao Jose dans la ville de Cubatao (État de Sao Paulo), a-t-on appris hier auprès des enquêteurs.

L'incendie a été provoqué par une fuite de 700 000 litres d'essence due à la rupture d'un oléoduc reliant la raffinerie de la société Petrobras, à Cubatao, au terminal du port de Santos, ont précisé les responsables de l'enquête.

Une estimation officielle a fixé le nombre des victimes à 86, mais les enquêteurs indiquent que ce chiffre est bien inférieur à la réalité. Ils se réfèrent aux déclarations du médecin légiste qui a indiqué que de nombreux cadavres réduits en cendres n'ont pu être comptés et que, sur les 305 enfants inscrits à l'école de Sao Jose, 60 réscapés seulement ont été dénombrés.

La torture dans 70 pays

■ ZURICH (AP) — Bien que proscrite par le droit des peuples, la torture est systématiquement pratiquée dans 70 pays, a affirmé samedi à Zurich M. Hans Haugg, membre du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), à l'occasion de l'assemblée annuelle de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT).

Les activités de l'ACAT sont centrées sur l'envoi de lettres en faveur de victimes de la torture. L'année passée, cette organisation est intervenue en faveur de 24 personnes dans les pays de l'Est, 54 en Asie, 72 en Afrique et 86 en Amérique latine.

Dans 31 cas l'action s'est terminée par la libération de la personne torturée. Mais 31 personnes sont décédées sous la torture malgré l'intervention de l'ACAT. Il reste encore 24 cas en suspens.

Niemiec est dans un état satisfaisant

■ Le réfugié polonais Jan Niemiec devra rester une dizaine de jours en convalescence à l'hôpital Notre-Dame de Montréal, après avoir subi, hier

FRANÇOIS BERGER

matin, une opération contre son gré, mais ordonnée par la Cour supérieure du Québec.

M. Niemiec, qui fait face à un ordre d'extradition vers la Pologne, avait avalé, la semaine der-

nière, deux tiges de métal dans le but de mourir ici plutôt que d'être emprisonné dans son pays d'origine, qu'il a quitté illégalement en 1971. Il devait être déporté mardi dernier.

Le Dr Denis Gravel, qui a pratiqué l'opération à 5 h hier après que des examens eurent démontré l'urgence de la situation, a retiré les deux tiges de métal et a déclaré par la suite que le patient devra être nourri par intraveineuses. L'état de M. Niemiec était considéré comme satisfai-

sant à l'issue de l'intervention chirurgicale.

Demande d'asile

Les quelque 10 jours de délai nécessaires à la remise sur pied du réfugié vont permettre au Congrès polonais canadien de solliciter les consulats et les ambassades de plusieurs pays susceptibles d'accorder l'asile politique à M. Niemiec. Le statut de réfugié politique lui a été refusé par les ministères canadiens de l'Immigration et de la Justice en raison d'une condamnation pour of-

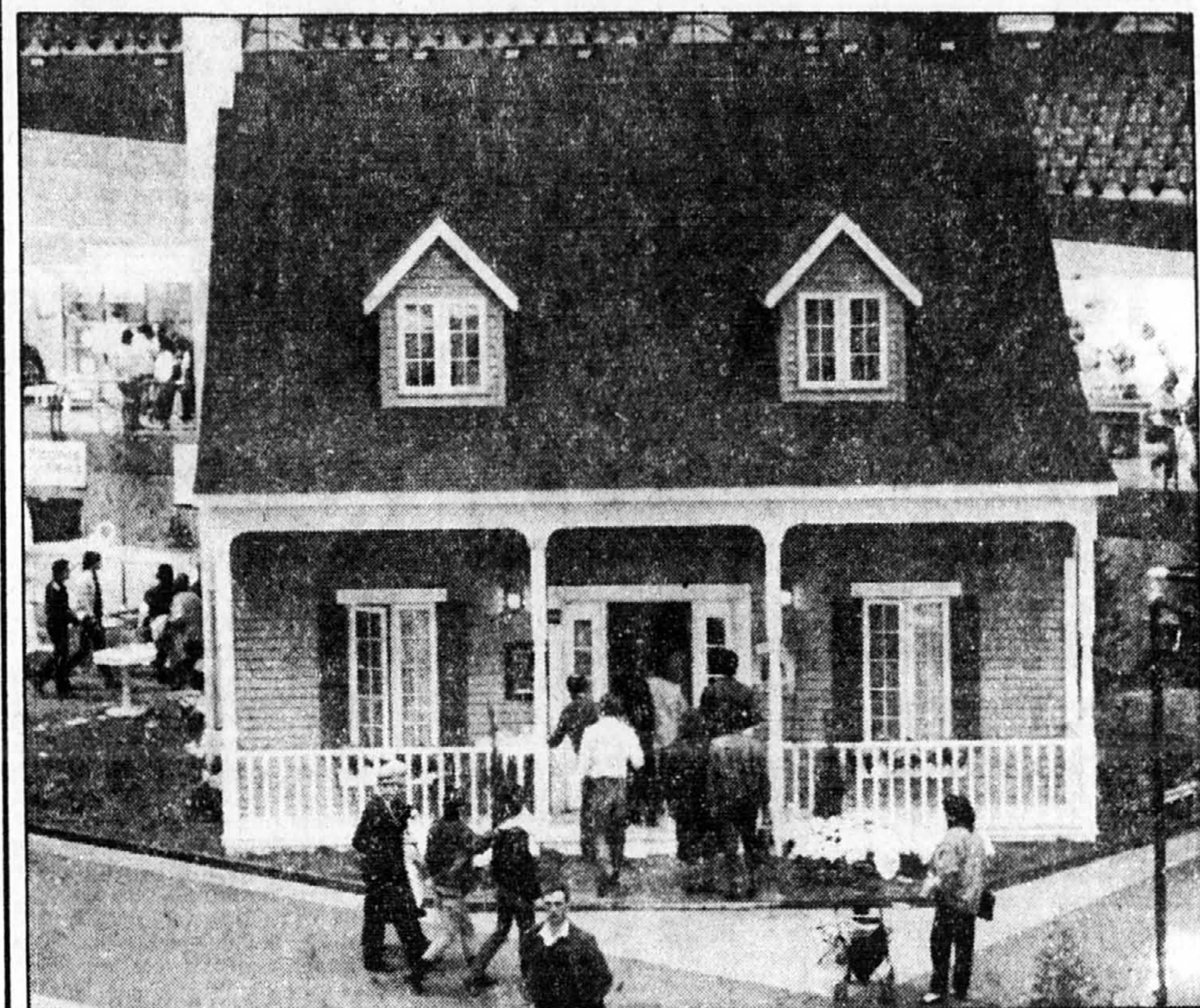
fense sexuelle, à Toronto l'an dernier.

Les pays que le Congrès polonais canadien entend contacter au cours des deux prochaines semaines sont l'Italie, la Belgique, la Hollande, l'Allemagne de l'Ouest et l'Afrique du Sud, a indiqué M. William Siemiensky, vice-président au Québec de l'organisation communautaire polonaise.

D'autre part, M. Siemiensky entend demander au ministre de

l'Immigration du Canada, M. John Roberts, un nouveau délai dans cette affaire d'extradition.

M. Niemiec, âgé de 49 ans, est entré au Canada en mars 1981, mais la note du gouvernement canadien rejetant sa demande de statut de réfugié ne lui est parvenue qu'en septembre dernier. Il a omis de demander une révision de cette décision dans les 15 jours, comme le prescrit la législation. C'est pourquoi l'ordre d'extradition a été donné et maintenu.



La Maison de la fierté sera démontée à compter d'aujourd'hui puis remontée sur les bords de la Rivière-des-Prairies, dans le quartier Ahuntsic.

photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

265 000 personnes visitent le Salon de l'habitation 84

■ La foule commençait à se clairsemer au Salon national de l'habitation hier soir, surtout après le tirage de la Maison de la fierté. Ce qui n'a toutefois pas empêché cette superexposition d'établir un nouveau record pour ce genre d'événement, en attirant 265 000 personnes ces 10 derniers jours.

On pense faire encore mieux l'an prochain, surtout que le salon durera alors une semaine de plus. « Cette année on a connu des jours de pointe de 50 000 visiteurs; avec une exposition prolongée on sera en mesure de mieux répartir les foules », d'expliquer le porte-parole de l'événement, M. Robert Perron.

Est-ce un certain relâchement de la récession, les désirs printaniers qui brûlent de se manifester ou la nouvelle vogue de la rénovation, le fait est qu'on ne s'était jamais pressé en aussi grand nombre, ni ici ni ailleurs au Canada, à un salon uniquement consacré au domaine de l'habitation. La dernière hypothèse pourrait l'emporter sur les deux autres à la longue, et c'est sur elle que mi-

sent les organisateurs pour l'édition 85.

Ceux-ci ont noté, en revanche, que leur public quant à lui ne se modifie guère avec les années. Environ quatre visiteurs sur cinq sont déjà propriétaires d'une maison, et 35 p. cent d'entre eux viennent de l'extérieur de la région métropolitaine. Ce qui, malgré tout, ne semble pas avoir nui aux ventes de billets donnant la chance de gagner la Maison de la fierté, une maison de style traditionnel qui sera construite dans le nord de Montréal. Une valeur de \$100 000, terrain et aménagement compris. C'est d'ailleurs un Montréalais, M. Pierre Dupire, qui verra ainsi son rêve se matérialiser.

« Au début on était un peu sceptiques face au concours, d'expliquer le vice-président de la Chambre de commerce de Montréal, M. André Vallerand. Après tout c'était une première et on se demandait si ça intéresserait les gens. Avec 150 000 billets vendus la réponse va au-delà de nos espérances, et devait rapporter \$125 000 à la Chambre pour financer ses activités ».

Les scalpers ont fait de bonnes affaires grâce à Hilton et Cusson

■ Plusieurs amateurs de boxe qui n'avaient pas de billets pour le combat Cusson-Hilton, hier soir au Forum, n'ont pas eu à s'en mordre les pouces: ils en ont acheté sur place, tout simplement.

FRANÇOIS BERGER

Les scalpers (mot américain utilisé dans le commerce pour signifier trafiquant) sont ces revendeurs qui vous permettent d'assister à un spectacle comme celui d'hier soir, même si vous n'avez pas de billets à quelques minutes du début de la soirée. Ils étaient nombreux, les scalpers: à la sortie de la station de métro Atwater, au beau milieu de la rue Sainte-Catherine et à la porte même du Forum.

Jacques ne vendait, lui, que des billets à \$100 qui valaient, au prix légal, \$60. Et les prix montaient au fur et à mesure que l'heure du spectacle approchait. Après 20 h, les billets se revendaient encore à bon prix... jusqu'à 21 h, d'expliquer un autre revendeur.

Pour le billet le moins cher, les scalpers exigeaient le double, soit \$30 pour une place debout. Les billets à \$100 (les plus chers au prix légal) se sont revendus jusqu'à \$150 et même \$200.

Une jeune homme prénommé Guy cherchait à acheter un billet à \$200... S'il l'a trouvé, ça a dû être après 21 h quand les scalpers ont voulu liquider ce qui leur restait sur les bras.

Arrestations

La police a effectué quelques arrestations grâce à la présence de quatre policiers habillés en civil (il y avait aussi 12 autres policiers en uniforme). Le 4 décembre, au combat avorté entre Cusson et Hilton, les policiers étaient beaucoup moins visibles... il faut dire qu'il faisait tempête; les scalpers, eux, étaient à leur poste.

Hier, la police n'a mis la main au collet que de petits revendeurs avec deux ou trois billets en leur possession. « C'est toujours comme ça », d'expliquer l'agent Boissonneau. Les vrais scalpers, les gros, ceux qui ont entre 100 et 150 billets en leur possession, ne se promènent pas autour du Forum. Ils attendent tranquillement qu'un de leurs runners vienne refaire sa petite provision.

Où les gros scalpers les prennent-ils, eux, leurs billets? Comme tout le monde, aux comptoirs Ticketron: mais comme on n'a droit qu'à six billets par personne par comptoir, les scalpers les font tous ou presque, a dit l'un d'eux.

L'ACCIDENT DE CALGARY

Un disque a causé l'incendie de l'avion

■ CALGARY (D'après CP) — C'est le disque du système de compression de l'un des moteurs de l'appareil qui est à l'origine de l'incendie qui a détruit, jeudi dernier, un Boeing 737 de la Pacific Western Airlines, obligeant les 114 passagers et les cinq membres d'équipage à fuir l'appareil pour sauver leur vie.

M. Jim Stewart, chef de l'équipe d'enquête de Transport Canada chargée des accidents graves, a déclaré que le lourd disque de métal, d'un diamètre d'environ 76 centimètres, s'était désintégré à l'intérieur du moteur gauche de l'avion et des morceaux de ce disque avaient pénétré dans le réservoir d'essence à bord au moment où l'appareil s'appretait à décoller.

« Nous avons trouvé des morceaux du disque sur la piste », a dit M. Stewart lors d'une conférence de presse. « C'est cette désintégration, qui ressemblait à

une explosion, que les passagers évoquaient en parlant de l'accident. »

Plusieurs passagers à bord de l'appareil, qui devait s'envoler vers Edmonton, ont en effet raconté qu'ils avaient entendu un bruit d'explosion avant que le moteur et les réservoirs d'essence ne s'enflamment jeudi.

M. Stewart a expliqué que le disque du système de compression est garni de petites lames inclinées. L'air inspiré par les moteurs du Boeing 737 se dirige vers les lames tournantes qui compriment cet air avant de l'évacuer vers l'arrière.

L'appareil de \$16 millions, d'une capacité de 117 passagers, roulait sur la piste en préparation du décollage au moment où le feu a pris naissance. Vingt-six personnes ont été conduites à l'hôpital où l'on a soigné leurs blessures mineures. Toutes ont reçu leur congé.



Tentative de suicide avortée

Des policiers ont discuté un bon moment, samedi, avec un homme qui voulait se jeter du haut du viaduc de la rue Bloor, à Toronto, tentant de le dissuader de faire un tel geste. Puis, au moment où l'homme s'appretait à se jeter dans le vide, les policiers réussirent à l'agripper et ils le transportèrent ensuite dans un hôpital pour qu'il puisse y subir des traitements psychiatriques.

Téléphoto CP



ELLE SERA DÉCLARÉE MORTE AUJOURD'HUI Qu'est devenue l'héritière?

■ CHICAGO (UPI) — L'inscription sur le cénotaphe dit simplement: « Un ange est descendu un jour sur la Terre et y a cueilli une fleur bien-aimée ».

Aucune explication plus plausible n'a jamais été fournie de la disparition de Helen Vorhees Brach, héritière de la fortune d'une des plus grandes confiseries américaines, qui érigea un monument de marbre et de granite de \$500 000 pour sa famille, ses chiens et elle-même, mais qui repose probablement dans une tombe anonyme quelque part au Minnesota.

Ce mystère de sept ans prendra officiellement fin aujourd'hui, lorsque ses héritiers demanderont au tribunal de la déclarer légalement morte. Mais la question demeure entière: qu'est-il advenu de Helen Brach?

Helen Vorhees, une divorcée de Hopedale, dans l'Ohio, travaillait dans un élégant club de nuit de Miami lorsqu'elle fit la connaissance de Frank Brach, l'un des trois fondateurs de la confiserie E.J. Brach & Sons, de Chicago. Le couple se maria en 1951, alors qu'il avait 61 ans et

elle, 39, et ils vécurent ensemble, apparemment heureux, jusqu'à la mort de Frank Brach, en 1970.

Le décès de son mari laissa à Helen Brach une fortune de \$21 millions, dont elle dépensa une bonne partie à l'aménagement de refuges pour animaux perdus. Elle s'intéressa également aux courses de chevaux, sous l'influence d'un vendeur de chevaux, Richard Bailey, qu'elle fréquenta pendant plusieurs années.

Bailey, qui était 17 ans plus jeune que Mme Brach, l'exhorta à acheter des chevaux à des prix bien supérieurs à leur valeur réelle, affirme John Menck, l'avocat qui fut chargé de protéger ses intérêts après sa disparition.

Le 14 février 1977, Helen Brach se rendit à la clinique Mayo de Rochester, au Minnesota, pour y subir un examen général; elle en sortit le 17 avec un certificat de bonne santé, les médecins lui ayant simplement conseillé de perdre un peu de poids.

Elle utilisa son billet d'avion ce même après-midi, mais per-

sonne ne se souvient d'avoir vu cette élégante rousse, vêtue d'un manteau de vison.

Son valet, Jack Matlick, dont elle avait déjà songé à se défaire par le passé, déclara à la police qu'il était allé la chercher à l'aéroport et qu'il l'avait conduite à sa demeure de Glenview, en banlieue de Chicago. Toutefois, les amis qui l'appelèrent cette fin de semaine-là au téléphone se firent répondre qu'elle ne pouvait être dérangée.

Le lundi, affirme encore Matlick, il conduisit Mme Brach à l'aéroport, dans sa Cadillac rose, car elle désirait se rendre en Floride. Mais personne ne semble jamais l'avoir vue, non plus que sa voiture, pourtant fort reconnaissable, à l'aéroport O'Hare.

Deux semaines plus tard, le 4 mars, Matlick signalait la disparition de Mme Brach.

Selon Me Menck, de nouveaux indices surgiront peut-être lorsque Helen Brach aura été déclarée officiellement morte. Mais il serait vain d'espérer la voir apparaître subitement en cour: d'après lui, elle n'est jamais revenue de sa visite au Minnesota.

La première confrontation entre les candidats au leadership du PLC ne donne lieu à aucun débat

TORONTO — On dit souvent que dans le premier round d'un combat de boxe les adversaires s'observent plutôt que de s'attaquer vraiment.

C'est un peu ce qui s'est produit, samedi à Toronto, lors du premier affrontement entre les six candidats libéraux qui luttent pour succéder à Pierre Trudeau.

MAURICE JANNARD

de notre envoyé spécial

Les aspirants au leadership ont profité de leur discours de présentation et des réponses qu'ils ont fournies aux questions de l'auditoire pour dévoiler leur programme surtout.

Il n'y a pas eu de débat entre les six hommes. La formule retenue samedi (discours de chaque

aspirant, puis réponse tour à tour à des questions) ne favorisait pas la confrontation. Mais les candidats n'ont pas senti le besoin ni le désir d'attaquer les positions de leurs adversaires.

Un exemple parmi d'autres : samedi matin, le ministre Roberts demandait aux journalistes qu'il rencontrait si John Turner avait fini par se prononcer sur le bilinguisme officiel en Ontario.

M. Turner évite les journalistes comme la peste sur cette question. Pourtant, dans l'après-midi, le ministre Roberts n'a même pas demandé à M. Turner de préciser sa pensée quand il a été avec lui durant trois heures à la même tribune.

Dans cette course libérale, l'on ne retrouve pas, comme en juin dernier chez les conservateurs,

des candidats se démarquant par leurs idées marginales et provocantes : pas de Peter Pocklington, de John Gamble ou de Neil Fraser.

Jean Chrétien a insisté sur les services qu'il a rendus au Canada sous les premiers ministres Pearson et Trudeau.

S'il est élu, M. Chrétien abolira les barrières érigées par les provinces et qui bloquent la libre circulation des travailleurs.

Accessibilité

Il veut aussi rendre le gouvernement plus accessible à la population par des consultations plus nombreuses au sein des partis libéraux provinciaux. Il permettra davantage les votes libres pour les députés.

De son côté, John Turner est

revenu dès le début sur sa position linguistique pour dire finalement : « Si les lois et les principes n'ont pas le support de la population, ils ne seront pas efficaces ».

Pour M. Turner, la consultation sera à la source du renouvellement du Parti libéral. « Nous devons reconnaître que la force de notre fédération réside dans le consensus et non la confrontation, l'accommodement et non l'attaque, la négociation et non l'ultimatum ».

Le candidat John Roberts a proposé les mesures les plus spécifiques pour l'amélioration de la condition féminine.

Il faudra, selon le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, de meilleurs services sociaux, un plus grand nombre de garderies de jour, procéder rapidement à la

réforme des pensions, « payer un salaire égal pour une valeur égale » et renforcer les obligations légales pour ceux qui doivent verser des pensions alimentaires.

D'après plusieurs délégués interrogés, le ministre Roberts a offert la meilleure performance après MM. Chrétien et Turner. « Il a été superbe durant la période de questions », a affirmé pour sa part le député de Lincoln, Bryce Mackasey.

Le ministre Mark MacGuigan s'est prononcé pour le bilinguisme officiel en Ontario. Le ministre de la Justice a proposé aux Canadiens une société basée sur la motivation, « où le profit ne sera pas un vilain mot ».

Efficacité

Don Johnston insiste sur l'efficacité de l'administration gouvernementale. Il a suggéré de créer un régime social basé sur

l'impôt négatif, une sorte de revenu minimum garanti pour les plus démunis.

Le ministre au développement économique croit lui aussi que les parlementaires devraient exercer des votes libres plus souvent. Comme M. Roberts, il veut que les gouvernements augmentent les sommes investies dans l'éducation des jeunes.

Le sixième candidat, M. John Munro, veut combattre le néo-conservatisme.

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord a proposé un pouvoir central plus fort, qui pourrait mieux contrôler les milliards de dollars versés aux provinces.

La prochaine rencontre où les six candidats auront la chance de s'affronter sera lors du caucus régional de l'Ouest, qui se tiendra à Saskatoon à la fin d'avril.

Iona Campagnolo refuse une autre fois d'entrer dans la course

TORONTO — La présidente nationale du Parti libéral du Canada, Iona Campagnolo, a refusé une autre fois de céder aux nombreuses pressions faites pour qu'elle se présente comme candidate à la succession de Pierre Trudeau.

MAURICE JANNARD

de notre envoyé spécial

Un vaste mouvement d'appui a eu lieu en fin de semaine au congrès des libéraux fédéraux de l'Ontario pour que Mme Campagnolo accepte enfin de se présenter.

Partout l'on a pu voir des marions et des affiches portant l'inscription Draft Iona, ce qui

pourrait se traduire par « enrôlons Iona ».

À un moment donné, cent délégués libéraux se sont présentés dans la suite d'hôtel de Mme Campagnolo pour lui offrir des roses.

Il y avait cent roses. Elles furent présentées une par une : un délégué, une rose.

Pourquoi des roses ? Parce que les médias anglophones ont surnommé la lutte au leadership libéral « la course pour la rose ».

Une référence au fait que l'on devra trouver un remplaçant à Pierre Trudeau, lui qui a porté une rose à la boutonnière durant toute sa carrière.

Iona, comme les libéraux l'appellent tout simplement, a encore

une fois décliné l'invitation pressante qui lui était faite de se porter candidate.

« C'est non »

Aux journalistes qui lui demandaient si elle avait changé d'idée, elle a répondu : « C'est non. Combien de fois faudra-t-il vous le répéter ? ».

Le délégué libéral Rhéal Lemieux, du comté d'Ottawa-Vanier, est l'un de ceux qui aimeraient voir la candidature de Iona.

Mais, selon M. Lemieux, il commence à se faire tard, si jamais la présidente du Parti libéral changeait d'avis.

John Turner est en train de se monter une imposante organisation. Hier, une réunion avec ses partisans québécois avait lieu à l'hôtel Royal York, son quartier général.

Les députés fédéraux Dennis Dawson, Jean Lapierre et Roland Comtois ont assisté au congrès de l'aile ontarienne en fin de semaine. Hier soir, l'on devait établir quelle fonction officielle ces trois députés joueront dans l'organisation québécoise.

Pour être élu à la direction d'un parti fédéral, il faut être très bien organisé et M. Turner l'est. Il faut surtout être capable de capter l'attention des médias pour montrer le candidat à la télévision.

L'image seulement car la plupart du temps il refusera de répondre aux questions des journalistes. MM. Turner et Mulroney n'ont pas leur pareil pour ça.

Une journée avant le début du congrès libéral, les journalistes ont reçu l'horaire détaillé de Tur-



On a présenté des roses à Iona Campagnolo

ner pour la fin de semaine. L'entête du document portait la mention Urgent-Urgent-Urgent. Voici un échantillon de l'horaire détaillé de John Napier Turner :

Vendredi 23 mars 1984 :
18h25 JNT arrive à l'entrée principale de l'hôtel

18h30 Il se dirige vers le bureau des inscriptions. Une fois inscrit, il se mêle aux délégués.

19h15 Il arrive à l'appartement de M. David Deacon.

20h20 Il arrive à la salle Metro pour entendre M. Herb Gray.

21h00 Il quitte la salle Metro pour se mêler aux délégués.

On ne sait pas, toutefois, à quelle heure il s'est endormi ce soir-là...

Jim Coutts y réfléchit

TORONTO (PC) — Pendant que les six aspirants connus à la direction du Parti libéral du Canada courtoisamment allègrement leurs partisans au cours du congrès régional du Parti libéral du Canada (Ontario), ce week-end, Jim Coutts évaluait calmement les appuis à son éventuelle candidature. « Je pense à me présenter », concluait-il au cours d'une entrevue hier à Toronto.

M. Coutts, qui n'a jamais été élu mais jouit d'une réputation d'organisateur politique, a déclaré qu'il ferait la tournée de l'ouest du pays cette semaine avant de révéler ses intentions.

« Je vais tenter de voir si je peux recueillir des appuis parmi les progressistes à l'intérieur du parti », a expliqué l'ancien bras droit de Pierre Trudeau.

M. Coutts a quitté le bureau du premier ministre en 1981 et a été défait au cours d'une élection partielle dans la circonscription de Spadina, à Toronto, un an plus tard.

Il a déclaré qu'il ne ferait pas campagne « contre qui que ce soit, mais plutôt pour promouvoir certaines idées ».

« À mon avis, personne ne jouit déjà d'une avance impossible à stopper », a-t-il soutenu.

Plus de cinq mois sur la liste des best-sellers aux États-Unis.

« Un reportage de grande classe... Un drame savamment décrit... »
(The New York Times Book Review)

« Explosif... Un livre à lire à tout prix... »
(Los Angeles Times)

« Un livre absolument sensationnel... »
(New York Post)

Aux Éditions La Presse

SCANDALE À HOLLYWOOD

Voici l'histoire vécue, brillamment relatée, du plus grand scandale et de la lutte pour le pouvoir la plus amère de l'histoire de Hollywood.

PAR DAVID McCLINTICK

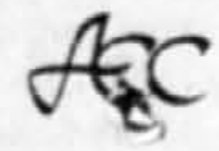
L'affaire a commencé vers le milieu de 1977 par ce qui parut être un cas grave mais parfaitement circonscrit de détournement de fonds: David Begelman, chef très en vue des studios Columbia, avait contrefait la signature de l'acteur Cliff Robertson, sur un chèque de 10 000\$. Mais au fur et à mesure que l'année s'écoulait, les vies de ces hommes et celles d'autres personnalités puissantes de Hollywood allaient être emportées dans une tornade de conflits et de malheurs, qui ébranlerait jusque dans ses fondements l'industrie la plus prestigieuse du monde.

512 pages

OFFRE SPÉCIALE AUX ABONNÉ(E)S DE LA PRESSE 20% DE RÉDUCTION

COMMANDEZ PAR TÉLÉPHONE Service rapide et efficace 285-6984

Économisez temps et argent en commandant vos livres des Éditions La Presse par téléphone. Vous n'avez qu'à composer le numéro 285-6984, donner votre numéro de carte VISA ou MASTERCARD et le tour est joué. Ce service est offert du lundi au vendredi de 9 h à 16 h. Prière de noter que les échanges et les remboursements ne sont pas acceptés.



Membre de l'Association des éditeurs canadiens

BON DE COMMANDE

Veuillez me faire parvenir () exemplaires de «SCANDALE À HOLLYWOOD» au prix de 17,95\$ chacun, plus 1\$ de frais de poste et manutention.

Je suis abonné(e) à LA PRESSE. Veuillez me faire parvenir () exemplaire(s) de «SCANDALE À HOLLYWOOD» au prix de 14,35\$, plus 1\$ de frais de poste et manutention.

No d'abonné(e).....

IMPORTANT: Joignez à cette commande un chèque ou mandat payable aux Éditions La Presse Ltée. Vous pouvez également utiliser votre carte de crédit comme mode de paiement.

M/CARD No.....
VISA No.....

À retourner aux:

Éditions La Presse, Ltée, 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9

NOM.....

ADRESSE.....

VILLE.....

PROVINCE.....

CODE POSTAL.....

TOTAL.....

CI-joint.....

TEL..... (Plus 1\$ pour frais de poste et manutention)

VENTE PRÉPRINTEMPS

ÉPARGNEZ 25% SUR TOUS NOS TISSUS RÉGULIERS

Lorsque vous aurez constaté le travail que nous accomplissons, vous serez enchantés d'avoir fait rembourser vos meubles chez nous.

- estimation gratuite dans un rayon de 50 miles de Montréal
- main-d'œuvre garantie 5 ans par écrit
- livraison dans un délai de 5 jours, sur demande
- bas prix imbattables résultant d'un grand pouvoir d'achat

Profitez-en pour confier à un spécialiste réputé de longue date le soin de regarnir et recouvrir à neuf tout siège défraîchi (chaise, fauteuil, causeuse, canapé, etc.).

Rembourrage RENOVEG Re-Upholstering



PLAN BUDGÉTAIRE DISPONIBLE

10625, rue l'Archevêque, Montréal-Nord 327-8108 Nous avons toujours un représentant près de chez vous

Pour éviter de faire peur

Jacques Parizeau reconnaît que le projet de souveraineté peut faire peur à bien des Québécois. Alors, face à ce problème, raisonne-t-il, nous avons le choix entre ne plus jamais aborder ce sujet ou bien en parler tout le temps. Devenir ahalant pour les autres à force d'en parler, ce qui aura par ailleurs pour effet de « banaliser » le projet de souveraineté.

C'est en tout cas la solution que le ministre des Finances a retenue pour lui-même, puisqu'au cours du week-end M. Parizeau est allé porter sa bonne parole aux militants péquistes de Montréal à Sept-Îles en passant par Québec.

Partout, il a invité les péquistes à reprendre confiance en eux et au Québec, à cesser de faire des concours entre eux pour savoir lequel est l'indépendantiste le plus dur, à recréer de bons rapports entre le parti et le gouvernement, à faire renaitre le militantisme des premières années...

M. Parizeau a également annoncé aux militants qu'ils pourront bientôt disposer d'un petit carnet fournissant toutes les réponses aux trente-six questions que tout le monde se pose à propos de la souveraineté, mais auxquelles bien peu de souverainistes semblent capables de répondre.

Le ministre des Finances estime que ça va maintenant bien

au Québec, que les effets politiques des programmes du plan de relance vont commencer à se faire sentir dans le courant de cette année et que tous les espoirs sont permis pour la prochaine élection.

Faible appui au PN

Les délégués au congrès régional de la Capitale nationale se sont fait tirer l'oreille pour promettre leur appui « actif » et « public » au Parti nationaliste de Marcel Léger lors de la prochaine campagne électorale fédérale. La résolution a été adoptée par 93 voix contre 72, des dizaines d'autres militants s'abstenant de voter.

« Nous avons déjà assez de difficultés à mobiliser nos troupes à l'intérieur même du PQ, c'est pas le temps de nous mettre à courir deux lièvres à la fois », a dit l'un des opposants. « Ce train-là est mal parti, vaudrait mieux ne pas se trouver dedans au cas où il déraillerait », a renchéri un autre.

Mais c'est en fin de compte la position de ceux, croyant qu'il est maintenant trop tard pour débarquer de cette galère fédérale, qui devaient l'emporter. Les représentants des 17 circonscriptions du Grand Québec ont donc promis d'aider Marcel Léger et ses candidats au moment de l'élection fédérale.

Discrète apparition

L'ancien ministre des Affaires intergouvernementales,

Jacques-Yvan Morin, a fait une brève (et discrète) apparition au congrès. Venu y chercher un ancien collaborateur, le ministre démissionnaire s'est entretenu quelques minutes avec des militants, assurant l'un qu'il demeure péquiste dans l'âme et laissant entendre à un autre qu'il n'a pas fermé la porte à un retour à la politique. En tout cas, ce ne serait certainement pas avec le Parti nationaliste, a-t-il déclaré à LA PRESSE, parce que, a-t-il expliqué, s'il est d'accord avec l'idée, il n'aime pas « la manière » dont l'affaire est engagée.

De toute façon, l'ancien ministre songe bien plus, en ce moment, à se réinstaller dans sa carrière de professeur d'université qu'à revenir en politique. Outre ses préparations de cours, M. Morin écrit beaucoup ces temps-ci. Sur la constitution, sur la politique nationale et... internationale. Tout ça devrait donner une série d'articles qu'il devrait faire publier prochainement.

PIERRE VINCENT

LA PROCHAINE ÉLECTION SUR LA SOUVERAINÉTÉ Des militants du PQ veulent un seul bulletin de vote

Les militants péquistes désirent fort majoritairement tenir la prochaine élection sur la souveraineté, à l'aide d'un seul bulletin de vote.

PIERRE VENNET

Telle est du moins la position adoptée hier, à l'instigation du ministre Gilbert Paquette, à une très forte majorité, par les militants des 17 comtés de la région de Montréal-Centre, au risque d'être accusés par certains de « fixer les pieds du gouvernement dans le ciment » deux ans à l'avance.

Les militants ont cependant laissé subsister la grande ambiguïté qui existe depuis 1976: les Québécois pourraient, lors des prochaines élections, reporter au pouvoir un parti souverainiste ayant fait campagne sur cette question, tout en lui refusant le droit de la déclarer, puisqu'ils ont voté que l'indépendance ne pourrait être déclenché sans que le PQ obtienne non seulement une

pluralité de sièges, comme c'est le cas actuellement, mais également une pluralité des votes.

Qu'arrivera-t-il si cette éventualité ne se produit pas? Alors le gouvernement en profitera pour « faire avancer le processus souverainiste », sans aller jusqu'à le faire aboutir, se sentira plus fort face à Ottawa mais, en pratique, se contentera donc de gouverner comme il le fait maintenant dans le cadre fédéral.

Pas de scénario

En effet, tant le ministre Paquette que le président régional des péquistes de Montréal-Centre, André Boulerice, ont dû admettre qu'aucun scénario n'est prévu en cas d'éventualité.

Certains militants ont intervenu passionnément pour déclarer qu'un tel procédé était suicidaire mais on leur a répliqué que l'accès à la souveraineté suppose un changement de société trop important pour qu'il ne soit pas appuyé par l'ensemble de la population.

Les délégués ont également ap-

puyé une version concise de déclaration fondamentale dans laquelle il n'est pas question de soumettre au Canada anglais l'association économique, contrairement au texte soumis par le comité organisateur du parti.

Les péquistes de Montréal-Centre ont discuté de plusieurs autres sujets et notamment de pacifisme et ont adopté fort majoritairement une résolution défendue par la députée de Maisonneuve, Louise Harel, réclamant que le gouvernement québécois tienne « avant ou lors des élections générales une consultation populaire sur toute la question du désarmement général et en particulier sur un gel nucléaire ».

Enfin, on désire que le successeur de René Lévesque soit choisi, en temps et lieu, au suffrage universel de tous les militants et que la fonction de président et de chef du parti, toutes deux occupées présentement par M. Lévesque, soient dorénavant séparées, comme c'est le cas au Parti libéral du Québec.

Un Québec souverain serait déclaré « zone dénucléarisée »

QUÉBEC - Un Québec souverain ne serait pas membre de l'OTAN, de NORAD ou de quelques autres organismes militaires; il serait déclaré « zone dénucléarisée » et il deviendrait un territoire complètement démilitarisé, ayant fermé l'un par derrière les autres les bases militaires actuelles. Ce Québec souverain prônerait non seulement en faveur des politiques de désarmement pour le monde entier, mais en plus il interdirait la fabrication d'armes sur son territoire.

PIERRE VINCENT

de notre bureau de Québec

Tel est le sens d'une série de résolutions adoptées, hier, au congrès régional du PQ de Québec, qui réunissait des représentants de dix-sept circonscriptions de la grande région métropolitaine de la Capitale nationale.

Cette perspective d'avenir pour un Québec totalement pacifiste et « neutre comme la Suisse » va à l'encontre du programme officiel du parti et tranche tout à fait avec les positions défendues par René Lévesque depuis les premières années d'existence du PQ. C'est, du reste, par des votes très serrés que les délégués ont adopté ces résolutions, qui seront maintenant acheminées au congrès national de juin prochain à Montréal.

Les jeunes

Les dirigeants péquistes de Québec se réjouissent déjà en songeant aux dividendes politiques que cette prise de position

pourrait normalement leur rapporter auprès de l'électorat de jeunes. Une clientèle qui semble faire tragiquement défaut au PQ, si l'on en juge par la présence clairsemée des moins de 30 ans au congrès de ce week-end: ils étaient tout au plus une quarantaine sur 400 délégués.

Les jeunes péquistes ont réussi néanmoins à faire adopter d'importantes résolutions, visant notamment à demander au gouvernement de mettre fin à sa « discrimination » quand il n'accorde que des moitiés de prestations d'aide sociale aux moins de 30 ans. Ils ont également obtenu que le congrès cautionne un projet de fonds de solidarité et de développement communautaire, qui serait financé à même les contributions (d'environ un p. cent du salaire ou de 15 minutes de salaire par semaine) des travailleurs.

Les « parvenus de la Révolution tranquille », pour reprendre l'expression d'un jeune militant à l'endroit de ses aînés, devaient par ailleurs refuser l'adoption d'une autre résolution exhortant le gouvernement à réserver aux jeunes 25 p. cent de ses postes vacants et 50 p. cent des nouveaux postes des secteurs public et para-public. « Là, vous poussez trop raide, la vie a été dure pour nous aussi quand on était jeune! », leur a répliqué une militante impatiente.

Outre ces résolutions, le congrès s'est prononcé en faveur d'une politique généreuse favorisant vraiment la natalité, pour la création d'un poste de

chef du parti distinct de celui de président, pour d'éventuels accords économiques avec d'autres pays souverains et non pas seulement avec le Canada, ainsi que pour la mise sur pied d'une Commission de la Capitale nationale.

Et, après avoir massivement appuyé une résolution d'appui à la réforme du mode de scrutin Lévesque-Bédard en commission, les délégués ont préféré, lors du débat en plénière, remettre leur vote à plus tard pour ne pas indisposer leurs dirigeants régionaux qui, eux, favoriseraient un autre type de réforme.

PIERRE VINCENT

Plus de réticence envers les droits des Anglo-Québécois

Les militants péquistes sont de plus en plus réticents à garantir dans leur programme les droits des Anglo-Québécois et la question risque de provoquer un débat passionné lors du congrès national du parti, en juin prochain, à Montréal.

PIERRE VENNET

Hier matin, les militants des 17 comtés de la région de Montréal, sur la Rive-Sud, sont passés à un cheveu de refuser que le PQ, dans sa déclaration fondamentale, reconnaisse par écrit « le droit de la minorité anglophone à ses établissements essentiels, scolaires et autres », comme le propose le comité directeur du congrès dans un document de travail sou-

mis à l'approbation des militants de tout le Québec et devant, lorsque adopté, servir de programme du parti pour les prochaines élections générales.

Finalement, par une faible majorité de deux voix, 130 à 128, les congressistes réunis à la polyvalente André Laurendeau de Saint-Hubert ont voté pour le maintien des garderies aux anglophones. Mais, compte tenu du fait que les péquistes de la région de Montréal-Ville-Marie avaient, quant à eux, décidé la semaine dernière de recommander qu'on biffe de la déclaration de principe du parti toute allusion aux droits des anglophones, il est loin d'être certain que les délégués au congrès national du PQ acceptent de s'engager par écrit au maintien des

institutions anglophones.

Le député de Verchères, Jean-Pierre Charbonneau, tout en admettant que les événements du Manitoba ont pu inciter un certain nombre de délégués à pratiquer l'intolérance, ne croit pas que cela suffit à expliquer le malaise que, quant à lui, il attribue plutôt à une « conception étroite du nationalisme ».

Le débat n'a toutefois pas la même intensité partout. Ainsi, c'est presque à l'unanimité que les délégués de la région de Montréal-Centre ont, quant à eux, adopté un texte reconnaissant explicitement « le droit des communautés amérindiennes, inuit et anglophones à gérer leurs établissements culturels, scolaires et sociaux ».

Dans le cadre de son Année du Centenaire

la presse

100 ans

vous invite à participer à l'élection des 10 femmes de l'année

15^e ANNIVERSAIRE

LE SALON DE LA FEMME

4 AU 13 MAI

10H00 À 22H00

AU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

Une nouvelle façon de choisir les 10 femmes de l'année

À l'occasion de son quinzième anniversaire, le Salon de la Femme de Montréal et LA PRESSE, dans le cadre de son Année du Centenaire, offrent à toutes les citoyennes et citoyens du Québec la possibilité de collaborer au choix des DIX FEMMES DE L'ANNÉE, en soumettant au jury des noms ou mises en candidature de femmes exceptionnelles et ce, non seulement dans les grands centres comme Montréal et Québec, mais aussi à travers toute la province.

Le jury considérera avec grand intérêt les recommandations du public. Le but que poursuit le Salon de la Femme de Montréal est de découvrir des femmes de haut mérite, aux quatre coins du Québec.

Les femmes ont joué un rôle exceptionnel chez nous mais leur démarche, leurs réalisations n'ont pas été suffisamment mises en lumière ou demeurent tout simplement méconnues.

CONNAISSEZ-VOUS UNE FEMME EXCEPTIONNELLE dans votre milieu de travail, votre entourage, votre ville, votre région, une femme qui, par son implication et son esprit d'initiative a réussi à provoquer des changements, des améliorations au sein de sa collectivité et qui a obtenu des réussites?

Recommandez son nom au jury.

RÈGLEMENTS

1. QUELLES FEMMES PEUVENT ÊTRE ELUES?

- Des femmes qui oeuvrent, se distinguent de façon particulière dans divers domaines, tels que les arts, les sports, la politique, les affaires, l'agriculture, le secteur humanitaire, etc., et dont l'exemple serait un stimulant pour tous et pour toutes, et pour l'évolution de notre société.
- La personne recommandée doit:
 - résider au Québec depuis au moins trois ans et demeurer dans votre région (soit Montréal ou la province).
 - être présente au gala LES DIX FEMMES DE L'ANNÉE, à Montréal si elle est choisie parmi les gagnantes.

2. MODE DE PARTICIPATION

- Sur une feuille dactylographiée, résumez les réalisations de votre candidate (curriculum vitae bienvenu, si possible).

Quelques-unes des «FEMMES DE L'ANNÉE» élues dans le passé.

1971 Yvette Brind'Amour (Québec)

1972 Yvette S. Rousseau (Québec)

1973 Lyliane Gagnon (Québec)

1974 Manoua Bagnon (Québec)

1975 Michèle Jauré (Québec)

1976 Raymond Dupont (Québec)

1977 Françoise Morissette (Québec)

1978 Angèle Maillet (Québec)

1979 Marie-Josée Tremblay (Québec)

1980 Jacqueline Caron (Québec)

1981 Lise Walter (Québec)

1982 Lily Tasse (Québec)

1983 Janine Rivard (Québec)

1984 Suzanne Lévesque (Québec)

Résultats

6/36 Gros Lot 100 000,00\$

Date: 23-03-84

5 9 14 20 21 24

6/6 1 423 989,00\$

5/6+ 4 32 419,00\$

5/6 166 1 171,70\$

4/6 7921 68,20\$

Ventes totales: 2 355 493,00\$

MISE-TOT 7 15 27 32

Gagnants: 690

Lot: 72,40\$

Mini Loto 664111 50 000\$

Date: 23-03-84

64111 5 000\$

4111 250\$

111 50\$

11 5\$

Provincial 3024346 500 000\$

Date: 23-03-84

024346 50 000\$

24346 1 000\$

4346 100\$

346 25\$

46 10\$

La Quotidienne

Semaine du: 19-03-84

3 569 715 189 164 242 389

4 7179 8655 9470 4626 2104 8661

Lotto 6/49 Gros Lot 2 200 000,00\$

Date: 24-03-84

8 27 28 29 43 44

6/6 0 1 181 631,70\$

5/6+ 4 192 149,80\$

5/6 153 3 004,70\$

4/6 7 666 154,10\$

3/6 185 482 10,00\$

Ventes totales: 12 103 124,00\$

Québec

Festival des sucres Un des 56 événements commandités

ST-JEAN-DE-MATHA 31 mars au 18 avril par Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraîtront sur des billets.

En cas de disparité entre cette liste de numéros gagnants et la liste officielle, cette dernière a priorité.

Le succès de Jean Chrétien à Toronto

Jean Chrétien demeure l'un des hommes politiques les plus populaires et estimés du pays. Bien plus à l'extérieur du Québec, et jusqu'au fond de l'Ouest, que dans sa propre province où ses manières souvent pittoresques et son populisme ne suscitent pas le même enthousiasme.

Mais le remarquable succès de foule qu'il vient de remporter au cours du week-end chez les libéraux de l'Ontario, sans doute attribuable en partie à sa personnalité et à son style, reste avant tout un phénomène de compensation, l'une des conséquences de l'historique maladresse commise par John Turner dans l'affaire des droits linguistiques.

En somme, les militants du Haut-Canada, qui forment peut-être au sein du PLC le groupe le plus évolué, le plus spontanément démocrate, ont adulé Jean Chrétien pour mieux punir John Turner.

Mais les partisans du ministre de l'Énergie savent sûrement qu'ils ne peuvent tirer de l'ovation faite à leur candidat la conclusion que celui-ci domine à présent le peloton des aspirants à la succession de Pierre Trudeau.

Phénomène de compensation, en effet, où se mêlent toutes sortes de sentiments et de calculs. C'est à Toronto qu'on trouve en plus grand nombre les membres de l'Establishment du Parti. C'est Toronto qui, après le long mandat de Pierre Trudeau, redevient le premier centre décisionnel du Parti. C'est Toronto qui a décidé que John Turner serait le successeur et que les libéraux, à ce prix, pourraient conserver le pouvoir.

Mais les libéraux de l'Ontario ne veulent surtout pas créer l'impression qu'ils s'attachent à la tradition de l'alternance et repoussent Jean Chrétien. C'est l'une des raisons pour lesquelles le ministre de l'Énergie a recueilli une si forte claque. Comme si les libéraux de la province voisine voulaient par là faire la preuve que les origines linguistiques et régionales ne comptent plus, qu'un Québécois peut fort bien succéder à un autre Québécois francophone, que le meilleur candidat doit l'emporter, d'où qu'il vienne. Beaucoup en sont sincèrement convaincus en Ontario. Mais, aux étages supérieurs de l'édifice libéral, sans faire état de la règle archaïque de l'alternance, on opte pour le candidat qui peut reconquérir l'ensemble du pays. On ne pense pas qu'il puisse être Québécois.

Les militants ont en outre salué en Jean Chrétien le continuateur de la tradition libérale du bilinguisme et des droits des minorités. Ils ont ainsi montré que le Canada a changé depuis la fin des années soixante. Et ils ont applaudi d'autant plus fort que John Turner, par sa fâcheuse déclaration sur la langue et sa rectification un peu lourde, s'est publiquement écarté de la ligne juste pour favoriser le respect intégral des compétences provinciales et tenter de séduire de la sorte le peuple disséminé entre la rivière des Outaouais et les contreforts des Rocheuses.

Partout au Canada anglais on a évidemment compris le message que M. Turner cherchait à diffuser. Malgré la volte-face, le message original reste en vigueur: le candidat se borne à le mettre entre parenthèses, «en veillesse» comme diraient les dirigeants péquistes de l'option souverainiste à la veille des élections.

Les libéraux de l'Ontario ont donc signifié à John Turner leur désapprobation et leur désaccord. Même ceux qui pensent comme lui n'ont pas aimé sa manière. Et c'est Jean Chrétien qui a recueilli les applaudissements. Ce phénomène de compensation est un avertissement à M. Turner qui n'en conserve pas moins la première place parmi les candidats.

Michel ROY

M. Mulroney fait ses devoirs

Pendant que les Canadiens suivent avec un intérêt croissant les péripéties de la course à la direction du Parti libéral, il faudrait une idée de génie ou une grosse bêtise de la part des conservateurs pour qu'on leur accorde plus qu'une attention passagère. Or, les premières n'arrivent pas sur commande et les conservateurs évitent soigneusement les secondes pour ne pas dilapider leur avance dans les sondages d'opinion. Le chef de l'opposition, M. Brian Mulroney, semble profiter de ce répit pour mettre ensemble les éléments d'une politique économique en vue des élections qui suivront.

Dans un discours à la Chambre de commerce de Montréal, M. Mulroney a exposé «les bases de notre programme national de reconstruction et de renouveau». C'est un document touffu qui compte une trentaine de points plus ou moins précis et détaillés et qui est plus susceptible d'alimenter des discussions professionnelles qu'à faire vibrer les foules.

Ce programme couvre toute une gamme de sujets depuis les taux d'intérêt et le déficit fédéral, jusqu'à l'éducation et le commerce extérieur. Beaucoup des points ne sont ni très nouveaux, ni très importants. Il s'en dégage, cependant, une idée du rôle de l'Etat dans l'économie qui mériterait d'être développée et élaborée.

M. Mulroney constate, en effet, que le Canada est affligé d'un déficit considérable et de taux d'intérêt élevés. Par ailleurs, ces deux problèmes sont intimement liés et ne peuvent être résolus séparément. Le chef de l'opposition estime, toutefois, que le gouvernement doit être capable de réduire le déficit de façon substantielle en reprenant le contrôle des dépenses gouvernementales.

C'est une politique chère à des conservateurs comme Mme Thatcher et le président Reagan que de vouloir diminuer les déficits en diminuant les dépenses du gouvernement. Cette politique a eu un succès très mitigé en Angleterre et aux États-Unis; et elle a suscité une opposition farouche. M. Mulroney semble vouloir éviter cette embûche en proposant un contrôle sévère sur la manière dont les dépenses sont engagées plutôt que des coupes sombres dans les dépenses elles-mêmes.

Il envisage ainsi d'établir des contrôles budgétaires qui permettent de remettre en question l'utilité des programmes en vigueur. Il suggère aussi l'utilisation de lois à durée d'application limitée: au bout d'un certain nombre d'années, les dépenses s'arrêtent automatiquement à moins que le Parlement n'en décide autrement. Il veut chercher les moyens d'atteindre une plus haute productivité dans la fonction publique, notamment en établissant un système de primes d'encouragement.

Le chef de l'opposition veut également passer au crible les subventions au secteur privé. «À l'heure actuelle, dit-il, le gouvernement perçoit sous forme d'impôts \$8 milliards auprès des sociétés privées, et leur retourne \$8 milliards sous forme de subventions.»

En portant son attention sur ces problèmes, M. Mulroney est sur la bonne voie. L'économie canadienne passe par une crise de confiance et le rôle du gouvernement dans l'économie est un des aspects principaux de cette crise. Avant de se lancer dans un débat sur le niveau des dépenses et des revenus du gouvernement, nous avons tout avantage à examiner si nous obtenons actuellement tous les services dont nous avons besoin avec les impôts que nous payons.

Frédéric WAONIERE

M. BOUEY N'EST PAS CONTENT
LES TAUX D'INTÉRÊT MONTENT, LE DOLLAR DÉGRINGOLE!



Droits réservés



Marc Laurendeau

Les convictions vacillent face au risque électoral

(Collaboration spéciale)

Le cabinet Trudeau semble maintenant résolu à soumettre la question des droits des Franco-Manitobains à la Cour suprême. Déjà annoncée le 12 mars dernier par le ministre de la Justice, M. Mark MacGuigan, cette décision a paru vaciller durant quelques jours jusqu'à ce qu'elle soit confirmée le jeudi 22 mars. «Maintenant le cabinet accepte le principe du renvoi de cette affaire en Cour suprême mais il n'a pas encore déterminé le moment propice pour le faire», disait le ministre MacGuigan.

L'acceptation de principe est souvent la forme la plus polie de refus, disent parfois les esprits malicieux. Même si le cabinet fédéral doit en théorie décider cette semaine du moment de sa démarche judiciaire, on n'exclut aucunement que le gouvernement fédéral laisse passer les prochaines élections générales avant de porter les droits des Franco-Manitobains devant la Cour suprême.

En toute franchise, il faut signaler que le cabinet Trudeau, sans paraître transgresser ses principes, penche pour une sorte d'esquive qui n'est guère courageuse. Il veut bien défendre les droits de la minorité francophone de l'Ouest mais à condition que cela ne fasse pas courir de risques électoraux

accrus au Parti libéral du Canada. Or une justice retardée équivaut fréquemment à une justice supprimée, ainsi que le note une vieille maxime juridique.

La solution d'abord envisagée par le gouvernement Trudeau impressionnait par sa logique et son efficacité. En procédant par référé à la Cour suprême, c'est-à-dire en posant des questions directes au plus haut tribunal, le cabinet escamotait subitement les délais, évitait de se mettre à la remorque de la cause de Roger Bilodeau, l'avocat de Winnipeg qui conteste la validité d'une contravention reçue en anglais seulement. L'audition et le jugement par la Cour suprême dans l'affaire Bilodeau devraient nécessiter une année. La méthode du référé, même avec une consultation préalable du gouvernement manitobain, pourrait accélérer considérablement la prise de décision judiciaire.

En pratique, 4,500 lois du Manitoba pourraient être déclarées invalides parce qu'elles n'ont été rédigées qu'en anglais. On imagine la brusque situation de chaos, de bouleversement, sinon d'anarchie, qu'un pareil jugement pourrait créer. Étrangement, cela ne serait que justice.

Car au centre du débat se

trouve l'article 23 de l'Acte du Manitoba de 1870, loi créant et constituant la province. La disposition garantissait l'usage du français et de l'anglais devant les tribunaux, au sein de la législature et dans toutes les lois provinciales imprimées. En 1890, le gouvernement manitobain, dans une nouvelle loi, déclarait que la province était unilingue.

Dans la réalité historique et sociale, cette abolition a contribué au rétrécissement d'une communauté francophone, très vigoureuse au début mais qui est devenue une fraction infime de la population. Cet englobement culturel ne pourra plus jamais être l'objet d'une juste réparation. Sur le strict terrain de la légalité, la Cour suprême du Canada déclarait en 1979 que la fameuse loi de 1890 violait la Constitution.

Un compromis fut alors adopté entre le gouvernement manitobain néo-démocrate de M. Howard Pawley et la Société Franco-Manitobaine: seulement 400 lois seraient traduites mais des services français seraient offerts dans les agences et ministères provinciaux. En échange, Roger Bilodeau laisserait tomber son action en Cour suprême. Mais la législation provinciale proposant la mise en oeuvre de ce compro-

mis fut l'objet d'un boycottage du Parlement par l'opposition conservatrice, stimulée par une véritable flambée de fanatisme aux accents racistes. Durant cette période, M. Pierre Trudeau ne devait certes pas trouver le pays très beau à contempler.

Deux résolutions du Parlement fédéral n'ont pu faire évoluer la situation au Manitoba. La voie judiciaire reste la plus adéquate. Mais sans qu'Ottawa n'attende l'élection générale ou de manière timorée ne laisse le citoyen Bilodeau servir de fer de lance à la contestation. Il faut élargir la portée de la décision de la Cour suprême bien au-delà de l'étroite question de deux lois concernant une infraction de circulation routière. Si le cabinet Trudeau n'y procède pas rapidement, on pourra croire qu'il est incapable d'assumer les conséquences politiques de ses convictions et qu'il préfère mettre celles-ci au congélateur.

Confiant, Gary Filmon, chef du Parti conservateur du Manitoba, croit que la Cour suprême n'est pas là pour «créer l'anarchie». Il faudrait vérifier le plus tôt possible si, par contre, elle pourrait valider des décisions politiques illégales et manifestement injustes.

REVUE DE PRESSE

M. Chrétien, un candidat formidable

Le premier poste occupé par Jean Chrétien au sein du cabinet fédéral fut le traditionnel ministère placé aux mains des recrues, le Revenu. Pierre Trudeau lui confia ensuite les Affaires indiennes, le ministère le plus délicat à assumer à l'époque. La situation était d'autant plus difficile qu'au moment même où M. Chrétien devait supporter l'odieuse des critiques sur l'inefficacité et le paternalisme des Affaires indiennes, un nouveau ministre frais émoulu, Robert Andras, jouait le rôle du «bon gars», visitant le pays d'un bout à l'autre et demandant aux Indiens s'ils désiraient une réforme de la politique gouvernementale les concernant. Malgré l'incongruité de la situation, M. Chrétien se maintint à ce poste durant six longues années.

Ces premières années ont été marquées par la loyauté, le dévouement total et l'irréductible volonté de M. Chrétien d'assumer les tâches les plus ingrates. Il n'a ces-

sé, tout au long de sa carrière, d'accepter les postes qui semaient la crainte chez ses confrères plus carriéristes.

Ceux qui jugent froidement les ministres libéraux actuels estiment que M. Chrétien est trop primaire, trop «ordinaire», pour devenir premier ministre. Ses collègues du Québec croient qu'il est trop mal vu à l'extérieur de sa province, surtout dans l'Ouest.

Nonobstant M. Turner et malgré tous les doutes émis, M. Chrétien est le plus formidable candidat au leadership libéral. Il a relevé plus de défis, réalisé des tâches plus difficiles et gagné des batailles plus importantes que tous ceux qui participent actuellement à la course à la succession Trudeau. Il a gagné de viser les sommets.

The Winnipeg Free Press

Taxation des pourboires

Le ministre du Revenu du Québec, Robert Dean, promet d'amener la nouvelle loi québécoise imposant des charges fiscales aux employés à pourboires. Les restaurateurs, hôteliers et employés à

pourboires ont ainsi remporté une victoire partielle. Le bon sens semble avoir prévalu.

Il est difficile de condamner la pertinence de cette loi qui a pour objectif de forcer les filles de table et serveurs à payer leur écot sur les revenus qu'ils encaissent. Légalement, c'est là le lot de tous.

Le gouvernement québécois, toutefois, a traité la question de façon pour le moins péremptoire et tranchante. La Loi 43, qui a pris effet le 1er janvier dernier, réclame des employés de restaurant qu'ils comptabilisent leurs pourboires régulièrement. Leurs employeurs doivent alors prélever le dû du fisc québécois en tenant compte des nouveaux revenus déclarés.

Pour garantir un revenu minimum garanti, la loi décrète arbitrairement que les employés de restaurant doivent déclarer un revenu égal à au moins huit pour cent des factures qu'ils manipulent, même si le total réel de leurs pourboires est inférieur.

Par ailleurs, si les employés de restaurant trichent, ils en seront tenus légalement responsables, conjointement avec leur employeur.

En rendant les restaurateurs responsables de l'honnêteté de leurs employés, la législation les transforme en mandataires du fisc québécois. En plus d'imposer un

lourd fardeau bureaucratique à ces commerçants, la loi risque de semer la discorde entre eux et leurs employés.

L'importance des pourboires est facile à vérifier lorsque les clients paient par le biais d'une carte de crédit. Ce sont les pourboires versés en numéraires qui sont difficiles à retracer. Le problème pourrait être résolu si les clients étaient requis d'inscrire le montant du pourboire sur les factures acquittées comptant.

Cette solution est d'autant plus valable que les pourboires au comptant versés aux filles de table et aux serveurs constituent un véritable contrat passé entre eux et leurs clients: les restaurateurs n'ont aucun rôle à jouer dans cette transaction, non plus qu'ils ne peuvent en vérifier les modalités.

L'alternative pourrait être d'imposer des frais de service obligatoires de 15 pour cent sur toutes les factures de ce type, ce qui simplifierait encore plus l'application de la loi. Le client en serait toutefois le bouc émissaire.

Quelle que soit la décision de M. Dean, il devra également songer à faire profiter cette classe de travailleurs de certains avantages sociaux, notamment de l'assurance chômage. C'est là une question de probité.

The Ottawa Citizen

Le désespoir d'un prisonnier

Pour être acquitté, dit-on, il ne suffit pas d'être coupable ou non coupable, encore faut-il de la chance!

Le juge ou le jury qui prononcent un verdict de culpabilité à l'égard d'un de leurs pairs doivent le faire hors de tout doute raisonnable, m'a-t-on toujours dit, et pourtant je suis un citoyen qui a été injustement condamné à une peine minimale de 25 ans de réclusion, après avoir crié mon innocence et offert de me soumettre volontairement à tout sérum de vérité possible ainsi qu'au détecteur de mensonge (polygraphe).

Comment concevoir la justice, si on rend jugement avant même d'avoir épuisé toutes les possibilités

de faire la lumière sur les circonstances entourant un crime, ou sur la mince possibilité que l'accusé soit innocent du crime dont on l'accuse?

Comment les enquêteurs peuvent-ils dormir en paix après avoir fait condamner un innocent? Comment un juge peut-il négliger un seul instant de fournir l'occasion à un accusé de prouver, par le seul moyen qui lui reste, son innocence qu'il clame du plus profond de son cœur?

Comment peut-on empêcher un accusé de démontrer son innocence par le test du fameux détecteur de mensonge? Est-ce que la confiance qu'on a en cet instrument serait beaucoup plus limitée qu'on veut bien l'avouer?

Que croyez-vous qu'un citoyen puisse ressentir quand il doit vivre avec des criminels pendant une période projetée d'au moins 25 ans, alors qu'il est innocent? Pourquoi me refuser cette unique chance de m'en sortir en me soumettant à l'hypnose, au sérum de vérité, au polygraphe, ou à tout autre moyen scientifique pouvant démontrer clairement mon innocence? Tous ceux auxquels je me suis adressé ont haussé les épaules, d'un air de je m'en foutiste; je ne sais plus que faire, où m'adresser, je suis désespéré!

Que pensez-vous qu'il puisse advenir d'un citoyen devant vivre en prison? Je défie tous les jurés potentiels de venir vivre une seule

journée aux vieux pénitenciers maximum Laval, reconnu comme le pire des bagnes à travers tout le Canada, et aussi désigné comme le pénitencier St-Vincent-de-Paul, de son ancienne appellation.

Je puis vous assurer qu'au bout de quelques heures, personne ne voudrait plus jamais être juré lors d'un procès, de peur de condamner un innocent à cette vie d'enfer à laquelle aucun être humain ne peut résister. Le Vietnam était le paradis comparé à St-Vincent-de-Paul.

Je n'en veux à personne, l'erreur est humaine mais je crie «Au secours! Aidez-moi quelqu'un.» Je me meurs lentement...

Maurice LIMOGÉ
Condamné no 6084

Le «new music», le rock et le CRTC

Le 10 mars dernier, Louise Cousineau signait un article intitulé «CKOI se plaint de CKMF: trop de rock, c'est trop» où CKOI accusait CKMF de faire jouer trop de musique rock. Cette accusation publique survient quelques jours après la décision du CRTC de fermer la station CJFM parce que celle-ci n'a pas respecté le contenu de sa licence de radiodiffusion.

Or, je perçois dans ces deux faits une même cause: la réglementation excessive du CRTC. En effet, on ferme CJFM parce qu'elle ne joue pas ce qu'elle avait promis de faire jouer, et CKOI justifie ses accusations contre CKMF en se basant sur ce que CKMF a ou non le droit de faire tourner, toujours selon la fameuse licence délivrée par le CRTC en vertu d'une réglementation stricte.

Eh bien, je ne suis qu'en partie d'accord avec cette réglementation du CRTC. Je suis d'accord avec une certaine réglementation de base parce qu'il faut, comme le dit Louise Cousineau, assurer la diversité des sons sur la bande FM. Par conséquent, un poste de radio ne devrait faire tourner que du rock, que de la dance music ou que de la musique d'ambiance douce; un mélange de tout cela serait quelque peu déplacé car les auditeurs de ces musiques sont très différents.

Là où je ne suis pas d'accord, c'est lorsque l'on nous impose un 65% de musique française. Je dit bien imposer car la majorité des «15-25 ans» (donc ceux qui syntonisent CKMF ou CKOI) préfère de loin la musique des Anglais, Américains, Allemands, Australiens, etc.

Afin de vous assurer de ce fait, vous n'avez qu'à aller faire un tour dans un des nombreux clubs dansants (discothèques) qui sont si populaires dans la région métropolitaine. Ces clubs reçoivent chaque fin de semaine (et même en semaine) des milliers de «15-25» qui viennent danser sur la musique qu'ils aiment. Donc, je me demande comment il se fait qu'il n'y a aucune chanson française qui tourne dans ces clubs? Sans doute parce que les «15-25» n'en veulent pas et aussi parce que le CRTC n'a pas réglementé le contenu musical de ces clubs nocturnes!

Il m'apparaît donc absurde d'imposer aux «15-25» (par ricochet à CKMF et CKOI) un contenu de radiodiffusion à 65% français alors que l'on aimerait mieux un contenu à 100% anglais.

Et surtout, ne venez pas me dire que le CRTC essaie par ce 65%, de protéger l'industrie québécoise du disque car ce serait faire preuve d'un chauvinisme mal placé. En effet, si les artistes québécois ne sont pas capables de faire des chansons qui «marchent» sans que l'on oblige les postes de radio à les faire tourner, alors la musique québécoise ne mérite pas d'exister.

En conséquence, messieurs (mesdames) du CRTC, laissez donc CKMF, CKOI et CJFM faire jouer la musique que leur auditoire veut entendre, et non pas celle que vous voulez entendre; abolissez le 65% de musique française imposé à ces postes de radio.

Comme il est peu probable que ma lettre change la réglementation du CRTC, j'aimerais apporter une solution de rechange au conflit CKMF-CKOI.

Pour solutionner cette friction, il faudrait définir ce que l'on entend par le terme «musique rock». Or, on réalise qu'une telle définition sera difficile à élaborer vu l'évolution constante de la musique contemporaine.

Cependant, en ce qui concerne le conflit CKMF-CKOI, certains faits demeurent: CKMF est loin d'être une station qui joue du rock, elle ne passe que de la dance music et du new music (new wave). De plus, ce n'est pas la faute de CKMF si certains artistes rock écrivent un jour une chanson dance music (on n'a qu'à penser à Yes ou à David Bowie).

Aussi, il me semble que CKOI considère le new music comme étant du rock. Eh bien, gens de CKOI, vous faites fausse route: la musique de Duran Duran, de The Who ou des Eurythmics n'est ni du rock, ni du dance music.

Donc, CKOI n'est nullement justifiée d'accuser CKMF. C'est le CRTC qui devra décider équitablement de quelle manière on traitera le phénomène du new music.

Roger CHAPLEAU
Un «15-25»
Chomedey, Laval

Qui subit le plus de contraintes dans notre société?

Je suis toujours très étonnée en 1984 d'entendre encore des commentaires comme les vôtres (lettre de Chantal Riendeau, parue dans Tribune libre du 24 février). Soit que vous soyez très jeune, donc vous manquez de vécu, alors là je vous pardonne. Mais si au contraire à vos yeux la condition féminine est parfaite, je dois me faire un devoir de vous éclairer.

Vous parlez de contraintes que le mouvement féministe aurait apportées à notre société. Répondez aux questions suivantes et dites-moi ensuite qui subit le plus de contraintes dans notre société.

- 1- Qui est encore assise devant une machine à écrire pendant que son confrère est vice-président?
- 2- Qui, après 10 ans d'expérience dans un domaine, se voit donner un poste cadre, pendant que son confrère l'obtient après 10 mois d'expérience?
- 3- À l'université, pour être accepté dans des disciplines telles que médecine, médecine dentaire, génie et droit, pour qui est-ce plus facile et considéré normal?
- 4- Dans les restaurants du coin, qui vous prépare votre repas et vous sert votre café? Par contre dans les grands hôtels qui sont à la cuisine? On les appelle les chefs cuisiniers.
- 5- Qui ne peut se permettre de se rendre dans un restaurant chic, seule, pour y manger sans se sentir inconfortable? Peur des préjugés.

6- Dans les manufactures qui voient assise derrière des machines cousant à un rythme affolant pendant qu'un homme se tient derrière avec un chronomètre pour vérifier la vitesse de son «esclave»?

7- Dans les hôpitaux, qui lave, nourrit et passe les médicaments aux malades?

8- Qui abandonne sa carrière pour demeurer à la maison quand le couple décide d'avoir des enfants? Et qui sera perdant matériellement s'il y a divorce? Mais par contre, qui fait les lois sur le divorce, l'avortement, les droits de la famille? Renseignez-vous sur la nouvelle loi du divorce madame, c'est très inquiétant pour nous, et très rassurant pour les hommes.

Alors madame, qui d'après vous a divisé la société en deux parties? Ce que nous voulons est très simple et en même temps très exigeant pour l'homme. Nous voulons construire avec lui, sur un pied d'égalité, avec les mêmes chances, un monde meilleur. Nous lui demandons de cesser de nous voir et de nous traiter en êtres inférieurs afin d'assurer sa propre «supériorité». Il est très exigeant de demander à un roi d'élever son valet au même rang que lui. Même si le résultat serait formidable pour le bien-être de l'univers.

Je voudrais vous ajouter que la frustration n'a rien à voir avec une conscience sociale.

Louise BRUNEAU
Montréal

Féministe pour la vie

J'ai participé à la fête du 8 mars. J'étais heureuse de manifester ma solidarité avec toutes ces femmes dans la revendication de nos droits les plus fondamentaux. Pour exprimer ces droits, on scandait des slogans, mais lorsqu'on arriva à celui de «Avortement, notre droit», là, je ne marchais plus.

Si on inscrit l'avortement dans la charte des droits et libertés de la personne, où seront les droits de l'enfant à naître? L'avortement n'est pas un droit, ni un moyen de contraception, mais un mal nécessaire rendu tel «en raison de notre dureté de cœur». Surtout, ne nous leurrions pas si certains pays ont légalisé l'avortement. C'est parce que c'était plus facile que d'apporter le vrai support mental, physi-

que et économique que toute femme est en droit et en loi de recevoir avant, pendant et après la naissance.

Nous les femmes, ardentes pionnières de la civilisation, allons-nous semer un germe de mort ou continuer à faire naître la vie sous toutes ses formes? N'est-ce pas ce qui nous rend solidaires dans toutes nos luttes?

Chères sœurs, si votre slogan avait été «Maternité reconnue et supportée: notre droit», nous n'aurions pas été 4,000 mais peut-être 10,000, parce que plusieurs partagent mon point de vue.

On dit: «Tant qu'il y a de la vie, il y a de l'espoir.» C'est pourquoi je suis et signe: «Féministe pour la vie».

Louise DOUCET
Montréal-Nord

Défi du bon féminisme

Ce qui importe avant tout, c'est que la femme, dans son ensemble, arrive à mieux apprécier son rôle spécifique, féminin, dont dépend, disons aux trois quarts, le sort de l'humanité, sa survie, son bonheur.

A voir le monde lancé dans une course folle, pour remplir, toujours davantage et le plus rapidement possible, tous les greniers de ses insatiables convoitises, pas nécessaire d'avoir une longue-vue pour percevoir des signes fort inquiétants sur son avenir. Avec une insouciance tragique, il épuise les ressources matérielles indispensables, ou compromet les conditions de leur renouvellement.

Mais ce qui est au-dessus et au cœur de tous ces biens et qui en détermine leur sort, ce sont les ressources proprement humaines, les valeurs morales. Eh bien! disons-le sans hésiter, ces suprêmes valeurs sont principalement entre les mains ou au cœur de la femme, même à sa discrétion. Autant son rôle l'emporte, en importance et en durée, sur celui de son conjoint, dans la naissance d'un enfant, autant aussi dans la suite de cet enfantement, dans l'éducation, qui est la culture et le développement des inépuisables qualités humaines qui sont toutes en

germe dans le nouveau-né. L'expérience démontre que les six premières années sont déterminantes pour le comportement futur de l'homme, selon l'influence du foyer, de la mère principalement, de la manière dont il est aimé, corrigé, discipliné. Les influences extérieures subséquentes, même les efforts d'éducation scolaire, ne pourront opérer de transformation décisive, à moins d'être exceptionnellement impérieuses.

Sans doute, la part de l'homme, du père, demeure indispensable, mais plutôt supplémentaire, comme soutien, dans l'intime entente et solidarité. Sa participation à la naissance semble l'indiquer. En effet, il apporte à la mère un élément essentiel, mais ce n'est que dans la mère que cet élément devient vie humaine et se développe. Il reste cependant souhaitable, et même nécessaire, qu'un certain nombre de femmes se destinent à jouer un rôle social important hors du foyer, tout en demeurant convaincu que la vraie couronne de la «femme en général», couronne supérieure à toutes les autres, est sa maternité prolongée en merveilleux travail d'éducation. Le sort de l'humanité en dépend.

Ls-Ph. BELANGER, c.s.s.r.
Ste-Anne-de-Beaupré

Symbolisme rétrograde

Le pape vient béatifier au Québec. Nous venons de l'apprendre par les journaux, et que l'élu est Mère Marie-Léonie, fondatrice de l'Institut des Petites-Soeurs-de-la-Sainte-Famille.

Que comprendre de ce geste symbolique? Il ne nous semble pas indifférent que le choix des supérieurs ecclésiastiques se porte sur une femme. Historiquement, c'est la soumission traditionnelle des femmes et l'exaltation de leur obéissance inconditionnelle, qui ont donné à elles l'image de leur grandeur dans l'Église.

Cet événement ne témoigne-t-il pas du désir non voilé de perpétuer cette image, étant donné qu'il implique une congrégation dans laquelle les religieuses «se consacrent aux travaux domestiques dans les évêchés, les séminaires», etc. Mais il y a plus: on voudrait rendre cette position immuable. «Nous désirons qu'elles se limitent exclusivement à cette oeuvre et

qu'elles ne l'abandonnent jamais.» Ainsi s'exprimait Mgr Laroque dans «l'acte d'érection» (sic) canonique de la communauté.

Notre propos n'est pas de nous en prendre à la communauté des Petites-Soeurs-de-la-Sainte-Famille dont on a vu l'authenticité de leur vie dans le film Les Servantes du Bon Dieu de Diane Létourneau. Mais on ne peut s'empêcher de constater le symbolisme réactionnaire et rétrograde que ce geste véhicule, par rapport au statut des femmes dans la société d'aujourd'hui. De plus, nous reconnaissons là un désaveu du travail très constructif des théologues dans l'Église, nommément du groupe L'Autre Parole.

On imagine aisément l'impact de cette béatification qui aura lieu au moment de la visite du pape et qui va sûrement susciter un enthousiasme béat.

Louky BERSIANIK
Patricia SMART
France THÉRET

Au service de l'homme

Les médias nous informaient que lors de sa visite au Québec, le pape poserait un geste exceptionnel: celui de béatifier une femme de chez-nous. La future bienheureuse serait Mère Marie Léonie, fondatrice de la congrégation des Petites Soeurs de la Sainte-Famille, une communauté entièrement dévouée au service des prêtres.

N'est-il pas approprié, alors que les femmes ont célébré la Journée internationale de la femme, de réagir à la symbolique de l'événement. Au lieu de considérer ce geste comme un honneur qui rejallira sur l'ensemble des femmes du Québec, cet acte solennel m'incite à soulever des interrogations peut-être dérangeantes, mais certainement pertinentes.

- Le pape vient-il valoriser dans notre province le modèle de la femme qui consacre sa vie au service des hommes?
- Cet événement exceptionnel est-il un prétexte mis de l'avant par l'Église pour récupérer la soumission des femmes que quatorze années de révolution féministe leur avaient fait dépasser?
- Les Québécoises sont-elles des

brebis égarées que le Pasteur doit résolument ramener au bercail afin de redonner à l'Église son influence dans notre société?

• Quand on connaît la position de Jean-Paul II sur certaines questions essentielles concernant le droit des femmes, doit-on interpréter cette béatification comme une autre tentative pour ramener la femme à ce qu'il estime être son rôle naturel et éternel?

Certes, Mère Marie Léonie a accompli un travail remarquable et a eu une vie exemplaire. Mais qu'érige-t-on en exemple? Ma réticence à l'élévation dans l'Église de cette petite servante des prêtres n'est pas dirigée vers sa personne, mais plutôt contre la signification du geste que posera le plus haut prélat de l'Église lors de son passage au Québec. Le message qu'il véhicule aux femmes de chez nous me fait dire «attention!» Ne nous emballons pas trop rapidement. Sommes-nous d'accord comme femmes à endosser la portée de ce saint événement et à le promouvoir?

Claire DES ROSIERS
Beaconsfield

N.B.

- Priorité est accordée sous cette rubrique aux lettres d'intérêt général se rapportant à des articles parus dans LA PRESSE. La concision est de rigueur.
- Les correspondants doivent inscrire lisiblement leurs nom, adresse et numéro de téléphone.
- LA PRESSE ne s'engage pas à publier toutes les lettres reçues, ni à retourner les lettres, manuscrites ou autres documents non publiés.
- L'auteur assume l'entière responsabilité de ses opinions.
- Tout en respectant la pensée de l'auteur, LA PRESSE se réserve le droit d'abréger les lettres selon l'espace disponible.
- Si possible écrire à la machine, à double interligne.
- Prière d'adresser vos lettres comme suit: «Tribune libre», LA PRESSE, C.P. 4200, succ. Place d'Armes, Montréal, H2Y 3M1.

la presse
100 ans

RENSEIGNEMENTS 285-7272

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTEE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400». Part de retour garanti.

ABONNEMENT	285-6911	ANNONCES CLASSÉES	
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7h à 18h.		Commandes	285-7111
		du lundi au vendredi 8h à 17h	
RÉDACTION	285-7070	Pour changer	285-7205
		du lundi au vendredi 9h à 16h30	
PROMOTION	285-7100	GRANDES ANNONCES	
		Détaillements	285-7202
COMPTABILITÉ		National, Télé-Press	285-7306
Grandes annonces	285-6892	Vacances, voyages	285-7265
Annonces classées	285-6901	Carrières et professions, nominations	285-7320

L'image d'un pays

Sujet: La Presse du samedi 10 mars 1984 «Dakar: véritable choc culturel» de Francine Osborne.

Chère Madame, Félicitations, vous n'avez pris qu'une journée pour «accepter» les enfants qui mendient et les taudis aux toits de tôle.

Vous rassurez donc quantité de touristes qui reviendront de Dakar, comme d'habitude le font l'Amérique, de l'Amérique du Sud, avec de belles photos d'enfants mendiant; ils les montreront à leurs amis, dans un diaporama tout couleur, après un bon repas bien arrosé.

À moins que ces touristes n'aient été mieux «encadrés» et ne se soient isolés dans quelque ghetto style Club Med. Alors ils n'auront même pas eu la difficulté «d'accepter» une pauvreté et une exploitation qu'ils auront ignorées.

Je n'en veux pas au tourisme; pour plusieurs pays pauvres, c'est une activité commerciale qui rapporte bien (mais pas nécessairement à ceux qui en ont besoin). Je n'ai rien non plus contre le fait qu'on aille se reposer un peu sur le sable chaud de temps à autre. Je souhaiterais cependant que l'on ait

des touristes un peu plus conscients de l'environnement qu'ils choisissent pour se faire griller l'épiderme.

Je ne m'attends pas à ce qu'ils se transforment en missionnaires (quoique la mentalité des miroirs et pacotilles semble subsister); pourrais-je tout au moins souhaiter qu'ils mettent plus qu'une journée pour «accepter» des situations semblables. Cela aura déjà été beaucoup.

Jean-Paul DUPRÉ
Sainte-Foy

Je ne précisais pas dans mon texte combien de temps il faut pour s'habituer à la pauvreté et aux enfants qui mendient au Sénégal, si jamais l'on peut s'habituer à une telle misère. Il ne s'agit pas tellement de rassurer les touristes, mais de les renseigner. Quoi qu'il en soit, le tourisme au Sénégal mérite à mon avis d'être encouragé. Les plages sont magnifiques, le pays et les gens agréables; pour le Sénégal, les touristes sont sources de devises et d'emplois. Si vous préférez les plages de la Nouvelle-Angleterre ou de Floride, libre à vous!

F. OSBORNE

Le bassin olympique

M. Jean-Guy Dubuc
LA PRESSE

J'ai lu avec intérêt votre éditorial intitulé «Qui préférez-vous? Boucher ou le Canadien?» paru dans LA PRESSE du 6 mars 1984.

Il est louable de vouloir sensibiliser la population au sport amateur, mais il faut bien se renseigner avant de faire des affirmations. Vous dites que le bassin olympique ne sert jamais. Pourtant les athlètes amateurs s'en servent plus que des installations du parc olympique.

Saviez-vous qu'à chaque année les essais pour la sélection des athlètes qui nous représenteront en avion ou en canoë-kayak aux championnats mondiaux ou aux Jeux olympiques se tiennent au bassin?

Que ces deux disciplines sportives y tiennent des championnats provinciaux annuellement? Que des championnats canadiens dans ces disciplines se sont tenus au bassin? Qu'un championnat mondial d'aviron y sera tenu cette année (23-24 août)? Qu'un championnat mondial de canoë-kayak y sera tenu en 1986? Que le Club nautique de Montréal accueille environ mille canoteurs chaque été? Que les équipes d'élites québécoises en canoë-kayak et en aviron s'y entraînent tout l'été? Que ces mêmes équipes utilisent quotidiennement les installations intérieures permanentes (bac à ramer et salle de

musculature) durant tout l'hiver? Et que même l'hiver le bassin sert au patinage? D'ailleurs la fête des neiges y a eu lieu cette année, commanditée par LA PRESSE!

Avant d'écrire des articles pour culpabiliser la population face au sport amateur, il faut se culpabiliser soi-même de ne pas suivre le sport amateur en tant que journaliste mais surtout de ne pas se renseigner avant d'écrire. Les médias ne couvrent le sport amateur que lorsqu'il y a des compétitions d'importance. Qu'advient-il du sport professionnel si vous ne couvrez que la Coupe Stanley, la Série mondiale de baseball ou la Coupe Grey?

Même si nous avons les installations des plus modernes, les compétitions d'importance mondiale ou internationale ne peuvent être accordées à Montréal à chaque année.

Nous souhaitons une meilleure couverture par les médias pour les compétitions de sport amateur. Je vous avise déjà que le championnat canadien de canoë-kayak aura lieu à Dartmouth, N.-E., en août prochain (23-24-25). Espérons qu'on en parlera plus que de celui qui fut tenu à Calgary l'an dernier et dont il ne fut fait aucune mention.

Jean-Guy LAHAIE
Association québécoise de canoë-kayak de vitesse

Un garçon: trahison?

Il fut un temps où le féminisme était très fort. Puis, la vague a diminué, un peu comme celle du nationalisme d'ailleurs. Le tournant des années 80 a apporté un vent démobilisateur des troupes. Il est vrai qu'en période de crise économique, on préfère protéger ses acquis plutôt que de défendre des droits supplémentaires.

J'ai pour ma part «déroché» des mouvements féministes, sans en perdre l'âme, toutefois, le jour où une féministe gauchisante m'a dit du haut de sa grandeur: «Moi, je n'aurais un enfant que si j'étais certaine d'avoir une fille.» J'étais une traîtresse, pensez donc: donner naissance à un garçon!

Quelques années ont passé. Il me semble que la journée de la femme a été davantage récupérée par les médias aujourd'hui que par le passé. Nouvelle vague ou absence de sujets «plus importants»? Toutefois, le courant demeure. Ainsi, dans son article sur le 8 mars à la

Baie James, Lysiane Gagnon rapporte que les femmes ont discuté de l'avenir de leurs filles. Et les fils alors?

Tant que les parents n'entreprendront pas l'éducation des petits garçons sur de nouvelles bases, cette citation d'Elena Gianini Belotti aura toujours sa place:

Si nous voulons vraiment préparer un futur différent à nos filles, alors, nous devons aussi nous pencher sur celui des garçons (...) si leur éducation est restée celle de toujours (...) le futur des filles nouvelles sera plutôt trouble. Nous avons payé assez cher ce privilège d'avoir ouvert les yeux, mais elles paieront bien plus cher celui de prétendre les écarquiller. (Préface de «Emmanuelle ou l'enfance au féminin»)

Suzanne BLANCHET
L'Assomption

LA PRESSE

100 ans d'actualités

L'ÉMEUTE DU NORD-OUEST: RIEL REPREND LES ARMES

NDLR — Ce texte narre les événements qui ont marqué le début de la deuxième révolte de Louis Riel, le 26 mars 1885. On notera dans ce texte les incroyables rumeurs qui circulaient quant à la force et à l'armement des troupes métisses.

La poudre a parlé au Nord-Ouest, et d'une manière sérieuse. Pas moins de douze hommes ont été tués, dès la première rencontre, et il y a onze blessés (parmi les troupes gouvernementales; chez les 300 Métis, on a compté cinq morts).

Le capitaine (Newry Fitzroy) Crozier est parti de (fort) Carlton avec une centaine d'hommes, pour le Lac des Canards, d'où il voulait rapporter les provisions qui s'y trouvaient emmagasinées. La distance est d'une trentaine de milles à l'est.

Il a été entouré de plusieurs centaines de Métis, une fusillade violente s'est engagée entre les deux partis, et le détachement de police se voyant débordé, a été obligé de retrahir à Carlton.

Le commandant Irvine est rendu à ce dernier poste avec deux cents hommes, ce qui peut faire croire que la marche en avant ne tardera pas à être reprise. La grande difficulté qu'on éprouve toujours, quand il s'agit de faire la guerre dans ces contrées reculées, c'est le manque de renseignements. Si le capitaine Crozier avait pu savoir que le colonel Irvine arriverait à Carlton quelques heures après son départ, qui a eu de si funestes résultats, il aurait sans doute attendu cet important renfort, et assuré un succès au lieu de s'exposer à un échec. Mais la distance au plus proche bureau de télégraphie était de deux cents milles.

C'est ce qui explique les contradictions qui se présentent dans les dépêches. On parle de 1,500 Métis français sous les ordres de Riel; mais la population métisse française totale des territoires du Nord-Ouest n'atteint pas trois mille, ce qui représente au plus six cents hommes capables de porter les armes.

On indique ce dernier chiffre comme étant celui du détachement que Riel commande. Ce sont les mêmes hommes qui ont rencontré le capitaine Crozier, ce sont les mêmes que l'on dit campés à la Traverse Batoche, sur la branche sud de la (rivière) Saskatchewan, à une vingtaine de milles de Prince-Albert.

L'histoire des six canons américains manque également de vraisemblance. Il ne faut pas oublier que les forces de Riel sont actuellement à trois cents milles de la frontière; on ne transporte pas une batterie d'artillerie sur une pareille distance sans que le public en sache quelque chose. (...)

Au Lac des Chênes, se trouve une réserve de Sioux, habitée par les réfugiés américains après le grand massacre de 1862. On peut compter sur leur neutralité, parce qu'ils savent parfaite-

ment que si le danger devenait trop pressant, ils n'auraient pas la faculté de se mettre à l'abri de l'autre côté de la frontière. Il n'est pas probable que les sauvages prennent la moindre part à la lutte; ils connaissent trop bien leurs intérêts pour cela. (...)

Sur cette question, il n'y a qu'un renseignement qui nous paraîtrait des plus regrettables, s'il était confirmé. Le télégraphe rapporte que le capitaine Crozier a sous ses ordres deux cents sauvages armés. Ce serait une des plus grandes erreurs qui aient pu être commises. (...) Si une tribu entre en lice et prend part à la lutte, d'autres suivront, et comme l'odeur du sang fera renaitre les anciennes rivalités, on peut s'attendre à voir l'armée de Riel se grossir de tous les adversaires séculaires de ceux qui auront pris parti pour le gouvernement.

Il ne faut pas non plus oublier combien les Sauvages se grisent de pillage et de carnage. On peut les commander au départ, mais ils ne tardent pas à faire la guerre pour leur propre compte. (...)

C'est toujours un métier assez pénible à faire que celui qui consiste à réprimer une insurrection, sans que la guerre devienne un massacre et la bataille une aveugle tuerie. Sans compter que ces militaires (les «sauvages») d'un nouveau genre, la guerre étant finie, ne se laisseront peut-être pas facilement désarmer; ils auront pris goût au maniement des fusils à répétition, et l'idée d'avoir à se contenter de la vulgaire espingole à tabatière pourrait bien ne pas leur sourire. (...)

LA MORT DE SARAH BERNHARDT PLONGE DANS LA DOULEUR LA FRANCE ENTIERE

L'illustre tragédienne rend le dernier soupir dans les bras de son fils Maurice, après avoir donné l'exemple d'un splendide courage. — Une perte irréparable pour la scène.

PARIS. 27 — La France pleure aujourd'hui, sa grande actrice, Sarah Bernhardt. Paris croit à peine que celle qui lui semblait presque immortelle soit trépassée. On n'exagère point en disant que, depuis la mort de Victor Hugo, la France n'a pas été plus profondément émue qu'elle l'est aujourd'hui.

Comme l'académicien de Flers le fait remarquer dans le «Figaro», Sarah Bernhardt partage probablement avec Hugo et Pasteur la distinction d'être la personne la plus illustre du dernier siècle de l'histoire de France. La «divine Sarah», comme on l'appelait, fut sans doute l'une des plus grandes propagandistes de l'art et de la littérature françaises.

Il était tout naturel que le public qui en faisait son idole et qui l'aimait tant, en retour, se soit rendu en foule, dans la soirée d'hier (26 mars 1923), auprès de la maison du boulevard Pereire, où la tragédienne vécut 38 ans.



Après une carrière prolongée où il a pu se livrer impunément à toutes les rigueurs et à tous les excès que sa destinée lui impose, le vieil Hiver est à l'agonie. Depuis décembre, son souffle glacé a gelé la moelle du pauvre et plongé la nature dans une torpeur mortelle.

Dans les champs et à la ville, il a semé et accumulé sa froide neige, qui, ouate d'abord, s'est durcie et est devenue une épaisse couche de glace. Les rivières, les cascades, les torrents se sont figés, et partout, une immobilité sépulcrale a succédé aux vibrations émues de la nature.

Sous la pesée du rude hiver, tout s'est refermé. Tout, même le cœur humain. Aux souffles éoliens du zéphir a succédé le sifflement rauque du vent noir; la brise s'est faite bise, et les morsures impitoyables de Borée ont remplacé les caresses parfumées que la nature en travail faisait passer sur les chevelures des couples amoureux.

Les pauvres gens, bleus de froid, ont gémé dans leurs galeas, rassemblant leurs pauvres nippes pour protéger les petits contre la froidure, après avoir épuisé leur dernier sou pour obtenir une étincelle. Ah! pauvres gens! vous en avez vu de cruelles sous le règne si long de cet impitoyable Hiver! Mais vous êtes vengées aujourd'hui. La fée Printemps a surgi à l'Orient; de sa baguette magique elle a touché le vieux malfaisant, et vous le voyez couché sur son lit de glace, agonisant, en butte aux malédictions de tous ceux qui ont souffert par lui. (...)

Cette page a été publiée le 26 mars 1904.

C'EST ARRIVÉ UN 26 MARS

1983 — Anthony Blunt, l'espion qui avait vécu pendant plusieurs années dans l'entourage de la reine Elizabeth à titre de conseiller artistique, meurt à l'âge de 75 ans.

1979 — L'Égypte et Israël signent le traité de paix mettant fin à un état de guerre qui durait depuis plus de 30. Le président Anouar El Sadate et le premier ministre Menachem Begin rendent hommage au président américain Jimmy Carter, instigateur des négociations.

1975 — Reconnu coupable d'avoir pratiqué un avortement illégal, le Dr Henry Morgentaler est condamné à 18 mois de prison. — Les conservateurs de Peter Lougheed gagnent 69 des 75 sièges lors des élections générales albertaines.

1971 — Le Bengale (ou Pakistan oriental) proclame son indépendance. L'armée pakistanaise intervient avec violence.

1967 — Nancy Greene gagne la Coupe du monde de ski à la surprise de tous en remportant la victoire lors de la toute dernière épreuve de la saison.

1958 — Après la Marine, c'est au tour de l'Armée américaine de lancer son satellite, Explorer III.

1957 — M. Edouard Herriot, qui fut trois fois premier ministre de France, meurt à l'âge de 84 ans.

1953 — On découvre que les Mau Mau ont assassiné 200 indigènes.

1929 — La France toute entière rend un suprême adieu au défunt maréchal Ferdinand Foch. Sa dépouille mortelle est ensevelie dans une crypte aux Invalides.

1927 — Centenaire de la mort du célèbre compositeur Ludwig Van Beethoven.

1902 — Cecil Rhodes meurt à 55 ans.

Rationnement de la viande supprimé

OTTAWA (D.N.C.) — Le rationnement de la viande est supprimé. L'hon. D.C. Abbott, ministre des Finances, a annoncé la nouvelle aux Communes cet après-midi (26 mars 1947).

Voici le texte de la déclaration de l'hon. D.C. Abbott:

«Je désire annoncer qu'à compter de demain, le rationnement de la viande par coupon sera discontinué.

«Le rationnement d'une denrée au stade du consommateur est une opération difficile et coûteuse. Elle l'est tant du point de vue de son administration par le gouvernement, et du fardeau que l'on doit nécessairement imposer au commerce de détail et au consommateur qui doivent manipuler les coupons, qu'aux autres besoins courant du système.

«Les difficultés ont augmenté au cours des récents mois, parce que la commission des prix et du commerce en temps de guerre n'a pas été en mesure de conserver le personnel expérimenté qui se recrutait originairement sous le stimulant de l'urgence de neige.

«Dans les circonstances, le gouvernement a décidé de modifier le contrôle dans ce domaine. Cette modification, croyons-nous, permettra d'abandonner le mode de rationnement par coupons (...), mais apportera une nouvelle méthode qui ne devrait pas réduire les exportations de viande du Canada, particulièrement au Royaume-Uni où il y en a encore des disettes aiguës de viandes. (...)

En résumé, les principaux points sont les suivants:

- 1 — Le rationnement de la viande aux consommateurs cesse.
- 2 — Les mardis et vendredis sans viande dans tous les restaurants demeurent.
- 3 — La réglementation des prix de toutes les viandes subsiste telle qu'elle est aujourd'hui.
- 4 — Les règlements concernant les permis et les quantités d'abattage se continuent. (...)

Après minuit, à la fermeture des théâtres, les artistes de la scène vinrent rendre hommage à leur célèbre camarade. Parmi les visiteurs, on remarquait Sacha Guitry, Cécile Sorel, Rachel Boyer et plusieurs autres étoiles.

BELLE DANS LA MORT
Le registre des visiteurs, à la maison de Sarah Bernhardt, contient déjà trois cents noms, y compris ceux de personnages officiels, de particuliers, d'hommes d'affaires et d'acteurs.

Mme Bernhardt repose sur son lit couvert de fleurs de sa prédilection. De grosses chandelles brûlent à ses côtés et à ses pieds, et sur la petite table, on voit un crucifix et un bénitier. La chambre mortuaire est déjà remplie de fleurs qu'y ont apportées des centaines de ses amis.

Sa petite fille fut la première à déposer près de la morte un bouquet de lilas. L'abbé Loutil, ami intime de la célèbre actrice depuis nombre d'années, a fait remarquer que la mort lui a redon-

né la beauté de sa jeunesse et que son visage refléchit une impression de paix.

DERNIERES VOLONTES
A midi aujourd'hui, on n'était pas encore fixé quant aux funérailles, vu que le gouvernement peut décider d'en faire des obsèques d'Etat. De plus, il faut tenir compte des désirs de Mme Bernhardt. Elle les a consignés dans son testament.

La défunte a maintes fois déclaré qu'elle voudrait être ensevelie près de sa maison, à Belle-Isle, endroit pittoresque sur les falaises qui donnent sur l'Atlantique. Cependant, on ne sait pas encore si ses restes seront inhumés à l'endroit précité ou dans le caveau de la famille, au cimetière du Père Lachaise, à Paris.

A tout événement, il se déroulera une cérémonie impressionnante à Paris, jeudi ou vendredi, et l'opinion populaire est fortement en faveur de faire des funérailles aux frais de la nation. (...)

L'article précise plus loin que



Mme Bernhardt est morte paisiblement à 19 h 59, le 26 mars, dans les bras de son fils. Elle a succombé à une attaque d'urémie.

BABILLARD

Le cap des 100 ans encore une fois!

Décidément, les Québécois et Québécoises qui franchissent le cap des cent ans sont nombreux. On dit d'ailleurs qu'ils sont plus de 1500 au Québec. Et ce cercle honorifique s'enrichit aujourd'hui d'une autre centenaire, Mme Luce Michaud Lavoie, résidente du Centre d'accueil Luc-Désilets, du Cap-de-la-Madeleine. Mme Michaud Lavoie réside en cette ville depuis vingt ans, après avoir passé les huit premières décennies de sa vie aux Iles-de-la-Madeleine. Parmi les nombreuses personnes qui lui offriront leurs meilleurs vœux aujourd'hui se trouveront sans doute ses dix enfants vivants. Joyeux anniversaire!

Faucher et Dodier, attention!

M. Jean-Pierre Faucher, du 222, rue Principale, C.P. 429, à Saint-Damase, Québec J0H 1J0, est à la recherche de documents sous toutes leurs formes, qui pourraient lui permettre d'établir la généalogie des Faucher et des Dodier dit Dover (il précise que sa mère est une Dodier). Jean, l'ancêtre des Faucher, a

épousé Jeanne Malteau à Québec le 4 novembre 1659. Il venait de Cressac. Il a eu deux enfants. Quant à Jacques, l'ancêtre des Dodier, il était originaire de Champoisant, dans le diocèse du Mans. Il a épousé Catherine Caron, le 30 novembre 1662, à Château-Richer, et cette dernière lui a donné six enfants.

ACTIVITÉS

Exposition de photos et de caricatures

Bibliothèque municipale de Brossard — Les citoyens de Brossard sont de très grands usagers de leur bibliothèque municipale. Mais d'ici le 28 mars, lors de leur passage à la bibliothèque, ils auront l'occasion de voir une collection de photos, de caricatures et de bandes dessinées faisant partie de l'exposition itinérante des cent ans de LA PRESSE.

À la télévision
Le 18-heures, Télé-Métropole — Vers 18 h 20, les animateurs commentent quelques manchettes tirées des pages de LA PRESSE et qui ont fait l'actualité d'hier.



Dans son édition du 26 mars 1958, LA PRESSE annonçait à ses lecteurs l'adjudication par Webb and Knapp du contrat de construction de la place Ville-Marie à la société Foundation Company of Canada Limited, au coût de \$60 millions. Et l'article était accompagné de la photo ci-dessus.

Sauver l'école publique par l'intervention du Conseil de l'éducation?

Un regroupement de cinq syndicats d'enseignants (CEQ) de la région de Québec remètront une pétition lundi au Conseil supérieur de l'éducation (CSE) lui demandant une intervention immédiate afin d'éviter la dégradation de l'école publique.

Cette pétition vient appuyer la présentation du mémoire des cinq syndicats devant le CSE, dans le cadre des audiences publiques qu'il tient sur la condition enseignante, souligne-t-ils dans un communiqué transmis dimanche.

« Cette condition enseignante en 1984 est une réalité complexe, reliée davantage à la déqualifica-

tion des services d'éducation qu'on connaît depuis quelques années déjà plutôt qu'à la simple question des conditions de travail dégradées », laissent entendre les syndicats dans leur rapport illustré par des témoignages et des faits recueillis sous diverses formes.

« Tout en reconnaissant le caractère positif de la démarche entreprise par le CSE par son enquête sur la condition enseignante, nous attendons qu'il prenne des positions énergiques afin d'éviter de voir s'accroître encore la détérioration des services publics d'enseignement », soutient le regroupement.

— Presse canadienne

Décès de l'ancien directeur de la SQ Paul Benoit

L'ex-directeur de la Sûreté du Québec, M. Paul-A. Benoit, est décédé au cours du week-end à l'âge de 63 ans.

M. Benoit avait été le premier policier de carrière à accéder au poste de directeur de la SQ. Il avait été

nommé à ce poste le 16 juillet 1973 en remplacement de M. Maurice Saint-Pierre, poste qu'il occupa jusqu'en octobre 1974.

Né à Saint-Hyacinthe le 6 juin 1920, il avait fait ses études au collège du Sacré-Coeur. M. Benoit était diplômé en comptabilité et en administration. Il était entré au service de la SQ le 1er janvier 1943.

L'ex-directeur de la Sûreté avait gravi les différents échelons du service, pour finalement prendre successivement la tête des escouades de sécurité, des mandats, des fraudes et des vols à main armées. Il avait de plus dirigé les postes de Montréal et de Saint-Jérôme de cet

important corps policier. De 1965 à 1969, il était devenu le grand patron des services administratifs de la SQ avant d'être nommé en 1971, directeur-adjoint.

À sa retraite de la SQ, en octobre 1974, M. Benoit avait été nommé sous-ministre associé à la Direction générale de la sécurité publique. M. Benoit occupa ce poste jusqu'en novembre 1979.

Beurre français: Whelan en furie

TORONTO (PC) — En colère, le ministre fédéral de l'Agriculture Eugene Whelan affirme qu'il entend découvrir comment du beurre, illégalement importé de France au prix présumé de \$10 la livre, s'est retrouvé sur les tables d'un restaurant huppé d'Ottawa géré et subventionné par le gouvernement.

« Pourquoi diable voudrait-on importer du beurre de France, et surtout à un tel prix, je ne le sais pas », a déclaré M. Whelan samedi au cours d'un entretien téléphonique à Toronto.

« Je ne crois pas qu'un restaurant gouvernemental devrait donner à ses clients de la nourriture étrangère, a-t-il ajouté.

Une cour provinciale ontarienne à Toronto a appris la semaine dernière qu'une compagnie accusée d'avoir illégalement importé du beurre l'avait vendu au prix de \$4,50 la livre à un supermarché qui l'a, à son tour, revendu à un « restaurant du Parlement » entre \$9 et \$10 la livre.

Le ministre Whelan a qualifié ces allégations de « choquantes » et précisé qu'il traiterait de l'affaire avec le Conseil canadien des produits laitiers et le ministère des Affaires extérieures dès lundi.

M. Harvey Slipacoff, co-propriétaire du supermarché d'Ottawa, a fait savoir que le beurre avait bien été vendu à un restaurant géré par le ministère des Affaires extérieures, mais fréquenté par les dignitaires étrangers et non par les députés et leurs invités.

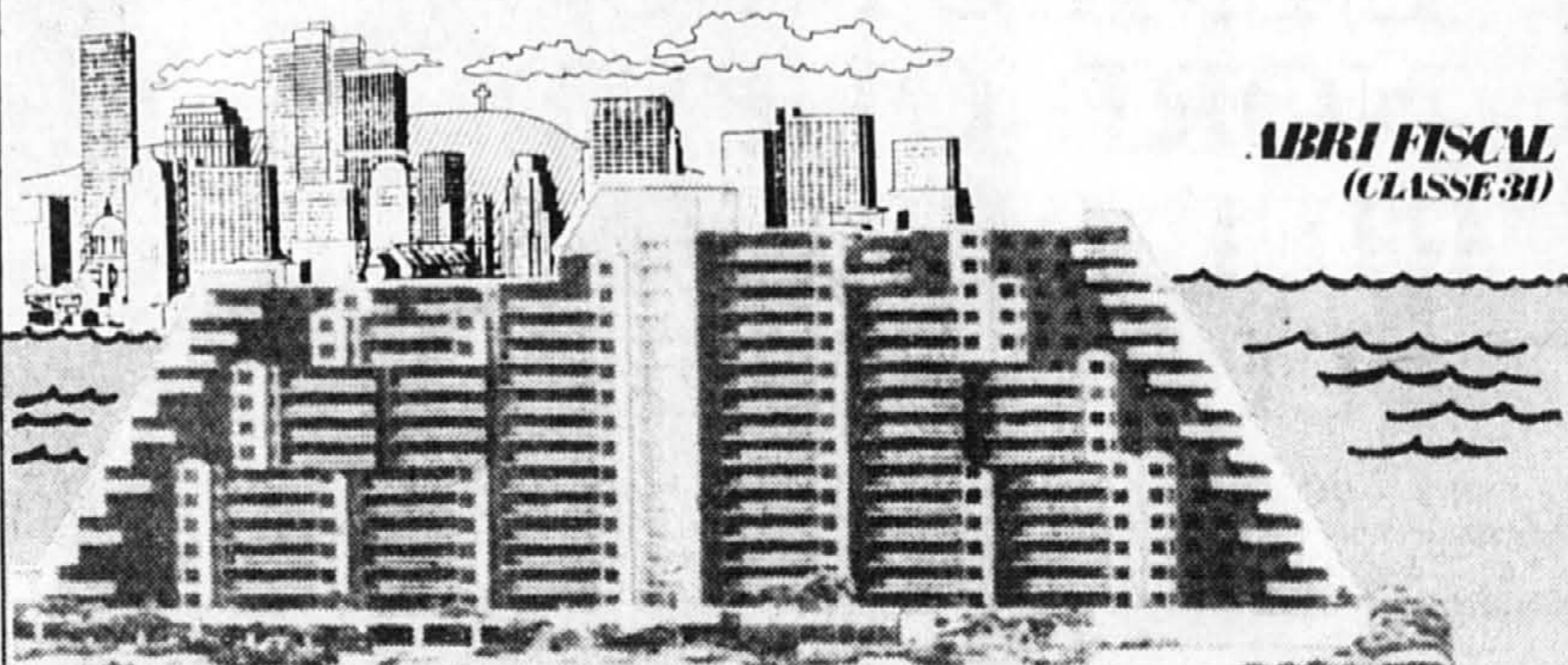
Selon M. Slipacoff, le beurre a été vendu à \$5 la livre, soit un profit de \$0,50 seulement, et il affirme que sa compagnie détient « les reçus nécessaires pour le prouver ».

M. Whelan a précisé qu'une entreprise désireuse d'importer du beurre ne pourrait le faire qu'à condition qu'il n'y ait pas de surplus sur le marché intérieur et après en avoir obtenu l'autorisation du Conseil des produits laitiers. Le beurre français est vendu à \$4,50 en Europe, a-t-il fait remarquer, ajoutant que le beurre canadien, normalement vendu à moins de \$3 la livre, est de qualité supérieure et fabriqué dans des conditions d'hygiène plus rigoureuses.

Un style de vie L'IMMEUBLE

LE PLUS PRESTIGIEUX À MONTRÉAL

Appartements luxueux en location, à quelques minutes du centre-ville. Face au majestueux St-Laurent.



ABRI FISCAI (CLASSE 31)

- Piscine, bain sauna, tourbillon.
- Tennis, racquetball, ping-pong.
- Salles d'exercice, billard, récep. 'on.
- Stationnement intérieur vaste.
- Sécurité 24 heures.
- Appartements de 1200 à 1800 pieds avec immense balcon, terrasse.
- Fenestration maximale, vue sur le fleuve et le centre-ville.
- Piste de jogging, cyclable, golf et tennis intérieur à 2 minutes.

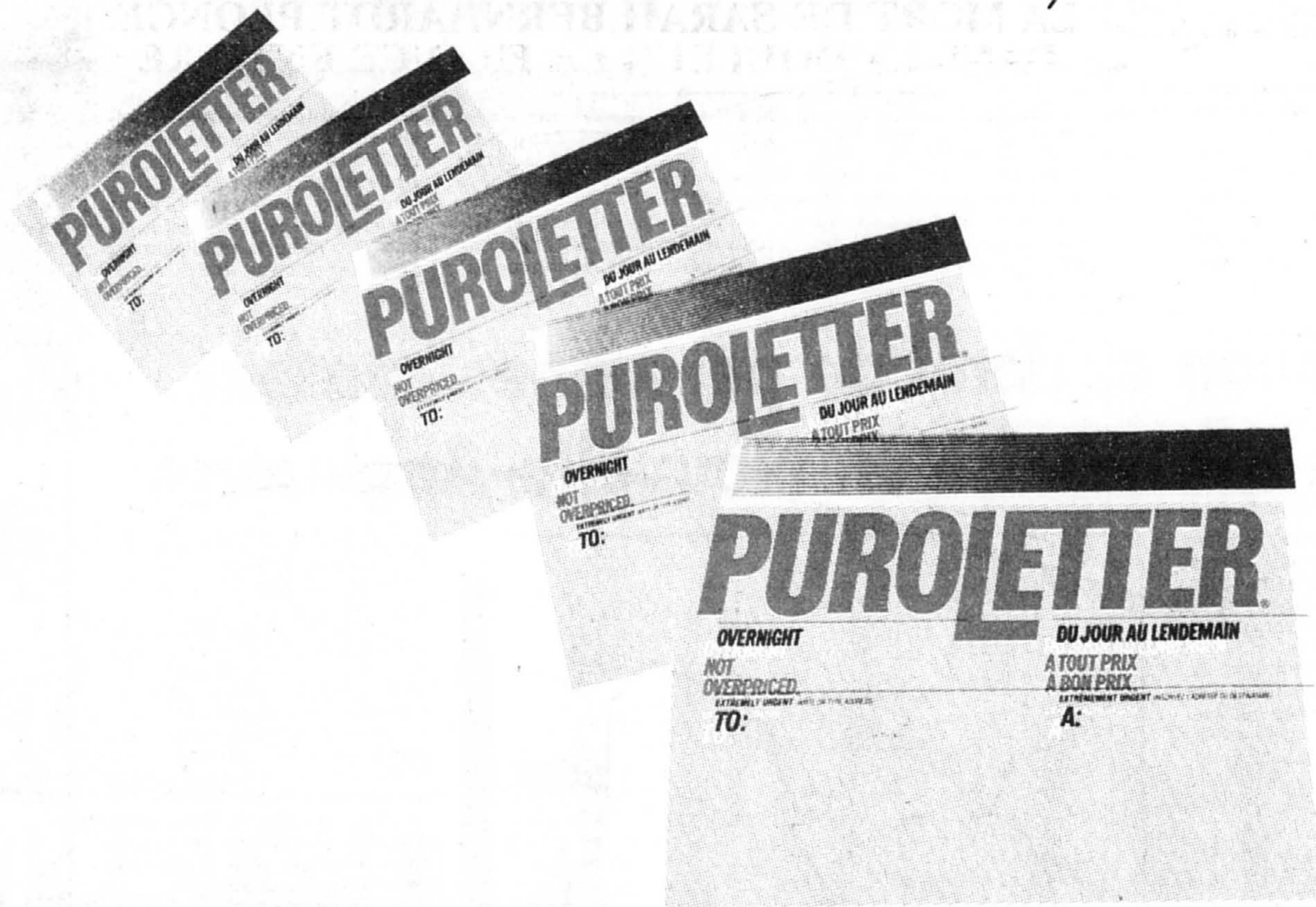


LES JARDINS DE L'ARCHIPEL

BUREAU DE LOCATION ET DE VENTE

30, Berlioz Rive, suite 103, Île-des-Sœurs 767-5363

MAINTENANT, LA PUROLETTER SE REND AUX ETATS-UNIS DU JOUR AU LENDEMAIN POUR SEULEMENT 18,75\$



DU JOUR AU LENDEMAIN. A TOUT PRIX. A BON PRIX.®

Profitez des avantages de la **PUROLETTER**®:

ETATS-UNIS 18,75 \$

Maintenant, livraison porte à porte dans tous les endroits que Purolator Courrier dessert directement du jour au lendemain aux Etats-Unis — il y en a plus de 20,000 — pour seulement 18,75 \$.

CANADA 8,75 \$

Toujours seulement 8,75 \$ pour la livraison porte à porte, de ville à ville, d'un océan à l'autre au Canada.

AVANTAGES SUPPLEMENTAIRES

• Aucune limite de poids. Nous acceptons tout ce qu'une enveloppe **PUROLETTER**® (9" x 12" — 23 cm x 35 cm) peut raisonnablement contenir. Nous ne pesons pas votre envoi, nous le livrons.
• Vous obtenez le service rapide de cueillette de Purolator à votre bureau et la livraison fiable à sa destination dans n'importe lequel des endroits que Purolator dessert directement du jour au lendemain* aux Etats-Unis ou au Canada. Et ceci comprend des endroits où aucun autre service de courrier ne se rend.

• Purolator dessert plus de 26,000 endroits en Amérique du Nord, soit plus que tout autre service de courrier.

Purolator vous offre la rapidité et la fiabilité que vous exigez, et maintenant à un prix encore plus avantageux qu'auparavant.

Pour profiter des avantages et du bas prix de la **PUROLETTER**® vers les Etats-Unis, ou au Canada, il vous suffit d'utiliser les enveloppes **PUROLETTER**® et les connaissements spécialement identifiés "**PUROLETTER**". Vous pouvez les obtenir en communiquant avec votre bureau local de Purolator dès aujourd'hui et on vous en enverra un approvisionnement gratuit.

* Communiquez avec votre bureau local de Purolator pour connaître les villes desservies et les niveaux de service offerts.
Centre-ville 395-2416 • Ville St. Pierre 487-9160
Ville D'Anjou 354-4115

Purolator
courrier®

GRANDE OUVERTURE
LE CLUB DE SANTÉ
LE PLUS MODERNE
EN VILLE!

SUPER SPÉCIAL
6 MOIS
\$78



Incluant:
piscine tourbillon
bain sauna
bain vapeur
bain eucalyptus
doïches privées
GYM ULTRA MODERNE
DANSE AÉROBIQUE



- CLUB DE SANTÉ 4 SAISONS**
Saint-Laurent
720, boul. Décarie 744-2888
- CLUB DE SANTÉ 4 SAISONS**
Place Bonaventure
ETAGE « 3 »
7, rue Esprit 397-9541
- CLUB DE SANTÉ 4 SAISONS**
Rive sud
Les Galeries Taschereau
boul. Taschereau 465-7720

Physiforme DANSE EXERCICE

- Place Frontenac**
2600, rue Ontario est 527-8959
- Rosemont**
3333, rue Belanger est 727-2871
- Laval**
1278, boul. Labelle 687-8591
- Verdun**
4255, av. Wellington 769-4571
- Langelier**
7085, rue Beaubien est 354-6160

LE QUÉBEC ET LES FRANCO-AMÉRICAINS

Des relations que certains trouvent trop actives

LE CONSUL AMÉRICAIN A MANIFESTÉ SON « AGACEMENT » À JACQUES-YVAN MORIN

L'ancien consul des États-Unis à Québec, M. George Jaeger, a mis en garde le gouvernement québécois en 1982 contre toute forme d'activisme dans ses relations avec la communauté franco-américaine de la Nouvelle-Angleterre.

Depuis, Québec a fait preuve de plus de prudence dans ses relations avec les Franco-Américains sans toutefois remettre en question l'aide qu'il leur a toujours apportée.

TEXTES
PIERRE TOURANGEAU
de la Presse canadienne

« Il est vrai que M. Jaeger a manifesté verbalement et informellement son agacement à M. Jacques-Yvan Morin peu après son arrivée aux Affaires intergouvernementales », se limite-t-on à commenter au nouveau ministère des Relations internationales.

La Presse canadienne a cependant appris de multiples sources que M. Jaeger était intervenu à plusieurs reprises, à chaque fois qu'il en avait l'occasion en fait, auprès de hauts fonctionnaires, de politiciens et de sous-ministres du gouvernement.

Le diplomate ne voyait pas d'un très bon œil les subventions et l'aide technique que Québec accorde aux Franco-Américains. « Pour lui, confie un ex-interlocuteur de l'ancien consul, ces relations plutôt étroites étaient une intrusion dans le melting pot américain. Il y voyait des gestes délibérés pour obtenir aux États-Unis des appuis au projet indépendantiste destinés à forcer la main de Washington. »

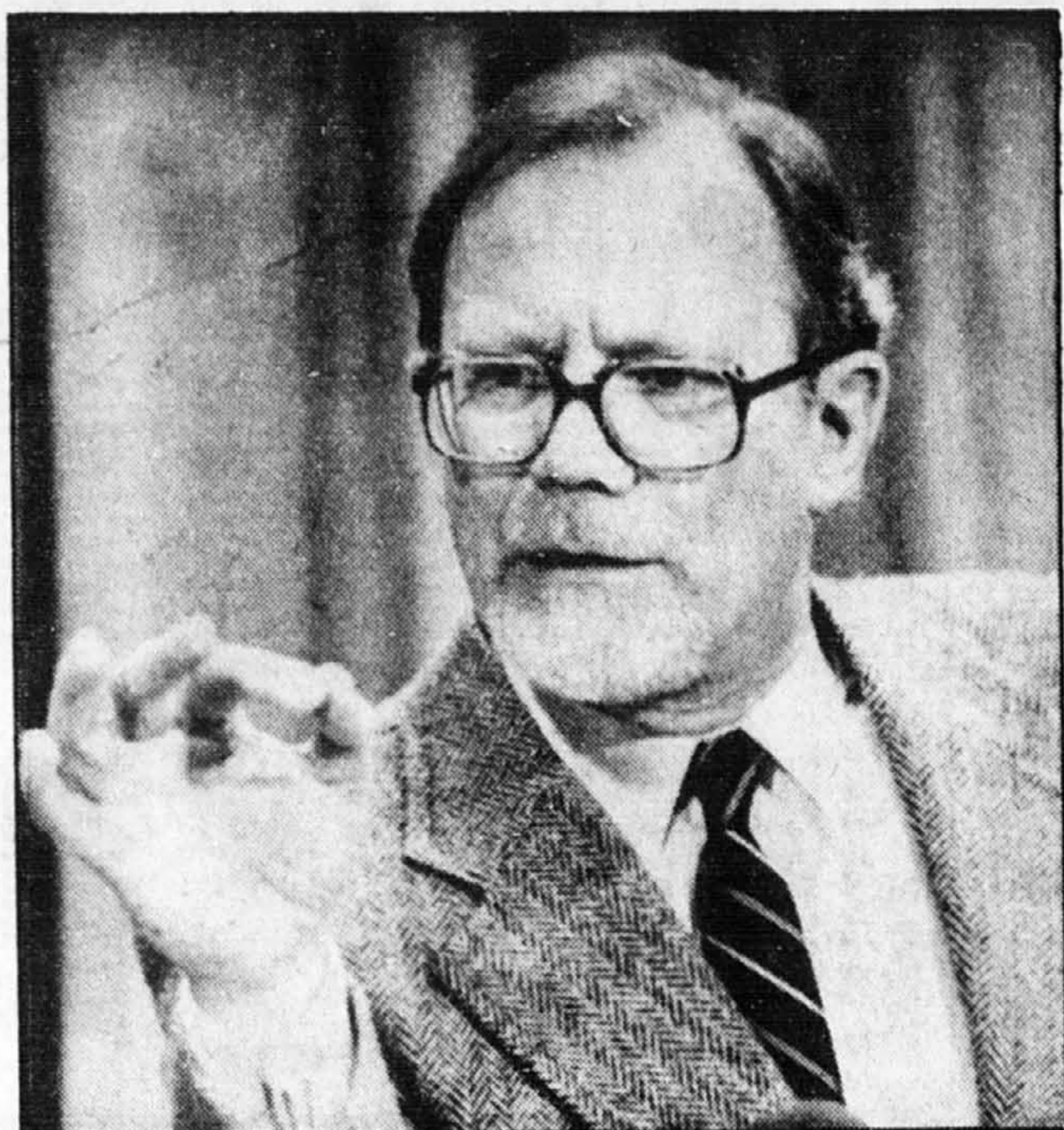
Du côté des organismes franco-américains, tout le monde est au courant des interventions de l'ex-consul.

M. Jaeger, explique M. Paul Paré, directeur de l'Action pour les Franco-Américains du Nord-Est (ACTFANE), était représentatif de l'administration Reagan qui craint tout ce qui peut paraître anti-américain.

À Washington, ajoute-t-il, il y a toujours eu des Américains purs qui se sentent menacés par toute autre langue que l'anglais.

State Department
Reste à savoir si l'ancien consul défendait le point de vue de Washington.

C'est une question qu'on s'est souvent posée, avoue un haut fonctionnaire du ministère des Relations internationales. Interprétait-il les vues de Washington ou se donnait-il de l'importance



L'ancien ministre des Affaires intergouvernementales, Jacques-Yvan Morin, « averti » par le consul américain.



Bernard Landry, « réprimandé » par le State Department.

photos LA PRESSE

en prenant des positions que Washington n'avait jamais eues ? Je crois qu'il y avait un peu des deux.

Pour M. Roger Lacerte, éditeur de *L'Unité*, un mensuel francophone de Lewiston dans le Maine, il est clair que « le State Department était un peu inquiet des subventions que Québec verse à l'ACTFANE ».

« Le gouvernement américain n'a pas de position officielle sur les relations entre Québec et les Franco-Américains, indique-t-on au consulat américain à Québec. Mais il est normal que les groupes ethniques entretiennent des relations avec leur pays d'origine. »

« Il se peut que dans les pays communistes on observe avec plus d'attention ce qui se passe à ce niveau-là mais certainement pas au Canada », ajoute-t-on.

Quant aux interventions de M. Jaeger, on n'a pas de commentaires à faire là-dessus.

Prudence

Bien que tout le monde à Québec jure par tous les saints ne rien avoir à se reprocher — l'aide apportée aux Franco-Américains est plutôt rudimentaire — la prudence a été de mise depuis les avertissements du diplomate américain, comme on le confirme d'ailleurs à la direction « États-Unis » des Relations internationales.

Ainsi, c'est dans la plus grande discrétion que Jacques-Yvan Morin, lors d'une tournée en Nouvelle-Angleterre en 1982, a rencontré les représentants des Franco-Américains.

En 83-84, l'aide du Québec aux organismes franco-américains a totalisé \$150 000. Les subventions sont rarement directes, l'aide est toujours technique et souvent à caractère culturel.

M. Jaeger, soutient un sous-ministre qui l'a connu, utilisait manifestement son poste afin d'en démontrer l'importance politique et ainsi mousser sa propre carrière.

Un autre rappelle que c'est sous M. Jaeger que le State Department a jugé bon de commenter, fait sans précédent, une déclaration du ministre Bernard Landry. Celui-ci disait souhaiter qu'un Québec indépendant fasse partie d'un marché commun avec le Canada et les États-Unis, ce que Washington n'a pas apprécié.

Il ajoute que c'est aussi sous sa gouverne que l'ambassade américaine à Ottawa s'est mêlée du débat entourant la loi 109 favorisant l'industrie québécoise du cinéma, indiquant que les USA s'opposaient au protectionnisme.

Le français est mal vu sous Reagan

■ Démocrates par tradition, les Franco-Américains de la Nouvelle-Angleterre trouvent le temps long sous l'administration Reagan qui menace les acquis culturels de cette communauté.

C'était beaucoup plus facile pour nous sous Carter, j'en suis persuadée, soutient la directrice de l'Institut français du Collège de l'Assomption de Worcester au Massachusetts, Mme Claire Quintal. Les démocrates s'occupent plus des minorités. Du temps de Carter, tout le monde en a bénéficié. Avec Reagan, ces choses-là ont disparu.

Ces choses-là, ce sont essentiellement les subventions qui permettaient aux Franco-Américains de faire vivre tant bien que mal leurs organismes culturels, de se doter d'instruments pédagogiques, de maintenir des programmes d'éducation bilingue.

Aujourd'hui, tout ça a disparu ou est menacé.

Reagan, c'est la droite, explique Paul Paré, de l'ACTFANE et aux États-Unis, la droite compte parmi ses principes idéologiques la suprématie de l'anglais. Ce principe s'applique au mépris des groupes ethniques.

Ce principe semble aussi très présent à l'ambassade américaine à Ottawa : les organisateurs d'un colloque intitulé « Les autres littératures d'expression française en Amérique du nord » qui s'est tenu au début de mars à l'Université d'Ottawa se sont fait « rabrouer » par l'ambassade à qui ils avaient demandé de défrayer le coût du transport des participants américains.

Après avoir reçu une demande en français des organisateurs du colloque, la conseillère culturelle de l'ambassade, Mme Catherine Smyth, a d'abord demandé verbalement qu'on lui traduise et lui résume la lettre.

Ce qu'on fit, mais pour se faire répondre (en anglais) que « bien que fascinant pour plusieurs », le thème du colloque ne faisait pas partie des « priorités » de l'ambassade.

La demande de traduction est une première insulte, estime Mme Claire Quintal qui a déjà présidé l'ACTFANE. Le refus en est une deuxième. J'ai la ferme intention de me plaindre à mon sénateur.

Sous les administrations précédentes, explique M. Roger Lacerte, éditeur de *L'Unité* de Le-

wiston dans le Maine, on avait accès à des programmes fédéraux subventionnés. L'administration Reagan s'oppose à ces projets.

Alors, ajoute-t-il, des projets venus à échéance, comme le National Material Development Center for French and Creole, du New-Hampshire, existant depuis 1975, n'ont pas été renouvelés.

Ce centre, mort en 1982, était en fait une petite maison de production de matériel pédagogique en français qui a publié en tout une centaine d'ouvrages pour tous les francophones et les parlants créole des États-Unis.

C'est dommage, déplore Paul Paré, parce que la production du centre touchait vraiment la population. Beaucoup de livres en chantier ne seront jamais publiés.

Dans le domaine de l'éducation bilingue, ajoute-t-il, il y avait des programmes subventionnés assez importants depuis 1970 dont profitaient beaucoup les Franco-Américains, autant dans le Nord-Est qu'en Louisiane. Avec les coupures budgétaires de Reagan, tous les groupes ethniques ont perdu ces programmes.

Autre exemple : en vertu de *categorical grants*, les groupes ethniques pouvaient profiter de subventions destinées à des projets précis avant l'arrivée au pouvoir de M. Reagan.

Depuis, ces *categorical grants*, explique M. Paré, sont devenus des *block grants*.

De sorte que l'argent destiné auparavant aux études ethniques se retrouve aujourd'hui dans une cagnotte unique qui sert à subventionner un gymnase, par exemple, ou des services sociaux. Il faut maintenant se battre contre tout le monde.

Des commissions culturelles franco-américaines, des organismes d'État, s'étaient constitués dans à peu près tous les États de la Nouvelle-Angleterre. Certaines ont fonctionné quelque temps, d'autres n'ont jamais pu définir leur rôle, la plupart n'ont jamais eu de budget. Presque toutes ont disparu sous l'administration Reagan.

Ça nous a embêtés, explique Mme Quintal, parce que le Québec souhaitait avoir des interlocuteurs officiels dans les États plutôt que de traiter avec des organismes privés.

Un million et demi de personnes captent la télé québécoise en Nouvelle-Angleterre

■ Plus d'un million et demi de personnes captent la télévision française du Québec en Nouvelle-Angleterre où les pressions se font de plus en plus fortes pour qu'on en étende l'accès.

Des données qui datent de l'automne dernier démontrent que plus de 320 000 foyers au Vermont, au Maine, au Massachusetts et au New-Hampshire, reçoivent par câble la télévision québécoise française, explique M. Paul Blanchet.

Celui-ci préside la New England French Cable Television Commission, un organisme voué à la promotion en Nouvelle-Angleterre de la télévision française du Québec.

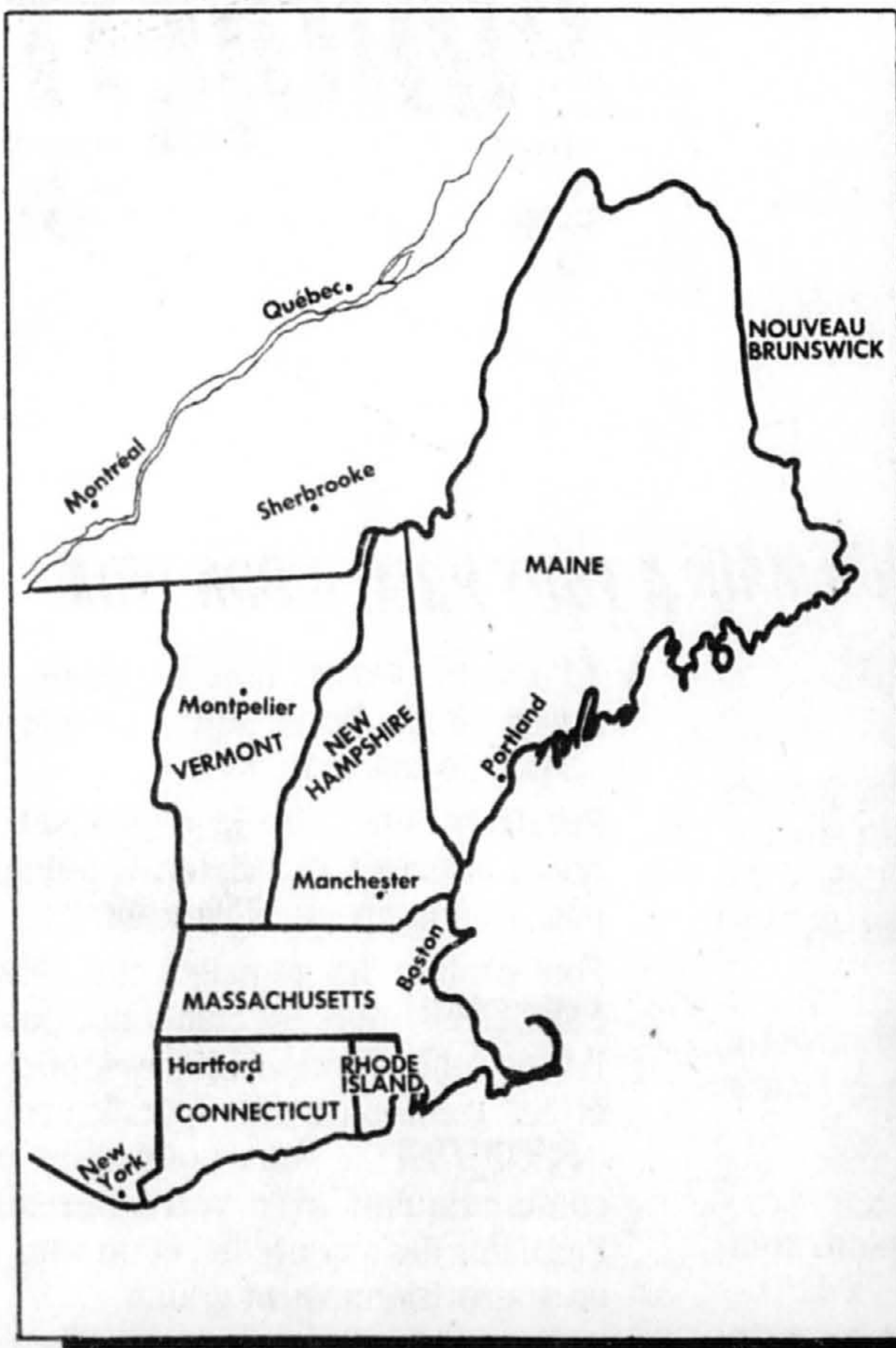
En tout, quelque 150 localités de ces quatre États captent la télé québécoise. Sans compter toutes les villes frontalières qui reçoivent directement les ondes émises du Québec et une vingtaine de milliers d'abonnés du câble dans l'État de New-York.

Dans un rapport remis il y a deux ans et réactivé l'automne dernier, un fonctionnaire des Affaires intergouvernementales, M. Jean-Marc Nicole, estimait à huit à dix millions le nombre d'Américains intéressés par une programmation francophone en provenance du Québec : Franco-Américains, francophiles ou francophones de Nouvelle-Angleterre, de Louisiane, de Floride, de Californie et du Mid-West, sans compter le marché des collèges et des universités.

Obstacles
L'expansion de la télévision francophone québécoise aux États-Unis se bute cependant à quelques obstacles, dont un est considérable.

En vertu du Public Law 94-553 de 1976 sur les droits d'auteur, un signal provenant du Canada ne peut être transmis au-delà d'une ligne imaginaire située à 150 milles de la frontière canado-américaine et au sud du 42ème parallèle.

C'est ce qui explique que le sud du Massachusetts, le Rhode Island et le Connecticut, trois États



La Nouvelle-Angleterre

où on retrouve d'importantes concentrations de Franco-Américains, ne peuvent avoir accès à la télévision québécoise.

Cette loi n'empêche cependant pas la transmission d'émissions en différé.

Je ne comprend pas comment il se fait que cette loi ait été acceptée sans qu'on s'en rende

compte, affirme M. Blanchet. Car on l'a adoptée surtout pour empêcher les émissions mexicaines d'envahir les États-Unis.

Cela dit, M. Blanchet ajoute que les stations québécoises ne font aucun effort pour pénétrer le marché américain.

Ça ne leur donne rien de plus, évidemment, d'être captées ici

par un million de personnes, dit-il. Mais pour nous, c'est la seule manière de garder le contact avec les français.

M. Blanchet admet par ailleurs que c'est aux Franco-Américains de convaincre les câblodistributeurs de leurs communautés de leur offrir une station française.

Mais si certains d'entre eux sont facilement convaincus, dit-il, il y en a d'autres qui ne veulent rien savoir.

A tel point que M. Blanchet se demande s'il n'y a pas des oppositions politiques à la pénétration de la télévision québécoise.

Personne ne peut me démontrer, argue-t-il, qu'avec le nombre de canaux disponibles chez les câbles il n'y a pas de place pour au moins un poste français.

Priorités
Dans ce dossier comme dans d'autres, explique M. Paul Paré, il est certain qu'on fait quelquefois face à des purs que menace tout ce qui n'est pas anglais.

Il croit cependant que les seuls qu'on peut vraiment blâmer, ce sont les Franco-Américains eux-mêmes qui ne sont ni assez agressifs, ni assez politisés.

Même la loi du « 42ème parallèle » constitue en fait un faux problème, dit-il, puisqu'il y a encore plus d'une douzaine de villes où vivent d'importantes communautés franco-américaines qui sont toujours privées, sans raison, de la télévision du Québec.

Ça va prendre de grands bouleversements pour changer cette loi complexe qui touche tout le pays, soumet-il. Avant d'aller de l'autre côté de la ligne, arrivons-y d'abord. On en a pour 20 ans de travail avant d'y arriver.

Au ministère des Relations internationales qui pilote ce dossier par le biais de la délégation du Québec à Boston, on admet qu'il n'est pas prioritaire bien qu'il suscite un intérêt constant.

Même si on est prêt à donner un coup de main, y indique un porte-parole, il faut que les initiatives viennent des Franco-Américains eux-mêmes.

WEIGHT WATCHERS

«PASSE À L'ATTAQUE» POUR LA PERTE DE POIDS AVEC SON TOUT NOUVEAU PROGRAMME

Dès maintenant, le chef de file dans ce domaine depuis 20 ans vous offre un plan d'attaque qui vous permettra de perdre ces livres superflus dès les premières semaines, tout en mangeant chaque jour trois repas équilibrés.

Appelez Weight Watchers. N'aimeriez-vous pas voir mince?

NOUVEAU

«PLAN D'ATTAQUE»

un programme Weight Watchers

Perdez votre poids une fois pour toutes

WEIGHT WATCHERS	• Frais d'inscription 12\$
Pour MONTRÉAL 727-3788	• Classe hebdomadaire 8\$
	• Total 18\$

Weight Watchers Inc. 1984 propriétaire de la marque de commerce THE WEIGHT WATCHERS ET PLAN D'ATTAQUE



photo Robert Mailloux, LA PRESSE

Cap sur l'avenir!

Reffaele Artigliere, 25 ans, et Marie-Claude de Chevigny, 28 ans, tous deux membres du groupe de musiciens Montréal Transport, ont participé tout le week-end avec quelques dizaines d'autres jeunes de 18 à 35 ans à des séances d'information en vue de l'opération Cap sur l'Avenir. En tout, 600 jeunes du Québec et de France participeront à cette traversée de l'Atlantique à bord du paquebot Mermoz, du 28 mai au 8 juin prochains. Raffaele et Marie-Claude, avec les autres membres de Montréal Transport, donneront un spectacle en plus de participer à l'animation musicale à bord.

Massey trouvé mort à la prison de Millhaven

Jacques Massey, 42 ans, un des cinq détenus qui le 11 juillet 1978, s'étaient évadés du pénitencier à sécurité maximum de Saint-Vincent-de-Paul, a été retrouvé sans vie vendredi à l'intérieur de sa cellule du pénitencier de Millhaven, en Ontario.

RAYMOND GERVAIS

C'est un gardien qui en faisant sa ronde, a découvert le détenu allongé face contre terre, dans une marre de sang. Massey a été transporté à l'infirmerie de l'institution où le médecin n'a pu que constater le décès. Le prisonnier avait été poignardé à plusieurs reprises à l'estomac.

Depuis le meurtre de Massey, toutes les visites à l'institution ainsi que les activités des prisonniers ont été annu-

lées. D'après un porte-parole des Services correctionnels du Canada, M. Dennis Curtis, tous les privilèges ont été suspendus et le restera jusqu'à la conclusion de l'enquête policière.

C'est le deuxième détenu de cette institution retrouvé mort depuis le début du mois.

Le 18 mars dernier, James Roland, 24 ans, d'Ottawa, avait été retrouvé sans vie; lui aussi a été poignardé.

Compagnon de Blass

Massey, avait déjà vu son nom associé au célèbre Richard Blass dit « Le Chat », alors qu'en compagnie de ce dernier et de trois autres détenus, Pierre Lompré, 28 ans, Pierre Vincent, 29 ans et Edgar Roussel, 28 ans, il avait réussi une autre évasion de Saint-Vincent-de-Paul, le 19 juin 1974, en prenant cette

fois trois otages, deux gardiens et un chauffeur.

Le 17 juin 1979, Jacques Massey, ainsi que Ghislain Gaudet, Pierre Vincent et André Chartrand, étaient tous reconnus coupables du meurtre du gardien Guy Fournier et condamné à 25 ans ferme de prison, par le juge Claire Barrette-Joncas, soit la détention à perpétuité pour leur évasion sanglante du 11 juillet 1978.

Gaudet et Chartrand avaient été repris quelques heures après leur évasion, mais Massey et son comparse Vincent, n'avaient été arrêtés qu'un mois plus tard alors qu'ils faisaient du camping.

Au moment de cette spectaculaire évasion, Massey et Chartrand purgeaient déjà des sentences à vie pour meurtre.

Distinguez-vous.



Vous voyagez par affaires. Vous avez des besoins particuliers. La Classe Impériale de CP Air vous réserve un traitement de faveur sans frais supplémentaires. Comptoir d'enregistrement distinct. Confort. Service chaleureux. La Classe Impériale. Disponible sur tous nos vols entre les principales villes canadiennes.

Exigez LA CLASSE IMPÉRIALE CP Air

TRANSPORTEUR OFFICIEL EXPO 86 VANCOUVER

Montréal • Ottawa • Toronto • Winnipeg • Calgary • Edmonton • Vancouver • Victoria

CP et Air sont les marques déposées de Canadien Pacifique Limitée. Classe Impériale est une marque déposée des Lignes Aériennes Canadien Pacifique, Limitée.

faites peau douce avec RoC



Vent, soleil, pollution et sécheresse: les agressions auxquelles votre peau doit faire face chaque jour. Et celles-ci ne peuvent qu'avoir un effet: la déshydratation de votre peau. Voilà pourquoi RoC a lancé 4 crèmes hydratantes, afin d'aider votre peau à retrouver son équilibre et conserver sa fraîcheur. Des crèmes sans parfum ni colorant, conçues selon la nature de votre épiderme.

Crème lipo-hydratante pour peaux très sèches: Une émulsion eau dans huile qui compense pour l'insuffisance de protection naturelle contre les rayons ultraviolets. 50ml, 21\$.

Crème amino-hydratante pour peaux sèches: Onctueuse et légère, elle lutte activement contre la déshydratation tout en apportant douceur et souplesse. 50ml, 14,50\$.

Crème hydratante pour peaux normales ou mixtes: S'oppose à la déshydratation de la peau et la protège contre l'action des rayons ultraviolets tout en retardant l'apparition des rides. 50ml, 12,50\$.

Crème hydratante pour peaux grasses: Une émulsion équilibrante qui préserve les peaux grasses de la déshydratation et protège contre les rayons ultraviolets. 50ml, 12,50\$.



Votre prime Ogilvy: Votre avec tout achat de 14,50\$ ou plus de produits RoC, vous recevrez gratuitement: 100ml de Lotion démaquillante pour les yeux (valeur 13,00\$) et 4g de Fard à cils noir (valeur 10,50\$). Offre en vigueur jusqu'au 7 avril ou épuisement du boni.

Écrivez ou composez 842-7711. Les Produits de Beauté, au rez-de-chaussée, centre-ville seulement.



en hommage au Capitaine Molyneux

Paris 1918

Un jeune artiste de grand talent se lance à la conquête de Paris. Très rapidement, grâce à l'extraordinaire sûreté de son goût, le «Capitaine Molyneux» devient le maître incontesté de la mode et de l'élégance parisiennes. En 1926, il fonde la Société des Parfums Molyneux et très vite ses parfums et eaux de Cologne atteignent une renommée mondiale.



En hommage au Capitaine Molyneux et pour marquer le dixième anniversaire de son décès, Ogilvy a importé, pour une période limitée, un de ses parfums classiques: «Fête», un parfum qui naquit en 1962 et dont le succès s'est imposé dans le monde entier.

Parfum Fête de Molyneux 7ml, 38,00\$
14ml, 65,00\$



Exclusif à Ogilvy. Pré-lancement du nouveau cologne Gauloise.

Bien que l'homme lui-même ni soit plus, les Parfums Molyneux évoluent avec le temps. Ogilvy a le plaisir de vous offrir, en exclusivité canadienne, une toute nouvelle conception olfactive de Molyneux: la cologne concentrée Gauloise. Une fragrance qui exprime le symbole éternel de la femme française.

cologne concentrée: 50ml, 17,50\$ ou 100ml, 30\$
atomiseur: 100ml, 33\$

Écrivez ou composez 842-7711. Les Produits de Beauté, au rez-de-chaussée, centre-ville seulement.



Yalden se réjouit que les droits linguistiques des minorités fassent l'objet de débats publics

O T T A W A langues officielles, (D'après CP) — Max Yalden, se dit Le Commissaire aux heureux de constater

Un candidat péquiste pour Marie-Victorin

Le conseiller au programme du Parti québécois, Jules-Pascal Venne, annoncera jeudi sa candidature sous la bannière de son parti dans Marie-Victorin afin de tenter de succéder à Pierre Marois, ministre démissionnaire du gouvernement Lévesque.

PIERRE VENNET

Officiellement, tout ce que M. Venne a voulu confirmer à LA PRESSE hier, c'est qu'il donne une conférence de presse, jeudi midi, dans une brasserie de Longueuil pour faire le point sur le sujet.

Pour les militants de la Montérégie réunis hier en congrès toutefois, la décision de M. Venne de convoquer les médias est interprétée comme un aveu de candidature.

M. Venne est professeur de sciences politiques au Cégep Édouard-Montpetit, à Longueuil, depuis 15 ans. Il ne demeure toutefois pas dans le comté.

Sa candidature le place toutefois dans un dilemme. Si l'assemblée pour le choix d'un candidat retient sa candidature, il devra renoncer, en juin prochain, à repasser sa candidature comme conseiller au programme au sein de l'exécutif du PQ.

Et si par malheur pour lui la série noire des péquistes aux élections partielles devait se poursuivre, M. Venne non seulement aurait perdu ses élections comme député, mais il aurait également perdu son poste au sein de l'exécutif du parti.

Ceci dit, les péquistes de la Montérégie, une région qui a fait élire 13 députés péquistes sur une possibilité de 17 sur la Rive-Sud de Montréal, se sont jurés de conserver Marie-Victorin dans le giron péquiste; l'élection partielle qui doit avoir lieu bientôt étant considéré par eux comme le prélude des futures élections générales sur la souveraineté.

que les droits linguistiques des minorités sont devenus une question importante dans les débats entourant la course à l'investiture chez les libéraux.

« Je crois qu'il n'y a pas de raccourci vers un nouveau régime linguistique décent dans ce pays, je crois que la seule façon d'y

parvenir c'est de passer par pas mal de 'brasse-camarade', a dit M. Yalden au cours d'une interview radiophonique.

Les Canadiens doivent apprendre à connaître ce que sont les droits linguistiques des minorités, a ajouté M. Yalden, dont le rapport annuel sur les progrès du bilinguis-

me a été publié la semaine dernière.

« Et l'une des bonnes façons de faire cela... c'est d'en faire l'objet d'un débat entre les candidats aux postes les plus importants dans ce pays. »

On se souvient que M. Turner, qui semblait avoir une longueur d'avance dans la course à l'investitu-

re, n'a pas fait l'unanimité chez les libéraux au moment où il a déclaré, en annonçant sa candidature, que la question des droits des francophones au Manitoba relevait de cette province. Ce problème doit recevoir une solution politique plutôt que de se régler devant la cour, avait-il dit.

M. Turner a cependant fait une volte-face jeudi dernier dans un communiqué de quatre pages où il disait croire que le gouvernement fédéral avait le devoir de défendre, devant la cour si nécessaire, les garanties constitutionnelles des droits linguistiques des minorités.

Ottawa ferait revivre les beaux jours du colonialisme dans les Territoires

YELLOKNIFE (PC) — Les résidents du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest murmurent qu'en voulant brusquement les obliger à desservir en français leurs minuscules populations francophones, Ottawa fait revivre les plus beaux jours du colonialisme.

Malgré ces quelques protestations, cependant, on ne s'est pas scandalisé outre mesure du projet de loi soumis la semaine dernière par le ministre des Affaires indiennes, John Munro, après qu'un francophone du Yukon eût contesté une contravention rédigée uniquement en anglais.

Aucun leader politique du Nord remet en question le bilinguisme. Tous affirment que les 900 citoyens francophones des Territoires, qui comptent environ 65.000 habitants, ont droit aux services du gouvernement et des tribunaux, ainsi qu'au compte rendu des débats de l'assemblée législative, dans leur langue.

Même les leaders autochtones, qui représentent la majorité de la population parlant six langues différentes, se sont prudemment abstenus de toute déclaration pouvant être interprétée comme anti-francophone.

« Nous ne voulons pas causer une

bataille sur la reconnaissance des groupes minoritaires » affirme M. Richard Nerysoo, qui est à la tête du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

Lui-même Déné, M. Nerysoo espère que l'adoption du français comme langue officielle facilitera la reconnaissance des langues aborigènes.

« Les autochtones forment la majorité, nous ne nous sommes jamais opposés aux communautés non-autochtones ici. En ce qui concerne nos droits linguistiques, nous souhaitons que cela aide notre cause dans l'avenir. »

Grenier rate un retour en politique

L'ancien député unioniste de Frontenac à l'Assemblée nationale, Fernand Grenier, a complètement raté hier sa tentative de retour sur la scène politique.

PIERRE VENNET

M. Grenier, maintenant administrateur d'institutions d'affaires sociales, a en effet mordu la poussière, c'est le cas de le dire, aux mains de l'avocat criminaliste François Guérin, 39 ans, de Coaticook, en tant que candidat conservateur dans Mégantic-Compton-Stanstead hier après-midi lors d'une assemblée tenue à East-Angus.

L'avocat Guérin avait connu des démêlés avec la justice dernièrement alors qu'on l'avait accusé, avec plusieurs années de retard, d'avoir fait disparaître des pièces à conviction dans un procès. Il avait été acquitté et certains dans la région avaient vu l'organisation Grenier derrière cette affaire.

Fernand Grenier

Quoiqu'il en soit, Me Guérin a obtenu 1 091 voix et M. Grenier 429 malgré qu'un troisième candidat, Yves Bergeron, se fut désisté juste avant le vote en sa faveur.

Pour les conservateurs, il s'agit du sixième candidat choisi au Québec en vue des prochaines élections fédérales et la quatrième assemblée monstre en quelques semaines.

la Baie

Redécouvrez la tradition beauté Shiseido à la Baie



Shiseido, c'est la rencontre du savoir-faire séculaire de l'Orient et de la science progressive de l'Occident. Ses produits composés d'éléments naturels peuvent être utilisés en toute sécurité, tout en apportant des résultats très positifs. Téléphonnez ou rendez-vous à votre magasin la Baie et adoptez Shiseido dès maintenant.

De la collection "Concentrés faciaux", pour les épidermes matures:
 Lotion adoucissante, 150 mL 22.50 ch.
 Émulsion hydratante avec jojoba, 100 mL 24.00 ch.
 Crème contour des yeux, 15 g 25.00 ch.
 Formule essentielle, 30 mL 30.00 la boîte.
 Crème nutritive, 30 g 35.00 ch.

*** Prime!**
 Pour tout achat de 10.00 ou plus de produits Shiseido à la Baie, vous recevrez, sans frais supplémentaires, la collection Beauté dynamique. Elle comprend: l'eau de parfum Inoui (en vaporisateur) 10 mL, la Lotion formule apaisante 7 mL, la Crème nutritive 7 g, un brillant à lèvres Moisture Mist et un fond de teint fluide velours Moisture Mist 7 mL.

Commandes téléphoniques: 281-4485. Produits de beauté, rayon 240.
 Centre-ville Montréal, Centre Rockland, Versailles, Dorval, Place Vertu et St-Bruno seulement.
 En vigueur jusqu'au 31 mars.

SONDAGE GALLUP

Les amendements sur le divorce bien accueillis

La plupart des Canadiens (64 p. cent) favorisent les amendements proposés à la loi du divorce, amendements qui feraient de la rupture de fait du lien matrimonial, après un an de séparation, une raison suffisante d'accorder le divorce. 25 p. cent des gens s'opposent au projet alors que 10 p. cent ne savent trop qu'en penser.

Il y a très peu de différence de points de vue entre hommes et femmes ou entre gens mariés et célibataires. Cependant, il y a plus d'opposition chez les gens de 50 ans et plus que chez les plus jeunes.

La question posée était la suivante :

« Le ministre de la Justice Mark MacGuigan a récemment présenté devant le Parlement un projet d'amendements à la législation sur le divorce appelé divorce sur demande. Sous cette législation, une période de séparation de 12 mois constituerait un motif suffisant d'octroi d'un divorce. »

Dans l'ensemble, avez-vous tendance à être d'accord ou non d'accord avec cette proposition ?

	En D'accord	Sans désaccord	opinion
Dans l'ensemble	64%	25%	10%
Sous-ensembles selon l'âge			
De 18 à 29 ans	68	21	11
De 30 à 49 ans	71	20	9
50 ans et plus	53	36	11
Selon le sexe			
Hommes	66	25	8
Femmes	62	26	12
Selon le statut matrimonial			
Célibataires	67	24	10
Mariés	64	26	10
Veufs, divorcés, séparés	60	25	15

A noter que le total des pourcentages peut ne pas être égal à 100 à cause de l'élimination des fractions.

Les résultats du sondage sont fondés sur 1 050 interviews, à domicile, de personnes de 18 ans et plus, au début de février janvier. Un échantillon de cette ampleur comporte une marge d'erreur ne dépassant pas 4 p. cent 19 fois sur 20.

PSORIASIS ET ARTHRITE

Trouvez le soulagement au bord de la Mer Morte. Forfait terrestre tout compris 2, 3 ou 4 semaines comprenant: traitements * correspondances * hébergement * repas * bilan de santé * supervision médicale.

A compter de 482\$US par personne plus avion

Une réunion touchant les traitements ci-dessus aura lieu le 29 mars 1984 au Ramada Inn 6445 Boul. Décarie, à 19h30. Des rafraichissements seront servis.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez: Barbara Dubrofsky: (514) 483-3251 All About Travel: (416) 663-2100

Parrainé par le Bureau de tourisme Israélien, El Al et All About Travel Inc. (Toronto).

All about Travel (Toronto).

la Baie

VISA

MasterCard

• Centre-ville Montréal, lun. à mer., 10h à 18h; jeu. et ven., 10h à 21h; sam., 9h à 17h

• Succursales, lun. à mer., 9h30 à 18h; jeu. et ven., 9h30 à 21h; sam., 9h à 17h

• Centre-ville Montréal 281-4422 • Boulevard 728-4571 • Dorval 631-6741 • Centre Rockland 739-5521

• Centre Laval 688-8970 • Place Versailles 354-8470 • Place Vertu 332-4550 • Promenades St-Bruno 653-4455

RFA: explosion d'un gazoduc

■ ERLANGEN, RFA (Reuter) — Un gazoduc transportant du gaz naturel soviétique vers l'Europe de l'Ouest a explosé dimanche à Erlangen, dans l'est de l'Allemagne fédérale, a annoncé la police. La déflagration, dont la cause est encore inconnue, n'a pas fait de victimes mais elle a provoqué des dégâts estimés à des millions de dollars, a ajouté la police, préci-

sant que rien ne permettait de penser qu'il s'agisse d'un attentat.

Le gazoduc, construit en 1973, approvisionne la RFA et la France en gaz naturel.

L'explosion, qui s'est produite à 30 km à l'ouest de Nuremberg, a creusé un cratère de six mètres de profondeur et de 20 mètres de diamètre.



« Si vous saviez ce que j'apprends... »

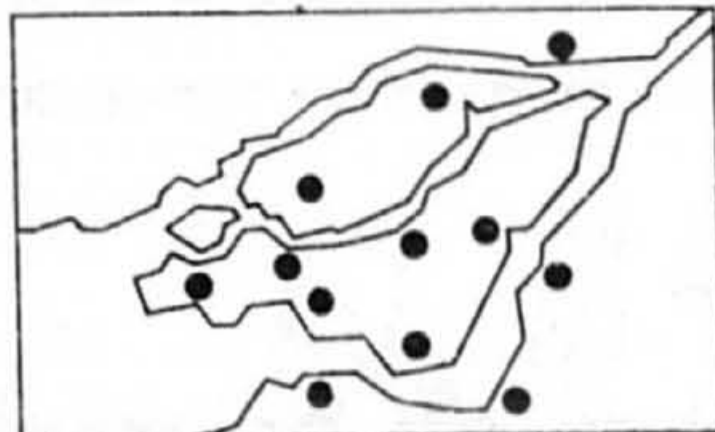
« En téléphonant à la compagnie d'assurances Belair, j'ai appris que ça servait à quelque chose l'expérience. Depuis plus de 25 ans qu'ils sont dans le métier, les conseillers Belair en ont vu de toutes les couleurs. Pour mes assurances automobile et habitation, ils m'ont dit exactement ce dont j'avais besoin, sans me pousser, sans me presser... Vous, qu'attendez-vous pour apprendre tout ça? »

270-9111

Tout près de vous!



Dans la région de Montréal, 14 bureaux ouverts de 9h00 à 21h00, du lundi au vendredi.



UNE PREMIÈRE DEPUIS 1971 Le coût moyen d'utilisation d'une compacte neuve a baissé en 1983

Résultats

2194842
1986396
1662433
2042156

4 GROS LOTS
1 000 000\$ chacun

pour chacun des 4 numéros ci-haut
6 derniers chiffres 50 000\$
5 derniers chiffres 5 000\$
4 derniers chiffres 500\$
3 derniers chiffres 100\$
2 derniers chiffres 10\$

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste de numéros gagnants et la liste officielle, cette dernière a priorité.

CJMS 1280

12h00 à 13h00
LOUIS THOMPSON
du lundi au vendredi

AMSTEREO

■ NEW YORK (UPI) — Le coût moyen d'utilisation d'une voiture compacte achetée neuve a baissé légèrement en 1983, passant de \$4 721 à \$4 653, ce qui constitue le premier déclin survenu dans ce domaine aux États-Unis depuis 1971.

C'est ce qui ressort d'une étude effectuée par les soins de la Hertz Corp., en se basant sur un véhicule équipé normalement et d'une taille similaire à celle de la Ford Fairmount, conduit sur 10 000 milles (16 000 km) annuellement pendant cinq ans. Dans 20 des plus grandes villes américaines, on a ainsi établi que le coût avait baissé de 1,4 cent à 46,53 cents le mille, alors qu'il était de 47,21 cents en 1982.

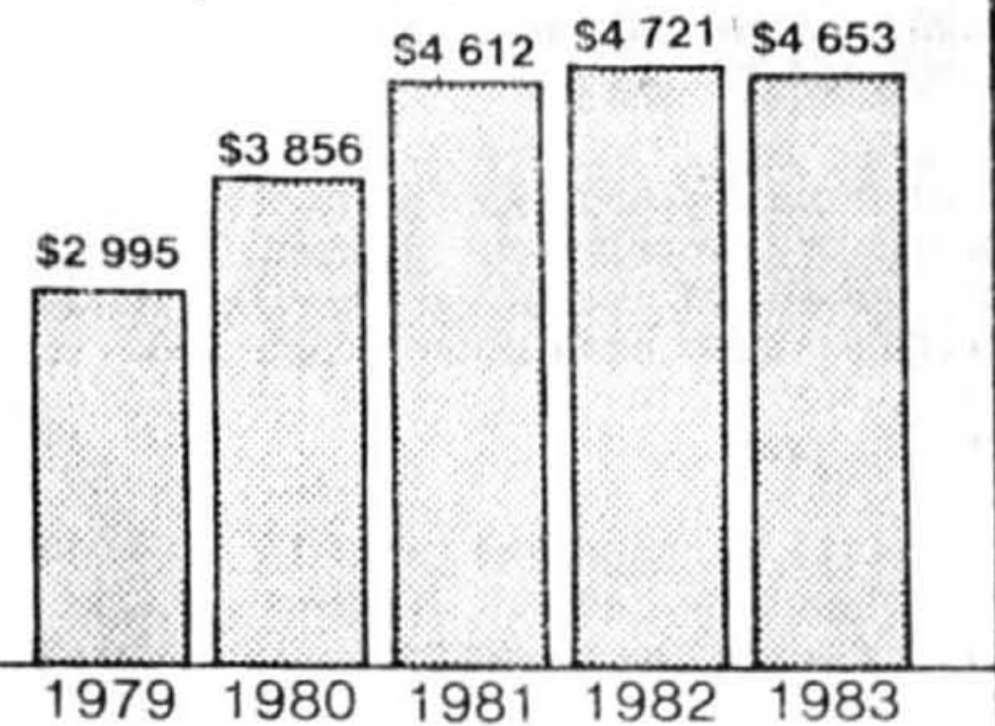
Cette baisse est due essentiellement à une diminution des taux d'intérêt et du prix de l'essence, qui a contrebalancé une hausse moyenne de 3,3 p. cent du prix des voitures neuves, ainsi qu'une augmentation de l'assurance, de la taxe de vente et du coût d'immatriculation.

L'étude a permis de conclure que l'an dernier, le prix d'une compacte typique a augmenté de 3,3 p. cent, passant de \$8 111 en 1982 à \$8 378, y compris la taxe de vente. La dépréciation a augmenté de 3,3 p. cent également, atteignant 13,74 cents le mille.

Selon Hertz, une voiture neuve perd de 28 à 29 p. cent de sa valeur la première année, 23 p. cent environ la seconde et de 16 à 18 p. cent la troisième, la dépréciation baissant substantiellement par la suite. La durée moyenne de propriété d'une automobile est désormais de 7,2 années, la plus longue depuis la Seconde Guerre mondiale.

Coût moyen d'utilisation d'une automobile

Tous les chiffres se basent sur la moyenne établie dans 20 grandes villes américaines pour une voiture compacte achetée neuve et conduite 16 000 km durant cinq ans.



Détail des coûts

	1982	1983
TOTAL	\$4 721	\$4 653
Dépréciation	\$1 330	\$1 374
Assurance et permis	\$1 147	\$1 254
Intérêt	\$969	\$757
Entretien	\$384	\$395
Essence et réparations	\$892	\$873

UPI

Entente chez McDonnell

■ MISSISSAUGA (PC) — Les travailleurs de la compagnie McDonnell Douglas Ltd ont ratifié, avec une solide majorité, un nouveau contrat de trois ans.

Lors d'un vote, dimanche, des membres des sections 1967 et 673 du Syndicat des travailleurs unis de l'automobile, 89 p. cent des employés de l'usine et 95 p. cent des employés de bureau se sont prononcés en faveur de l'entente.

Les travailleurs ont obtenu une augmentation horaire variant de 8 à 72 cents, pour les employés payés à l'heure, et une augmentation hebdomadaire de \$3 à \$27 par semaine pour ceux payés à la semaine. Les syndiqués gagnaient auparavant \$12,30 l'heure, en moyenne.

Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente

DERNIER RAPPEL

Date limite d'admission et d'inscription:

le 30 mars

Renseignements:
3335, chemin Queen Mary
rez-de-chaussée
Tél.: 343-6090

APPRENEZ L'ANGLAIS

avec nos spéciaux
4 semaines INTENSIVES
OU
10 semaines RÉGULIÈRES

Pour une démonstration et un test gratuits, appelez

GALOIS®

844-5060

Depuis 1988

1410 Stanley METRO PEEL

la Baie

Le Jour BAT SON PLEIN de la Baie

Solde automne/hiver PORTS INTERNATIONAL: 40% de rabais

La Baie, ord. 36.00 à 195.00

20⁹⁹ à 116⁹⁹ ch.

Ne laissez pas passer cette splendide occasion! Procurez-vous jupes, pantalons, vestes 3/4, blazers, coupe-vents, blouses et la très réputée robe chemisier Ports, à 40% de rabais, à la Baie! Venez sur place admirer le velours côtelé pur coton, la gabardine de pure laine, le soyeux crêpe de Chine en polyester... ainsi que la finition impeccable des doublures. Classiques aussi: les couleurs telles le noir, le blanc, le kaki, le rouge et le marine. Tailles 4 à 16 dans le lot. Achats en magasin seulement. Collections, centre-ville Montréal, Centre Rockland, Centre Laval, La Capitale et Place Laurier. En vigueur jusqu'au 31 mars.

la Baie

collections

CETTE SEMAINE À PLACE BONAVENTURE

GALERIE DES BOUTIQUES

Venez assister à des défilés de mode gratuits... admirez les toutes nouvelles collections Printemps/Été... une mode fabuleuse pour hommes, femmes et enfants. Jeudi et vendredi, les 29 et 30 mars à 12h15 et 17h et samedi, le 31 mars à 12h et 14h au Niveau Métro.

HALL D'EXPOSITION

Salon du Camping 84. Tout pour la vie en plein air: tentes, équipement et véhicules de camping, renseignements et initiations aux sports en plein air, démonstrations sportives, équipement et information sur la chasse et la pêche. Du 30 mars au 8 avril. Ouvert au public.

Place Bonaventure

LEUR PAYS S'EST LIBÉRÉ DU JOUG OTTOMAN EN 1821

Les Grecs fêtent l'indépendance



La parade faisait partie des célébrations du 163^e anniversaire de l'indépendance grecque.

Photos Robert MAILLOUX, LA PRESSE

Kostas Eleftheriou, 2 ans, a célébré de belle façon hier le 163^e anniversaire de l'indépendance grecque. Vêtu d'un modèle réduit du costume national grec, le *tsolias*, il a défilé devant quelque 25 000 Grecs qui s'étaient massés des deux côtés de la rue Jean-Talon entre la rue Hutchison et le boul. L'Acadie.

Dans la parade, il y avait aussi Peter Bama-kos, 10 ans, la troupe folklorique Syrtaki au grand complet, des scouts, des guides... Et la regardant passer, Marika Lord et sa fille Cathy, Mathew Harris, Marcel Prudhomme, le député fédéral, Gérald Godin, le ministre des Communautés culturelles, et plein d'autres monde.

Il faisait un peu froid, mais au moins, le ciel était aussi bleu que les lèvres des enfants. Le défilé s'est mis en branle vers 13h30, et une heure plus tard, on reprenait l'autobus pour la maison.

Des Grecs, il y en aurait 80 000 dans la région montréalaise, la majorité vivant en banlieue.

La première communauté grecque montréalaise a vu le jour dans les années 20. Depuis, 60 associations culturelles se sont formées dans la région.

C'est le 25 mars 1821 que les Grecs se libéraient du joug de l'Empire Ottoman. Cette année, 163 ans plus tard, plusieurs événements sont venus célébrer cet anniversaire.

Samedi, à Laval et à Montréal, ont eu lieu des «doxologies», déposition de couronnes de fleurs devant la pierre commémorative des morts et hier soir, fête au Centre communautaire grec.



Kostas Eleftheriou, 2 ans, dans son «tsolias», a paradé devant 25 000 personnes.



Le costume des filles s'appelle «amalia».

Mauna Loa en éruption

HILO, Hawaï (AFP) — Pour la première fois depuis 1975, Mauna Loa, l'un des plus hauts volcans du monde, est entré en éruption dimanche matin à Hawaï, ont annoncé les autorités de Hilo, principale ville de l'île.

L'éruption a débuté vers 1h00 locale par des projections de roche en fusion. Les services de la protection civile n'étaient pas en mesure, aux premières heures de la matinée,

de préciser si des zones résidentielles ou militaires se trouvaient menacées.

Le volcan, haut de près de 4 000 mètres est situé dans une région isolée en plein centre de l'île d'Hawaï, dans l'archipel du même nom. En décembre 1983, les services américains d'études géologiques avaient indiqué que différents signes laissaient prévoir une éruption dans les deux ou trois années à venir.

Le 17^e SOLDE ANNUEL FORD EXPLORER.

JUSQU'À 1026\$* DE RABAIS

ENSEMBLES D'OPTIONS SUPER-AUBAINE.

FORD RANGER COMPACT ET LES PICK-UP STANDARD.



SÉRIE F STANDARD



RANGER COMPACT 4 ROUES MOTRICES

En 1984, Ford offre un plus grand nombre d'ensembles Explorer. Tout un choix s'offre à vous pour équiper les pick-up série F ou le Ford Ranger compact.

Ces combinaisons d'options les plus populaires peuvent rehausser l'apparence extérieure ou intérieure de votre Pick-up Ford, à moindre coût.

En fait, plus vous en ajoutez, plus l'aubaine est substantielle. Profitez de ces ensembles SUPER-AUBAINE exceptionnels. Ils rehaussent également la valeur de rachat de votre camion. Renseignez-vous sur cette offre exceptionnelle chez un concessionnaire Ford ou Mercury.

* Prix de détail suggéré par le constructeur. Taxe en sus. Le prix du concessionnaire peut être inférieur.



Les camionnettes nord-américaines les mieux construites.

Selon un relevé des problèmes vécus par les nouveaux propriétaires de camionnettes 1983 au cours des 3 premiers mois d'utilisation.

POUR ACHETER OU LOUER UN PICK-UP, VOYEZ UN CONCESSIONNAIRE FORD OU MERCURY.



CALME PRÉCAIRE À BEYROUTH

Liban : c'est au tour des Français de partir

d'après AFP, AP, UPI et Reuter

Les 250 premiers soldats français de l'ancienne force multinationale ont quitté hier matin Beyrouth où le comité quadripartite de sécurité s'est réuni afin d'étudier le problème de la relève des positions abandonnées par les Français.

Dans le même temps à Damas, le Parti socialiste progressiste (PSP-druze) a accepté de remettre à la 6^e brigade de l'armée libanaise (seule agréée par l'opposition) et à la gendarmerie les positions qu'il avait ravies après deux jours de sanglants combats à Beyrouth-Ouest aux Mourabitoun (nassériens indépendants).

Dernier des quatre contingents de la force multinationale (États-Unis, Grande-Bretagne, Italie et France) à être encore à Beyrouth, les 1250 soldats français ont reçu hier l'ordre de départ. Deux cent cinquante d'entre eux - des gendarmes et des artilleurs - ont pris place à bord du car-ferry l'Estérel. Quatre-vingt véhicules (jeeps, camions et voitures particulières dont celle du général Michel Datin, commandant le contingent français) ont été embarqués à bord de ce navire.

L'Estérel ne reste pas à quai au port de Beyrouth pour des raisons de sécurité. Il effectuera des

rotations entre Beyrouth et le large afin de prendre à son bord une partie des soldats français. D'autres bâtiments de guerre français doivent également accoster au port pour embarquer du matériel. L'opération d'évacuation doit prendre fin le 31 mars.

Après le départ des premiers soldats hier, les autres militaires français sont toujours sur leurs positions et assurent comme à l'accoutumée le contrôle du passage du musée, seule artère reliant les deux secteurs de Beyrouth.

La proximité du départ des soldats français et les risques qui peuvent en découler, leurs positions se trouvant sur la ligne de démarcation, a été au centre de la réunion hier du comité quadripartite de sécurité qui regroupe l'armée libanaise et les trois principales milices (PSP, Amal et les Forces libanaises). Selon Radio-Liban (officielle), le général Michel Datin, commandant des forces françaises, a participé à une partie de la réunion, et les positions des différentes parties en présence semblaient proches.

Ce comité militaire, qui ne s'était pas réuni depuis le 15 mars dernier en raison de divergences entre les participants sur le lieu de la réunion, doit en prin-

cipe décider des forces qui doivent prendre en charge les positions abandonnées par les Français.

À Damas, une intense activité politique a eu lieu pour tenter de résoudre la crise née à Beyrouth-Ouest après les affrontements sanglants entre les miliciens druzes du PSP et les Mourabitoun (nassériens indépendants-sunnites).

Au cours d'une réunion qui a regroupé, sous le patronage du vice-président syrien, M. Abdel Halim Khaddam, la délégation sunnite conduite par l'ancien premier ministre libanais, M. Selim Hoss, et les chefs du mouvement chiite Amal et du Parti socialiste progressiste, MM. Nabih Berri et Walid Joumblatt, il a été décidé de remettre les positions récemment acquises par le PSP à l'armée libanaise et à la gendarmerie.

Par ailleurs, le président syrien Hafez el Assad a rencontré l'ancien président de la république M. Soleimane Frangie avant que ce dernier ne regagne le Liban. M. Rafic Hariri, le médiateur saoudien, arrivé dimanche, s'est entretenu avec le vice-président syrien, M. Khaddam. Enfin, l'envoyé spécial du président libanais, M. Jean Obeid, égale-

ment présent à Damas, étudie avec les dirigeants syriens les moyens de mettre en application les résolutions de la conférence de Lausanne.



Un groupe de soldats français montent à bord de l'Estérel et font leurs adieux à Beyrouth. Téléphoto AP

POUR SE DÉFENDRE CONTRE TIME

Sharon voudrait publier des documents secrets

d'après AFP

L'ancien ministre de la Défense israélien, M. Ariel Sharon, a demandé au gouvernement Shamir de l'autoriser à présenter des documents secrets sur les massacres de Sabra et Chatila au tribunal américain qu'il a saisi d'une plainte en diffamation contre l'hebdomadaire Time.

L'hebdomadaire avait affirmé que les résultats restés secrets de la commission d'enquête Kahane étaient encore plus lourds pour l'ancien responsable israélien de

la défense : une affirmation que M. Sharon a toujours catégoriquement démentie. La commission Kahane avait conclu à la responsabilité personnelle du ministre dans les massacres perpétrés en septembre 1982 par des unités de forces libanaises (FL-milices chrétiennes unifiées) alliées d'Israël dans les camps de réfugiés palestiniens de la région de Beyrouth. Elle avait obtenu sa démission en février 1983.

M. Sharon a fait circuler parmi ses collègues du cabinet un mé-

morandum, pour permettre aux juges américains d'avoir connaissance de la partie secrète du rapport Kahane ainsi que du compte rendu des rencontres qu'il a eues avec les chefs des forces libanaises. L'affaire n'a cependant pas été discutée par le cabinet israélien hier, selon des sources autorisées. Plusieurs ministres ont déjà fait savoir qu'ils s'opposeraient à la publication de nouvelles révélations sur les massacres de Sabra et Chatila et la guerre du Liban.



Un milicien musulman serre la main à un soldat français qui s'apprête à quitter le Liban. Téléphoto UPI

Italie : Craxi devra choisir

d'après Reuter

La manifestation d'une ampleur sans précédent organisée samedi à Rome par la Confédération syndicale CGIL pour protester contre un décret-loi d'austérité, devrait renforcer la crédibilité d'un Parti communiste italien en perte de vitesse. La manifestation ainsi que la lutte ouverte du PCI contre le décret au Parlement visent à prouver au président du Conseil socialiste Bettino Craxi qu'il ne peut gouverner sans l'accord des communistes.

Plus d'un million», titrait hier le quotidien communiste

l'Unita, tandis que Paese Sera (indépendant de gauche) reprend l'affirmation du PCI selon laquelle il s'agit de la plus importante manifestation jamais organisée dans la péninsule : «une chose jamais vue».

Quelque 550.000 manifestants étaient présents selon la police, plus de 700.000 selon d'autres journaux. Contrairement à la tradition, seule la CGIL, d'obédience communiste, avait appelé à manifester, ses partenaires s'étant abstenus.

Le décret, proclamé en janvier par le gouvernement de coalition, prévoit une limitation des haus-

ses des salaires de 20 millions de travailleurs italiens dans le but de ramener le taux d'inflation annuel à moins de 10 p. cent. Le PCI, deuxième formation du pays, argue qu'il est contraire au principe de la négociation collective.

Le décret a été adopté vendredi par le Sénat et doit l'être par la Chambre avant le 15 avril. Les communistes ont déposé près de mille amendements pour entraver le travail des députés et convaincre M. Craxi de négocier. Le président du Conseil devra donc choisir : ou bien céder, et ternir son image de dirigeant à poigne, ou poursuivre une politique qui risque de lui aliéner les travailleurs. Dans l'une ou l'autre hypothèse, le PCI, qui avait enregistré un recul en faveur du Parti socialiste aux élections générales de juin 1983, devrait y gagner en se présentant comme le défenseur des travailleurs.

« Solidarité » porté aux nues

d'après AFP

L'abbé Jerzy Popieluszko, poursuivi pour abus du sacerdoce à des fins politiques, a stigmatisé, hier soir, la répression en Pologne, dressant simultanément un panégyrique enthousiaste de Solidarité, devenu, a-t-il dit, une « idée nationale » contre laquelle toute « lutte est condamnée à l'échec ».

Devant quelque 8.000 fidèles réunis à l'église Saint-Stanislaw de Varsovie, l'abbé Popieluszko, dans une homélie placée sous le signe de l'offrande du monde à la Vierge - faite le jour même à Rome par Jean-Paul II -, a dressé un véritable catalogue de la répression dans le pays depuis le coup du 13 décembre 1981.

Vouant à la Vierge tous les prisonniers politiques de Pologne, l'ecclésiastique s'est exclamé : « nous te confions nos frères qui sont injustement emprisonnés depuis plus de deux ans sans jugement, pour avoir eu le courage d'une vision du monde autre que la vision officielle ».

L'abbé Popieluszko a pris sans réserve la défense du syndicat Solidarité, aujourd'hui hors-la-loi. « Vierge Marie, a-t-il dit, nous te vouons le mot de solidarité (...) devenu une idée nationale ».

Mondale a le vent en poupe

d'après AFP, UPI et Reuter

En dépit de la victoire du sénateur Gary Hart dans les petites assemblées (caucus) du Montana hier, l'ancien vice-président Walter Mondale, paraissant désormais avoir le vent en poupe, a remporté une nouvelle victoire dans sa course à l'investiture du Parti démocrate pour les élections présidentielles en gagnant samedi les petites assemblées du Kansas.

Son principal rival Gary Hart paraissait pourtant au départ le mieux placé dans l'Etat qui l'a vu naître. M. Mondale a recueilli près de 46 p. cent des voix (ou 17 des 37 délégués) alors que M. Hart devait se contenter de 38 p. cent des voix (ou 14 délégués). Le révérend Jesse Jackson n'a recueilli que 3,3 p. cent des voix. Un délégué s'est déclaré indépendant et les cinq autres n'ont pas voulu dévoiler leurs allégeances. « Gagner dans l'Etat natal de Gary Hart est très gratifiant », a déclaré Walter Mondale en commentant sa victoire.

Par ailleurs M. Mondale apparaît également bien placé pour remporter le caucus de Virginie où il est, selon les premiers résultats, presque à égalité avec Jesse Jackson, le devançant de quelques dizaines de voix avec 31 p. cent, Gary Hart venant très loin derrière avec 18 p. cent des voix. Les résultats définitifs cependant ne seront connus qu'aujourd'hui.

Au Montana, hier, M. Hart a remporté la victoire avec 59 p. cent des voix contre 39 p. cent

pour M. Mondale et 5 p. cent pour M. Jackson. Quatre p. cent des électeurs se sont avoués indépendants. Un sondage donne également M. Hart vainqueur demain dans l'Etat du Connecticut avec un pourcentage probable de 48 p. cent des voix contre 28 p. cent pour M. Mondale.

Mais la victoire de ce dernier dans le Kansas constitue pour lui une agréable surprise. M. Mondale ne tablait apparemment pas sur un tel succès dans l'Etat où M. Gary Hart a vu le jour en 1936 à Ottawa, une petite ville rurale, où il a vécu jusqu'à la fin de son adolescence.

Après s'être installé dans le Colorado, où il a débuté sa carrière politique, M. Hart n'a gardé cependant aucune attache avec sa ville natale.

M. Hart et Mondale concentrent actuellement tous leurs efforts sur l'Etat de New York où se déroulent d'importantes primaires le 3 avril, courtisant notamment l'important vote juif et le vote noir.

Les deux candidats poursuivent par ailleurs l'escalade verbale. M. Mondale accusant samedi son adversaire de ne pas se soucier des préoccupations de l'américain moyen qui a des difficultés à joindre les deux bouts et M. Hart critiquant les critères de sélection des vice-présidents américains qui « n'ont pas, a-t-il dit, été très élevés dans le passé ». Il a en outre déclaré qu'il « faisait confiance au peuple américain » qui « va décider par lui-même ».

LE POINT

Mitterrand entend faire respecter sa propre voie

Le président français François Mitterrand n'a cessé depuis le début de son voyage aux États-Unis de répéter inlassablement la nécessité de renouer le dialogue entre l'Est et l'Ouest sur la base de

GILLES TOUPIN

concessions mutuelles. Hier encore, nous l'avons vu à la télévision américaine, au cours de l'émission Meet The Press de la

chaîne NBC, marteler une fois de plus ce thème, précisant que chacun devait rester ouvert à d'éventuelles concessions mais que, dans la mesure où personne ne savait dans quelle domaine celles-ci devraient être faites, il était essentiel d'affirmer sa volonté de négocier à partir « d'une position forte, ferme, sérieuse et ouverte au dialogue ».

Mitterrand, c'est clair, a tenu à démarquer la politique fran-

çaise de certaines orientations de l'actuelle administration américaine. De source proche de sa délégation, on souligne que le président français a prôné une approche plus souple, tenant compte de la psychologie de la direction soviétique. Si, sur les grandes questions mondiales, les présidents américain et français ont trouvé plusieurs terrains d'entente, plusieurs points de divergences demeurent.

Le président Mitterrand était ravi hier qu'une journaliste américaine lui demande quel est pour lui le plus grand danger auquel le monde actuel fait face. Il a répondu que bien sûr la course aux armements était une menace sans précédent mais qu'il ne fallait pas oublier la faim et les écarts immenses de richesses entre les pays industriels et les pays pauvres. Ces écarts pourraient être la principale cause des tensions et des conflits.

Encore sur cette dernière question, le président Mitterrand a insisté hier à la télévision américaine, comme il l'avait fait à Washington la semaine dernière, sur sa position face à l'Amérique centrale. Interrogé sur la politique américaine dans cette région, il a

lancé indirectement un avertissement aux États-Unis, estimant « très dangereux et très fâcheux qu'une intervention militaire put s'étendre en Amérique latine et en Amérique centrale. Je crois qu'il y a, a-t-il dit, des moyens plus subtils et plus efficaces d'agir ». Et il a ajouté : « Il n'y a pas de raison de soutenir des gouvernements dangereux pour la démocratie. Encore faut-il naturellement veiller à ce que ceux qui pourraient les remplacer ne substituent pas une dictature à une autre ».

Et quant au rôle de la France dans le système de défense de l'Europe, M. Mitterrand a expliqué aux Américains que la France ne pouvait s'engager à renoncer à utiliser la première sa force de frappe en cas de guerre. « Ne pouvant disposer du moindre temps pour une surprise éventuelle, il faut donc être prêt à tout moment », a-t-il dit. M. Mitterrand a rappelé à cette occasion que « la capacité nucléaire autonome de la France » ne pouvait assurer la défense de l'Europe.

Bref, le président socialiste - dont le gouvernement compte des ministres communistes - a tenu à rappeler au peuple américain que c'était lui qui était à la barre et que, nonobstant les conceptions politiques américaines et malgré les grandes lignes d'entente entre les deux peuples, il entendait faire respecter sa propre voie. Soucieux de garder la France dans la sphère occidentale, il demeure irréductible sur les principes des droits de l'homme et d'une justice à l'échelle de la planète.

Haiti : Sylvio Claude « libéré » totalement

d'après AFP

Les mesures de surveillance policière dont était l'objet Sylvio Claude, président-fondateur du Parti démocrate chrétien haïtien (PDCH, opposition intérieure) depuis sa libération, le 24 décembre 1983 par le président Duvalier, ont été levées par ce dernier, a annoncé samedi dans un communiqué de presse M. Claude.

M. Claude a notamment souhaité dans ce communiqué la libération des membres de son parti et « des autres prisonniers qui ont près de cinq ans de déten-

tion préventive pour motif d'opinion ».

Par ailleurs, le président Jean-Claude Duvalier a élevé au grade de lieutenant-général et nommé chef d'état-major général de l'armée haïtienne le général de brigade Henri Namphy.

Le général Namphy, 51 ans, qui occupait les fonctions d'assistant au chef d'état-major général, remplace le lieutenant-général Roger Saint-Albin dont le gouvernement haïtien a annoncé la mort, vendredi, à New-York, où il était hospitalisé et traité pour un cancer.

Ghana : nouvelle tentative de putsch

d'après Reuter

Onze rebelles au moins auraient été tués pendant ou après des combats avec les forces de sécurité ghanéennes, dans ce qui semble être une nouvelle tentative de putsch contre le gouvernement du président Jerry Rawlings.

Selon Radio-Accra, captée hier à Abidjan, sept personnes, qualifiées de rebelles, ont été tuées dans des affrontements avec la police et l'armée samedi soir. Selon la radio, des opérations de « nettoyage » se poursuivaient hier, après une tentative de putsch opérée par des groupes armés vendredi soir, la cinquième en 27 mois contre le régime de

M. Rawlings. Des milices populaires ont formé des barrages routiers pour empêcher la fuite des insurgés, précise Radio-Accra.

Auparavant, un communiqué officiel cité par la radio avait fait état de trois exécutions de rebelles, déjà impliqués dans un putsch avorté le 19 juin dernier. Un quatrième insurgé avait succombé à ses blessures, précisait-il. Le communiqué ajoutait que le Conseil provisoire de défense nationale (CPDN) contrôlait la situation. Le couvre-feu a été prolongé de deux heures, les permissions ont été suspendues et tout mouvement de troupes non autorisé a été interdit.



Le président Mitterrand est venu se pencher samedi sur la tombe de Martin Luther King en compagnie de Mme Coretta King. Téléphoto AP

ILS PEUPLENT LEUR SOLITUDE EN SUIVANT LES PROCÈS

Les habitués du Palais au rendez-vous chaque jour

■ Chaque jour ils sont au rendez-vous, ils arpentent les longs corridors sombres où règne une atmosphère quasi religieuse. Ils sont une vingtaine, pour la plupart de joyeux retraités. On les appelle les « habitués du Palais de justice ».

MARTHA GAGNON

Depuis des années, ces hommes et ces femmes peuplent leur solitude en suivant les procès de toutes sortes. Le gros édifice gris ardoise, rue Saint-Antoine, est devenu leur seconde demeure. Il se fonde dans le décor. C'est là qu'ils aiment passer la majeure partie de leur temps. On les y voit en train de fureter de tous côtés, l'oreille aux aguets. Ils ont appris le jargon des juges et des avocats. A l'occasion, au cours de la conversation, ils vous lancent quelques termes savants. Ils connaissent plusieurs avocats, ils ont même « leurs préférés ».

Rita Chaput, petite, coquette, toujours de bonne humeur, vient faire son tour au Palais (de justice) depuis sept ou huit ans. Elle a le contact facile. Ancienne employée de Bell Canada, elle a besoin de se changer les idées, de bavarder avec des gens et surtout d'apprendre des choses intéressantes. Elle se souvient encore des procès de Richard Blass, de Charles Marion et de ceux qu'ont subis récemment les frères Dubois. Sa grande déception est de n'avoir pu assister au retentissant procès de Claire Lortie, à Saint-Jérôme.

« Pas question de me tourner les pouces à la maison. Pas question non plus de regarder la télévision ou de jouer au Bingo. Je suis encore trop jeune. Les affaires judiciaires me passionnent. C'est encore mieux que les romans policiers. En venant au Palais de justice j'ai trouvé un passe-temps agréable. C'est ici que j'ai rencontré quelques unes de mes meilleures amies. On oublie la maison, le ménage, le petit train-train. »

Tom Giguère, 69 ans, toujours un sourire blagueur sur les lèvres, est un drôle de numéro. Considéré comme le bout-en-train du groupe, il fréquente assidûment les tribunaux depuis 1973. C'est un vrai moulin à paroles. Assis dans le corridor, il raconte des histoires passablement épiques qui font rire tout le monde.

« Je suis un vieux garçon, pas enragé, insiste-t-il sur un ton humoristique. Si je ne venais pas ici je m'ennuierais à mourir. Je vis seul dans un petit appartement, une pièce et demie, rue Sainte-Catherine. Chaque jour, je marche jusqu'au Palais de justice, je prends l'air. Une fois sur place, je me dirige vers le 3.07 : la salle des comparutions. C'est là que tout se passe. On en voit de toutes les couleurs, même des situations vaudevillesques. »

Meilleures qu'à la télé

L'autre jour, par exemple, le juge s'est choqué en constatant qu'un individu qu'il venait tout juste d'envoyer en prison était à nouveau devant lui. « Que faites-vous ici ? », lui a demandé le juge. « Il n'y avait plus de place disponible en prison », a répondu le jeune homme, rappelle en riant M. Giguère. Selon lui, il est beaucoup plus intéressant de suivre les procès que de regarder les séries télévisées. « C'est du ciné-

ma vérité ». Incapable de rester sérieux très longtemps, il ajoute : « dommage qu'on ne rencontre que des maîtres (avocats) et jamais de... maîtresses. »

Roger Laurence fait son apparition. L'un des membres du groupe l'accueille en disant bien haut : « bonjour très honorable juge Laurence ». On rigole, on badine.

« Il fut un temps où je venais ici six jours par semaine. Je suivais un procès du début jusqu'à la fin. Maintenant il m'arrive de m'endormir en cour. Je vieillis ! Mais durant le procès du capitaine Marchesseault, je n'ai pas cligné des yeux une seule fois. C'était une affaire passionnante », raconte Roger Laurence.

Silencieuse depuis le début de l'entrevue, la doyenne du groupe, Mme Gagnon (elle refuse de dire son prénom et cache son âge), très digne sous ses cheveux blancs, les deux mains appuyées sur sa canne, risque une question : « Mais pourquoi vous intéressez-vous à nous ? Nous ne faisons rien d'extraordinaire ? » Armand Leclerc, petit, mince, intervient à son tour : « Il vaut mieux être ici qu'à la taverne ou en centre d'accueil. On ne s'ennuie pas au moins... »

Blanche Lavallée est couturière. C'est sa soeur qui l'a entraînée un beau jour au Palais de justice. « Je viens ici pour me détendre, sortir de la maison. J'écoute les histoires des autres, ça me permet d'oublier les miennes ». Les femmes sont moins nombreuses dans le groupe des « habitués du Palais ».

Rita Chaput explique : « On se sent terriblement gêné la première fois que l'on met les pieds dans un Palais de justice. C'est un monde étrange, plein de mystères, de décorum. Les femmes sont plus timides, moins intéressées par les affaires judiciaires. Au début, je pleurais pour un rien mais avec le temps je me suis fait une carapace. Il y a encore certains procès, surtout ceux dans lesquels des enfants sont impliqués, qui me bouleversent. »

Elle trouve que l'on a pris une sage décision en interdisant au public de suivre les causes de divorce. « On lave son linge sale en famille. C'était terrible de voir des couples se vider le cœur devant des étrangers qui les regardaient avec un certain embarras. »

Les « habitués du Palais » n'ont jamais rêvé de devenir juré. Ils sont bien là où ils sont. « On ne veut pas de troubles », explique Jacques Pender. Lorsqu'on les interroge sur le système judiciaire, ils demeurent muets. « Nous ne sommes que des spectateurs. On a tous notre petite idée sur la Justice mais on préfère la garder pour soi. Ce n'est pas notre rôle de critiquer le système. On ne veut pas se faire foutre à la porte... », dit Tom Giguère.

La Cour est ouverte. A la queue-leu-leu, les « habitués du Palais » pénètrent dans l'une des salles.



Photo René Picard, LA PRESSE

Assise dans le hall d'entrée du Palais de justice, Mme Rita Chaput attend ses amis.

OEUVRE DES BRIGADES ROUGES ?

Hold-up de \$30 millions à la Brinks de Rome

■ ROME — AFP — Le hold-up de 35 milliards de lires — environ \$30 millions canadiens — revendiqué samedi à Rome par les Brigades Rouges pourrait aussi bien être l'oeuvre de vrais truands, estime-t-on dimanche dans les milieux policiers italiens.

Officiellement, les enquêteurs suivent les deux pistes. Diverses anomalies dans le scénario du hold-up commis au siège de la société de gardiennage Brink's Securmark à Rome laissent cependant planer un doute sur l'authenticité de la revendication au nom des BR.

Le document abandonné sur les lieux et intitulé résolution stratégique n'est en fait, selon les enquêteurs, qu'une photocopie d'un texte des Brigades Rouges daté de mars 1978 — date de l'enlèvement d'Aldo Moro, président de la démocratie-chrétienne — publié par le journaliste Giorgio Bocca dans un ouvrage intitulé Le terrorisme.

Le commando, conformément au rituel des BR, a bien photographié les gardiens enchaînés devant une étoile à cinq branches, mais, relèvent les spécialistes, l'étoile n'a pas la forme caractéristique de l'emblème brigadiste et il manque au tableau un grand drapeau rouge.

Hold-up revendiqué

Enfin, le hold-up a été revendiqué dans un appel téléphonique à l'Unita, organe du Parti communiste, au nom des Brigades Rouges et sans autre mention. Les dernières actions des BR, rappelle-t-on, avaient elles été revendiquées au nom des Brigades Rouges-Parti communiste combattant, sigle d'une des branches issues de la vieille organisation.

En dépit de ces anomalies, le ministre de l'Intérieur lui-même n'exclut pas l'hypothèse d'une action des BR : si véritablement cette énorme masse d'argent se trouve entre les mains des brigadistes, a déclaré M. Oscar Luigi Scalfaro au quotidien Il Corriere della Sera, les terroristes pourraient l'utiliser pour effectuer des opérations extrêmement graves.

Rappelant que divers signes — notamment l'assassinat en février de M. Leamon Hunt, directeur de la force multinationale du Sinai — dénotaient une certaine reprise du terrorisme en Italie. Le ministre a affirmé que l'affaire revêtait un caractère de gravité majeure, exceptionnelle si le hold-up était réellement l'oeuvre des Brigades Rouges.

Autre énigme

Autre énigme rencontrée par les enquêteurs : la facilité extrême avec laquelle les quatre malfaiteurs ont raflé 35 milliards de lires dans un local que l'on croyait être l'un des mieux gardés de Rome. Une facilité qui laisse penser, selon la police, que le commando disposait d'un informateur ou d'un complice au sein de l'entreprise.

Quatre hommes à visage découvert et prétendant être des policiers, rappelle-t-on, ont abordé vendredi soir M. Franco Parsi, 34 ans, employé de la Brink's Securmark, et l'ont accompagné à son domicile.

Une fois dans la place, les malfaiteurs, affirmant appartenir aux Brigades Rouges, ont discrètement pris en otage la famille de l'employé — sa tante de 75 ans, son épouse Matilde, 35 ans, qui a eu quelques soupçons mais est allée dormir, et la petite Silvia, 3 ans, également au lit —.

L'ouverture du coffre de la société — réglée par un système à horlogerie — étant prévue pour 6h30 du matin, les quatre hommes et l'employé ont attendu jusqu'à six heures. Puis trois malfaiteurs à bord de deux voitures ont accompagné M. Parsi à la Brink's Securmark, tandis que le quatrième se chargeait de garder la famille.

En 20 minutes

Les deux gardiens en postes, voyant arriver leur collègue, ont ouvert la porte du local et ont été aussitôt neutralisés et enchaînés. A l'heure prévue, après s'être emparés des deux clés nécessaires à l'ouverture — l'une détenue par M. Parsi, l'autre par l'un des gardiens — le commando a pénétré dans le coffre. Vingt minutes plus tard, tout était terminé : 30 milliards de lires en liquide et le reste en titres étaient chargés à bord d'une voiture.

Averti par ses complices de la fin de l'opération, le malfaiteur resté auprès de Mme Parsi lui a expliqué très courtoisement, avec un calme sans rapport avec l'habitude de nervosité des militants BR, qu'il était censé couper les fils du téléphone.

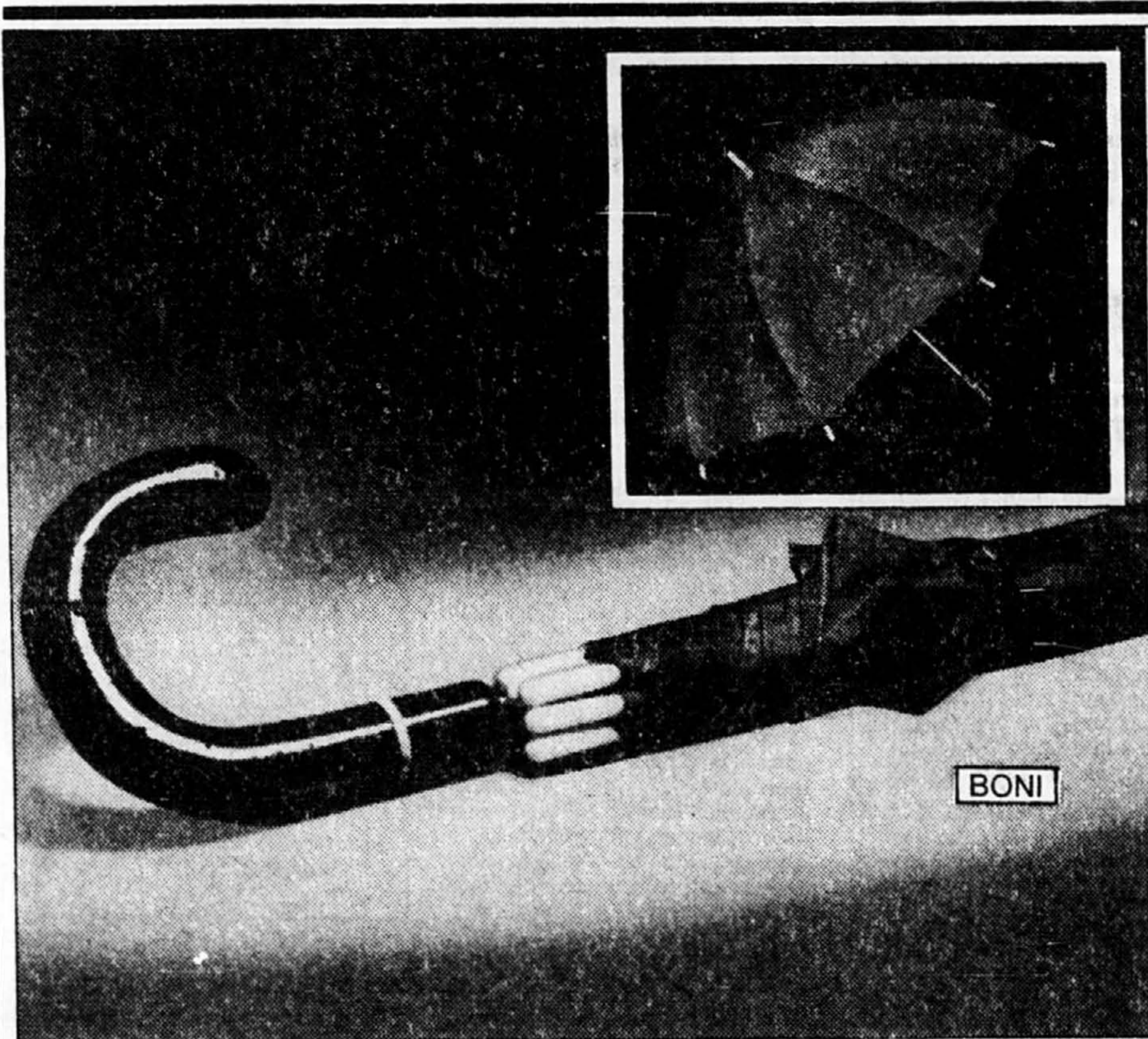
Mais, affirmant que le rétablissement de la ligne pourrait prendre beaucoup de temps, « il m'a demandé simplement d'attendre un quart d'heure avant d'avertir la police », a témoigné Mme Parsi. Une heure plus tard, la revendication parvenait au journal l'Unita, à l'heure où des centaines de milliers de manifestants se rassemblaient à Rome à l'appel du syndicat à majorité communiste.

Bébé réanimé

■ LONDRES (AFP) — Un bébé, victime avant sa naissance d'une crise cardiaque, a été réanimé grâce à des massages pratiqués à travers le ventre de sa mère et a, depuis, été mis au monde en bonne santé, annonce le British Medical Journal dans sa dernière édition.

L'intervention a été réussie par des médecins de l'hôpital King's College à Londres, spécialisés en embryologie. Ceux-ci s'étaient aperçus de la défaillance cardiaque du fœtus au cours d'une transfusion sanguine effectuée sur la mère, à son cinquième mois de grossesse.

DÉCOUVREZ LES FRAGRANCES MASCULINES « ARAMIS » OFFERTES AVEC UN PARAPLUIE EN BONI. SIMPSONS, C'EST LA SOLUTION!



Faites l'expérience des arômes, tout à fait masculins de « Aramis » et recevez un cadeau spécial chez Simpsons. À l'achat de tout produit de la collection « Aramis » chez Simpsons, vous recevrez en cadeau une superbe parapluie avec manche ton marbre des plus robustes. Voici seulement quelques produits de la collection « Aramis »... rendez-vous chez Simpsons pour voir la collection entière.

Légère Eau de Cologne « Aramis Devin » avec un soupçon d'arôme des bois.
1. 120 ml..... 25.00
1A. 60 ml..... 17.00

Eau de Cologne « Aramis », vivifiante et poivrée.
2. 120 ml..... 30.00
2A. 60 ml..... 18.50

Eau de Cologne « Aramis 900 », un arôme d'herbes fraîches.
3. 120 ml..... 27.50
3A. 60 ml..... 18.00

Rendez-vous au comptoir « Aramis » chez Simpsons et profitez de cette offre spéciale. Lorsqu'il s'agit de s'occuper de vous... « Aramis » le fait beau temps mauvais temps.

Veillez noter: Boni en vigueur jusqu'au samedi 7 avril sauf s'il y a épuisement du stock. Un boni par client.

Disponibles à tous les magasins Simpsons où par leur entremise.

Rayon 204, articles de toilette pour hommes, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Pour achat en personne seulement



Composez 842-7221

CENTRE-VILLE - Ste-Catherine & Metcalfe FAIRVIEW - Pointe Claire LES GALERIES D'ANJOU - Ville d'Anjou
LE CARREFOUR LAVAL - Chomedey, Laval LES PROMENADES ST-BRUNO - St-Bruno

